

**COMMUNE DE  
MONTAIGNAC-SAINST-  
HIPPOLYTE**  
(Corrèze)

**CHARTRE DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

*(AGENDA 21 Local, Programme 2)*

2014 – 2017

## Sommaire

|  |          |
|--|----------|
| <b>Avant-propos</b>  |          |
| Le concept de Développement Durable  | page 3   |
| Le contexte au niveau national   | page 3   |
| Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable  | page 4   |
| L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable                           | page 6   |
| <b>L'Agenda 21 de Montagnac-Saint-Hippolyte: un projet global de territoire</b>                        |          |
| Fiche de présentation de la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte                                       | page 9   |
| Le mot du maire  | page 16  |
| Délibération d'approbation de l'Agenda 21  | page 17  |
| La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21 | page 18  |
| <b>Le diagnostic territorial</b>   |          |
| Finalité 1   | page 23  |
| Finalité 2   | page 27  |
| Finalité 3   | page 38  |
| Finalité 4   | page 50  |
| Finalité 5   | page 59  |
| <b>Bilan du programme 1 (2009-2012)</b>  | page 67  |
| <b>Plan d'actions 2014-2017</b>  |          |
| Les axes stratégiques  | page 68  |
| Le programme d'actions   | page 72  |
| <b>Transversalité du programme d'actions</b>   |          |
| Transversalité avec les 5 finalités du développement durable   | page 132 |
| Transversalité avec tous les acteurs   | page 132 |
| <b>Renouvellement du programme d'actions</b>   | page 132 |
| <b>Localisation des actions sur le territoire</b>  | page 133 |
| <b>Un aperçu de la commune</b>   | page 135 |
| <b>Annexes</b>   | page 139 |

## Avant-propos

### Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.

La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



### Le contexte au niveau national

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD)**, actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation,



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ▶ Une consommation et une production durables
- ▶ La société de la connaissance
- ▶ La gouvernance

- ▶ Le changement climatique et l'énergie
- ▶ Les transports et la mobilité durables
- ▶ La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- ▶ La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- ▶ Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 (SNTEDD)**, est en cours d'élaboration. Cette nouvelle stratégie propose, pour les six années à venir, des perspectives et des orientations à engager pour une transformation d'ampleur de la société associant une croissance économique respectueuse de l'environnement et vecteur de progrès social. **Neuf axes transversaux**, déclinés en grandes priorités, répondent aux enjeux environnementaux (le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources ou encore la multiplication des risques sanitaires environnementaux) qui affectent l'ensemble des territoires et menacent la cohésion sociale et la vitalité des économies.

Ces axes reposent sur le « **mieux consommer** » et le « **mieux vivre ensemble** ». Parmi les orientations proposées figurent notamment la volonté de développer des territoires capables d'anticiper et de s'adapter aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux, d'inventer de nouveaux modèles de production et de consommation, de renforcer la connaissance et l'éducation à l'environnement et au développement durable, ou encore de mettre en place des nouveaux outils économiques et financiers pour assurer le financement de la transition écologique tout en réduisant les inégalités environnementales, sociales et territoriales.

La SNTEDD, amendée à la suite de ces consultations, fera l'objet d'un avis du Conseil national de la transition écologique en vue de son adoption par le gouvernement.

## Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

### ▶▶▶▶▶ Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte



Sourçè : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de

la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

 **Outils de gestion du territoire**

☞ **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

*La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."*

☞ **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

☞ **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

☞ **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires. **En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUi) constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.** La loi Alur rend obligatoire le transfert de la compétence en lien à l'élaboration d'un PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi. Le PLUi doit, s'il y a lieu, respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supérieur : il doit en particulier être compatible avec le SCoT et prendre en compte les «schémas de cohérence écologique» (trames vertes et bleues) et «plans territoriaux pour le climat».



☞ **La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économie locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux...), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux...) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

## L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

### ☞ **Définition**

**L'agenda** du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21<sup>ème</sup> siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné ; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire ; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des **5 finalités** et des **5 éléments de démarche** du cadre de référence ministériel :

| FINALITES  | INDICATEURS DE DEMARCHE  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</li> <li>2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</li> <li>3. Epanouissement de tous les êtres humains</li> <li>4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</li> <li>5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation de la population et des acteurs</li> <li>2. Organisation du pilotage du projet</li> <li>3. Transversalité de la démarche</li> <li>4. Evaluation</li> <li>5. Stratégie d'amélioration continue</li> </ol> |

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

### ☞ Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des collectivités

L'**Agenda 21 local** est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

**L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes et les intercommunalités dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).**

*Depuis 2007, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) propose aux collectivités et aux territoires engagés dans une démarche de développement durable à leur échelle, de faire connaître leur contribution aux finalités telles que décrites dans le cadre de référence national. Sous réserve de répondre aux critères fixés, ces démarches peuvent bénéficier de la reconnaissance en tant qu'agenda 21 local de la part du ministère.*

La commune de **Montagnac-Saint-Hippolyte** a décidé le **25 Janvier 2008** de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Suite à de nombreuses réunions du comité de pilotage, un programme d'actions a été élaboré puis présenté au Comité National de Labellisation de l'association.

**La qualité de ce programme s'est concrétisée par l'obtention du Label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2009.**

L'Agenda 21 de Montagnac-Saint-Hippolyte a été reconnu « Agenda 21 Local France » pour la première fois en 2010, pour une période de trois ans. En 2013, le dossier Agenda 21 a obtenu le prolongement de deux ans (2014-2015) de la reconnaissance ministérielle.

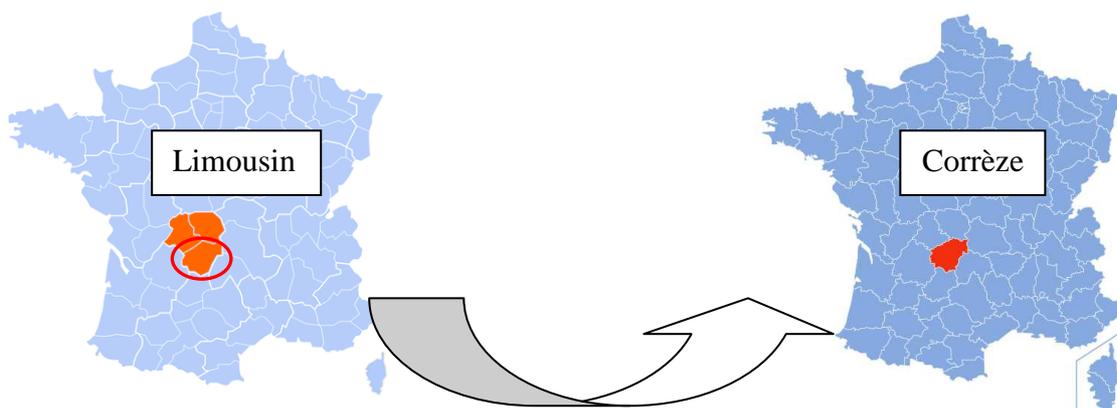


Cette huitième session de reconnaissance a été marquée par le développement de nouvelles formes d'économie territoriale durable fondées sur les atouts des territoires, enjeux majeurs auxquels elles cherchent à répondre en mobilisant les acteurs autour d'un projet commun, tout en s'attachant aux préoccupations quotidiennes.

# L'Agenda 21 de Montaignac-Saint-Hippolyte: un projet global de

## Fiche de présentation de la commune de Montaignac-Saint-Hippolyte

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Nom du maire:</b>              | <b>VIGOUROUX Daniel</b>  |
| <b>Région/Département :</b>       | <b>LIMOUSIN / CORREZE</b>  |
| <b>Nombre d'habitants :</b>       | <b>557</b>   |
| <b>Superficie du territoire :</b> | <b>2047 ha</b>   |
| <b>Infos pratiques</b>            | <b>Site internet :</b> <a href="http://www.montaignac-saint-hippolyte.fr">www.montaignac-saint-hippolyte.fr</a><br><b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie.montaignac@free.fr">mairie.montaignac@free.fr</a><br><b>Téléphone :</b> 05.55.27.61.42 |



Source : <http://www.limousin.com/>

Source : <http://fr.wikipedia.org/>



**Montaignac-Saint-Hippolyte**

Source : <http://www.vacances-location.net/locations-vacances/location-vacances-montaignac-saint-hippolyte,correze.shtml>

Source : <http://brive2.pagesperso-orange.fr/montaignac1.htm>

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte fait partie de la communauté de communes de Ventadour, comptant dans son intégralité, 17 communes (carte ci-dessous) : Champagnac La Noaille, Darnets, Egletons, La Chapelle Spinasse, Lafage Sur Sombre, Lapleau, Laval Sur Luzège, Le Jardin, Marcillac La Croisille, **Montagnac Saint Hippolyte**, Moustier Ventadour, Peret Bel Air, Rosiers D'Egletons, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd De Lapleau, Saint Yrieix Le Dejalat, Soudeilles.



Le siège de la communauté de communes est situé à Lapleau. Pour l'exercice de ses compétences, elle emploie 48 agents équivalents temps plein.

Les élus Communautaires sont issus des Conseils Municipaux qui élisent plusieurs titulaires en fonction de leur tranche de population (et autant de suppléants). Ensemble, ils représentent les habitants du territoire au sein du Conseil Communautaire. Ils élisent le Président et le Bureau Communautaire (Vice-présidents).

Pour préparer les différents dossiers, des commissions thématiques ont été constituées :

Commission d'Appel d'Offres  
Commission des Finances  
Commission des Travaux, environnement, Cadre de vie  
Commission Développement économique  
Commission Action sociale  
Commission tourisme, culture, loisirs  
Commission Ressources Humaines, Communication

La communauté de communes intervient exclusivement dans les domaines de compétences qui lui ont été transférés par les communes membres (depuis la fin d'année 2013, de nouvelles compétences ont été confiées à la communauté de communes : schéma de cohérence territoriale, gestion des milieux aquatiques et participation financière à la construction de nouveaux équipements sportifs et de loisirs présentant un caractère unique sur le territoire et une diversité de l'origine géographique des usagers) :

- **Développement économique : accueillir, implanter, aider les entreprises à se développer.** (Zones économiques intercommunales et voirie d'accès : Bois Duval, la Grésouillère). La Communauté de Communes de Ventadour est compétente pour aménager

les zones d'activités situées à proximité immédiate de l'Autoroute A89 et leur voirie d'accès : réalisation de la liaison routière entre la Zone bois de Tras le Bos et la rocade d'Egletons en direction de l'échangeur autoroutier en 2011, aménagement de la zone de la Grésouillère en 2010 et de son extension en 2012/2013. Après la réalisation d'un premier programme d'aides au Commerce et à l'artisanat local appelé ORAC (2007-2010), la Communauté de Communes a obtenu la mise en œuvre d'un nouveau programme baptisé DCT - Démarche Collective Territorialisée. Ce dispositif très complet - aides au développement, à l'équipement et à la modernisation des entreprises de commerce et d'artisanat du Pays d'Egletons - mobilise des participations de l'Etat (Fisac) et de la Région Limousin à hauteur de 500.000 € sur 3 ans de 2011 à 2013. Une animatrice, recrutée à temps complet, est spécialement dédiée à l'animation de cette action

- **Enfance-Jeunesse : accueillir, accompagner, favoriser l'éveil du jeune de la petite enfance à l'adolescence.** La Communauté de Communes de Ventadour favorise l'égalité d'accès aux différents services enfance-jeunesse intercommunaux et propose un suivi éducatif complet de la petite enfance à l'adolescence. En mettant au cœur de ses préoccupations, les jeunes et les familles, le projet éducatif intercommunal favorise l'épanouissement et accompagne les jeunes dans l'élaboration de leur projet personnel. Pour répondre aux besoins de tous les âges, 7 lieux d'accueil adaptés et animés par des professionnels de l'enfance et de la jeunesse sont proposés :

- Pour les plus petits : un multi-accueil (crèche – halte garderie) et un Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) ;
- Pour les enfants de 3 à 12 ans : quatre accueils de loisirs à Darnets, Egletons, Lappleau et Marcillac la Croisille ;
- Pour les adolescents : un Espace Jeunes (Point Information et Point Public Multimédia).

- **Réalisation d'équipements sportifs, culturels et de loisirs : Un territoire dynamique, attractif, tourné vers l'avenir :**

- **Le Centre Aquarécricatif :** Inauguré et ouvert en décembre 2010, cet équipement intercommunal de sport, loisirs et détente offre un éventail d'activités variées (activités aquatiques, de remise en forme, de détente). Le centre aquarécricatif est localisé en centre-ville à Egletons. Il répond aux normes HQE, Haute Qualité Environnementale : toitures végétalisées, bassin Inox, connexion au réseau de chaleur biomasse. De part sa polyvalence et sa conception, il offre une grande variété d'activités (sport, fitness, détente...) dans des conditions d'exercice de qualité : diminution sensible des odeurs de chlore, originalité et convivialité du grand bassin charpente bois, bassin inox, vitrage coloré)...
- **L'Ouvrage Théâtral Permanent :** Cet équipement situé à Lappleau a pour vocation de proposer aux professionnels et aux amateurs un lieu de travail adapté à l'expression des arts vivants : danse, théâtre, mime, conte...Ce lieu est composé d'une salle de travail de 180 m<sup>2</sup> dotée des structures pour l'installation de matériels (projecteurs, décors...). Il comprend également un espace de restauration (cuisine, salle à manger), d'hébergement (capacité de 8 lits), une salle d'exposition et des locaux administratifs.
- **Le Stand de tir sportif :** ouvert aux membres de la Fédération Française de Tir. Il dispose d'un champ de tir protégé de 8 lignes de tir. Il permet d'assurer dans de bonnes conditions d'exercice et de sécurité les entraînements des sportifs

Source :  
<http://www.cc-ventadour.fr>



- **Voie verte :** La voie verte est une piste piétonne et cyclable de près d'un kilomètre de long. Elle relie le camping de Marcillac la Croisille et le Centre de Loisirs Nautiques et de Plein Air en longeant le lac de la Valette dans un merveilleux site naturel. Un effort particulier a été porté sur les aménagements paysagers, le mobilier ainsi que l'éclairage public. L'utilisation d'un éclairage à faible consommation met en relief la nature, le plan d'eau, les pontons et la base de ski nautique.



Source :  
<http://www.cc-ventadour.fr>

**- Mise en valeur de l'environnement : Des atouts à préserver et à valoriser :**

- **La Cellule Opérationnel Rivière ou COR :** La C.O.R. est chargée d'élaborer, d'actualiser et de suivre l'ensemble des travaux de gestion concernant les cours d'eau communautaires.
- **Le SPANC : accompagner les habitants pour un meilleur traitement de leurs eaux usées.** Par soucis de préservation de la qualité des eaux et de l'environnement, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la responsabilité des installations d'assainissement non collectif. Pour répondre à cette obligation, la communauté de communes de Ventadour s'est vu déléguer cette compétence par les 17 communes de son territoire et a mis en place le SPANC. Le SPANC est donc aujourd'hui un service public intercommunal de proximité qui garantit une efficacité technique des opérations d'assainissement non collectif réalisées par les particuliers. Il est géré en régie et emploie un technicien.
- **Création d'une Zone de Développement Eolien – ZDE.** La communauté de Communes de Ventadour avec plusieurs autres collectivités (CC de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur, CC d'Ussel Meymac Haute Corrèze, CC du Pays d'Eygurande, CC de Vézère-Monédières, Commune de Saint Angel) a pris l'initiative de créer une Zone de Développement Eolien. Plusieurs périmètres de ZDE sont en cours d'identification sur le territoire de la Communauté de Communes de Ventadour à : Péret Bel Air, Soudeilles, Saint Yrieix le Déjalat, Egletons et Rosiers d'Egletons, Lafage sur Sombre et Marcillac La Croisille. Une fois les études et enquêtes publiques terminées (2013), la décision finale de classement en ZDE sera prise par arrêté préfectoral.
- **Traitements des déchets ménagers.** Cette compétence intercommunale transférée par les Communes membres à la Communauté de Communes en 2010 est exercée par le SIRTOM d'Egletons.

**- Habitat - Une politique en faveur des économies d'énergie, du maintien à domicile et de la lutte contre l'insalubrité.** La Communauté de Communes de Ventadour vient de terminer un premier programme d'aides en faveur de l'habitat des particuliers. Sur la période 2006-2011, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a permis de traiter plus d'une centaine de demandes. S'appuyant sur les dispositifs mis en place par l'Etat (ANAH) et les Collectivités Territoriales (Conseil Régional et Conseil Général) en matière de maîtrise des économies d'énergie notamment, la Communauté de Communes met en œuvre un nouveau programme d'aides qui se déroulera jusqu'à décembre 2014.

**- Développement touristique : tirer profit de nos paysages et patrimoines locaux exceptionnels.** Le Pays de Ventadour offre un visage contrasté, fait de sites, montagnes, gorges, rivières et espaces verts, remarquables. La Communauté de Communes de Ventadour

a délégué sa compétence tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) d'Egletons. L'OTI a plusieurs missions : L'accueil, la promotion et la communication, la coordination des actions, la participation et/ou l'organisation de manifestations, l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs. L'OTI agit dans de nombreux domaines pour améliorer l'accueil touristique et diversifier les animations :

- Ouverture d'une nouvelle antenne de l'OTI à Moustier Ventadour. A côté d'un lieu d'accueil permanent à Egletons, l'OTI dispose maintenant de 3 points d'Informations à Lappleau, Marcillac-la-Croisille et Moustier Ventadour depuis l'été 2009. Ce dernier bénéficie d'une situation exceptionnelle, à deux pas du Château, avec vue imprenable sur les murs de la forteresse.
- Développement des visites du Château et mise en place de visites libres ;
- Remise à jour et diversification des dépliants et documents d'appel touristiques ;
- Réalisation d'un nouveau site Internet ;
- Réaménagements et accessibilité des locaux d'accueil à Egletons...

Dans d'autres domaines tout à fait complémentaires, la Communauté de Communes a mis au point plusieurs actions de valorisation et d'animation : aménagement d'une voie verte à Marcillac la Croisille, promotion d'un événementiel estival avec le festival de Ventadour, démarche de labellisation du territoire en Pays d'Art et d'Histoire...

La Communauté de Communes propose aux adeptes de la marche de découvrir plus de trente circuits de randonnée sur l'ensemble des communes du territoire. Très bientôt de nouveaux circuits et de nouvelles animations s'offriront à eux. Grâce à la mise en œuvre d'un programme baptisé « Programme de valorisation du patrimoine naturel et bâti en lien avec le Schéma Intercommunal de Randonnée Pédestre », la Communauté de Communes et plusieurs Communes membres se sont investies dans la réalisation d'une douzaine d'actions de valorisation de sites naturels et architecturaux situés à proximité d'un circuit de randonnée.

#### **- Patrimoine : Labellisation du territoire en Pays d'Art et d'Histoire.**



Source : <http://www.cc-ventadour.fr>

Le Pays de Ventadour est riche d'un patrimoine exceptionnel et de sites remarquables à l'image du site de Ventadour, du Viaduc des Rochers Noirs et de bien d'autres encore. Pour en favoriser la découverte, l'animation et la valorisation, la Communauté de Communes, en partenariat avec les populations locales, des associations, les Communes, et d'autres Communautés de Communes porte plusieurs grands projets :

- Cristallisation des ruines du château de Ventadour, site classé monument historique
- Programme de valorisation du patrimoine naturel et bâti en lien avec le Schéma Intercommunal de Randonnée Pédestre ;
- Obtention du label national "Pays d'Art et d'Histoire". Depuis le 17 novembre 2011, le territoire de la Communauté de Communes de Ventadour est labélisé Pays d'Art et d'histoire avec ceux des Communautés de Communes Gorges de la Haute Dordogne et d'Ussel-Meymac-Haute Corrèze ainsi que des Communes de Saint Angel et de Saint Fréjoux. L'ensemble de ces collectivités s'est regroupé au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour.

## - Aménagement du territoire : Contrat de Pays d'Egletons et programme Leader

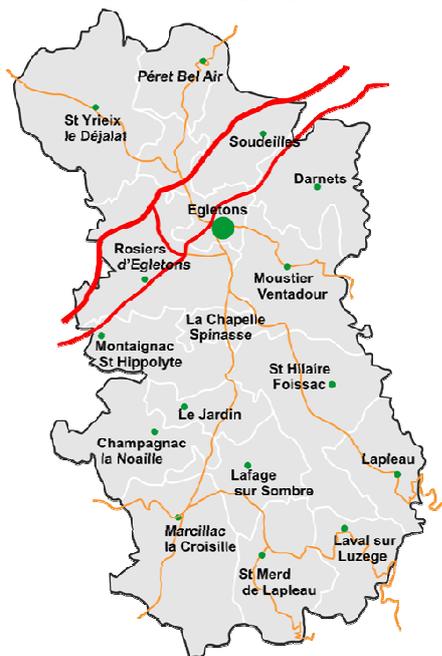
Le Pays d'Egletons réunit 17 communes et compte 10 641 habitants. Composé de trois bourgs centres principaux, Egletons, Lapeau et Marcillac la Croisille, son territoire et celui de la Communauté de Communes de Ventadour, structure porteuse du Pays, se superposent parfaitement.

Le Pays d'Egletons dispose d'un réseau routier (D1089), autoroutier (A89) et ferroviaire qui en assure une bonne irrigation ainsi qu'une grande ouverture sur l'extérieur.

Caractérisé par sa diversité paysagère, le Pays d'Egletons n'en demeure pas moins un espace géographique homogène. Composé de collectivités réunies autour de centres d'intérêts très proches, il peut s'appuyer sur des savoir-faire et des atouts reconnus : agriculture, industrie alimentaire et bois, formations (AFPA, EATP, ...), patrimoine de caractère et sites naturels remarquables.

De cet ensemble, se dégage une stratégie de développement commune et est né le Contrat de Pays d'Egletons.

Ce dernier se compose de 16 fiches actions et de 5 thèmes de développement :



### SERVICES

- Travaux de modernisation et d'accessibilité dans l'ensemble des structures enfance/jeunesse ;
- Maison de santé pluridisciplinaire.

### CULTURE

- Offre culturelle : cinéma numérique.

### PATRIMOINE

- Programme global de valorisation du patrimoine naturel et bâti du Pays d'Egletons.

### TOURISME

- Développement, professionnalisation et valorisation de l'offre touristique et de loisirs du lac de la Valette ;
- Site de Ventadour : travaux d'animation culturelle ;
- Offre d'hébergement touristique : Village de vacances de Lapeau ;
- Projet présenté par le Transcorrézien.

### ECONOMIE

- Commerce, artisanat, services : DCT 2<sup>ème</sup> génération ;
- Maison de Pays : Vitrine de produits agricoles, artisanaux et touristiques

Le contrat de pays d'Egletons s'est réalisé sur la période 2011-2013. Depuis sa signature, en février 2011, plusieurs actions ont été engagées : Restructuration des accueils de loisirs d'Egletons et de Lapeau, 1<sup>ère</sup> phase du programme de valorisation du patrimoine local en lien avec les circuits de randonnée, Maison de Santé Pluridisciplinaire, programme d'aides au Commerce et à l'artisanat (DCT), programme habitat.

### Le programme Leader

Dès 2007, les Pays d'Egletons et de Tulle ont unis leurs forces pour répondre à l'appel à projets européen Leader 4<sup>ème</sup> génération.

Plus qu'un simple programme de développement, Leader, (Liaisons entre actions de développement de l'Economie Rurale) est une méthode visant à développer des actions innovantes, partenariales afin de répondre aux enjeux locaux de développement rural.

Le programme Leader est mis en œuvre par le groupe d'action locale Corrèze Ventadour. Piloté par un comité de programmation, il est constitué d'un ensemble de partenaires composé d'acteurs publics (élus des collectivités locales) et d'acteurs privés (association, chambres consulaires, coopératives...). Son rôle est d'examiner, d'engager des fonds européens, discuter les projets, et d'évaluer la mise en œuvre de son plan de développement...

Le groupe d'action locale (GAL) travaille sur 66 communes corréziennes des Pays de Tulle et Egletons et dispose d'une enveloppe de 1.692 millions d'€ pour accompagner les projets locaux jusqu'en 2015.

Ces projets doivent répondre à la priorité affichée par le GAL « Accompagner les potentialités touristiques et patrimoniales du territoire ». Le pari tient en un mot : attractivité...

Notre territoire doit pouvoir tirer parti des ressources humaines, naturelles et culturelles qu'il recèle non seulement pour retenir ses habitants mais aussi pour attirer plus de personnes extérieures.

Le Programme Leader se décline à travers 6 grands axes qui se traduisent en opérations éligibles :

- Structurer l'accueil et l'offre touristique : création et animation de réseau d'acteurs, animations touristiques intercommunales, mise en œuvre de moyens collectifs de promotion du territoire, opérations de formations/informations visant à améliorer la qualité de l'offre...

- Soutenir et développer le rayonnement culturel du territoire : expertises relatives à la valorisation de sites, opérations d'animations de réseaux d'acteurs...

- Valoriser les paysages et sites naturels : études milieux et sites, opérations de préservations, outils pédagogiques de vulgarisation, opérations d'animations, formations...

- Soutenir le développement des loisirs sportifs de pleine nature : équipements de sites, communication, promotion, opérations d'information et d'éducation du public...

- Favoriser le développement et la diversification des produits locaux : études, équipements d'atelier, aménagements de point de vente, accueil éducatif et pédagogique sur le lieu de production...

- Coopérer : travaux de recherche visant à une meilleure connaissance du patrimoine et à sa valorisation, collaboration pédagogique et éducative...

Depuis 2 ans, le GAL Corrèze Ventadour a réussi à mobiliser les acteurs locaux en accompagnant une quarantaine de projets sur l'ensemble du territoire. Le comité de programmation a déjà affecté plus de 30% de l'enveloppe globale.

## Le mot du Maire

MAIRIE  
DE  
MONTAGNAC-SAINT-HIPPOLYTE  
CORRÈZE  
19300



Le 15 septembre 2014

Monsieur le Président  
Association Notre Village  
Le Clos Joli  
19500 MEYSSAC

Monsieur le Président,

Notre commune s'est vue attribuer le label « notre village terre d'avenir » en novembre 2009 après avoir débuté le parcours en 2006. Ce fut pour les élus et tous ceux qui avaient participé au comité de pilotage une grande satisfaction et surtout la certitude d'avoir compris les enjeux du développement durable. Désormais toutes les idées et toutes les prises de décision du conseil municipal et de certaines associations se font avec le réflexe « Agenda 21 ».

C'est tout naturellement que le nouveau conseil municipal élu en mars 2014, renouvelé pour les 2/3 de ses membres, a opté pour un deuxième programme de la charte de développement durable.

Ces motivations viennent tout d'abord de l'expérience acquise depuis 2008 mais aussi des chantiers en cours et des projets futurs qui tournent autour de trois thèmes principaux : l'éco-quartier, l'école et l'épanouissement de tous et le bien être des habitants.

La précédente municipalité avait opté pour la création d'un lotissement, projet qui fut transformé en éco-quartier. La nouvelle municipalité a validé ce projet dans lequel sont pris en compte à la fois :

- Les surfaces raisonnées des lots
- L'implantation en centre bourg
- La construction des bâtiments en fonction du meilleur rendement énergétique possible
- Un bassin de rétention
- La recherche d'économie d'eau par récupération des eaux de pluie
- La construction d'un bâtiment intergénérationnel pouvant accueillir de personnes à mobilité réduite.
- La création de chaussées étroites et de parkings enherbés.

Les futurs acquéreurs se verront offrir un livret d'accueil qui, compte tenu du projet global, mettra en avant toutes les finalités du développement durable.

L'école pour sa part connaît un regain de fréquentation, l'ouverture d'une nouvelle classe est prévisible à la rentrée 2015. Ainsi des travaux importants sont programmés : accueil des personnes à mobilité réduite, rénovation des salles de classe, création d'un préau et de salles multifonctionnelles.

La préparation des repas sur place sera maintenue avec une incitation aux circuits courts.

L'aide aux devoirs, la remise en état des jeux, la sensibilisation des scolaires au développement durable par la création d'un jardin pédagogique feront également partie de l'engagement communal dans ce nouveau programme.

Dans ce contexte l'axe portant sur l'épanouissement et le bien-être de tous devrait avoir un rayonnement maximum, notamment par l'amélioration du cadre de vie, la préservation de la santé et des ressources, la favorisation de la mixité sociale, les réseaux de communication, le soutien d'actions envers les aînés, l'amélioration de l'activité économique et touristique et la valorisation du petit patrimoine.

Par tous ces engagements la commune s'oriente vers une nouvelle période triennale dans laquelle le développement durable aura plus que jamais toute sa place qui concrétisera la démarche initiée voilà huit ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,  
Daniel VIGOUROUX

8, rue des Écoles - 19300 MONTAGNAC-SAINT-HIPPOLYTE  
Téléphone 05 55 27 61 42 - Télécopie 05 55 27 66 32 - E-mail : mairie.montagnac@free.fr - www.montagnac-saint-hippolyte.fr

## Délibération d'approbation de l'Agenda 21

**COMMUNE DE  
MONTAIGNAC ST  
HIPPOLYTE  
19300 MONTAIGNAC  
SAINT-HIPPOLYTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Présents            | 12 |
| Représentés         | 1  |
| Votants             | 13 |
| Exprimés            | 13 |
| Pour                | 13 |
| Contre              |    |

**Séance du 5 septembre 2014**

**Délibération n° 2014/64 portant approbation de la Charte de Développement Durable 2014-2017, programme 2 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)**



L'an deux mille quatorze et le cinq septembre, le conseil municipal de la commune de MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel VIGOUROUX, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> septembre 2014
- Date d'affichage : 1<sup>er</sup> septembre 2014
- Nombre de membres en exercice : 15

**Présents : 12 conseillers** : MM. VIGOUROUX Daniel - BESSEAU Jean-Claude - LANOT Serge – Mmes COUDERT Virginie – MM. BOUYGES Claude - Mme GONCALVES Céline – M. VIGOUROUX Serge – Mme TOURNEIX Véronique - M. ALZAGA Michel – Mme PRIVAT Corinne– Mme BUSSIÈRE Nicole - M. COQUILLAUD Nicolas

**Absents, excusés : 3 conseillers** : TREMOULET Angélique – EMEREAU Arnaud - CEAUX-ARENO Françoise

- Arnaud EMEREAU a donné procuration à Daniel VIGOUROUX
- Michel ALZAGA a été élu secrétaire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 juin 2013 portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre village, Terre d'avenir ».

Il présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable 2014-2017, Programme 2 et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la Charte de Développement Durable 2014-2017, Programme 2 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit ;  
Transmise Préfecture de la Corrèze,  
le :  
et publiée à la date du visa



Le Maire,

## La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

Afin d'adopter une stratégie d'amélioration continue, la collectivité a fait l'objet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label, d'une nouvelle évaluation par l'Association Nationale Notre Village, le **19 Décembre 2012**.

*« L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie ».*

L'évaluation a été réalisée d'une part :

-par un agent de l'association qui s'est rendu sur place afin de renseigner la grille de « ré-audit » informatique notée et informatisée, comprenant 700 critères élaborés par l'Association. Ces critères sont en lien avec les cinq finalités du Ministère et permettent d'établir un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec les personnes compétentes sur la commune en matière de Développement Durable. Une visite du territoire a complété cette démarche. La grille de « ré-audit » permet à la fois de conserver les données de la première évaluation et de rentrer les nouvelles informations, 3 ans après.

-par le renseignement de 15 indicateurs issus du Développement Durable, qui permettent de « mesurer » l'impact du programme d'actions sur le territoire.

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

**Des indicateurs  
supplémentaires ont été créés  
pour chaque fiche action**

Cette démarche d'évaluation est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les nouvelles orientations du programme 2 de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et de poursuivre dans une démarche de stratégie territoriale.

Ce nouvel Agenda 21 est ensuite présenté devant le comité national d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolise alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en 2005 dans son document : « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

### **1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

*Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.*

La commune a organisé une réunion publique afin de partager le diagnostic remis par l'agent en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion de faire part aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, des nouvelles orientations de la collectivité. Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local, programme 2 a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage continue de se réunir régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions

### **2. Organisation du pilotage**

*Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.*

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire. Le comité de pilotage de la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte est composé de 21 personnes volontaires (habitants, représentants d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération, pays, DDT, DREAL, CAUE, ADEME...). Il s'est réuni une fois par mois (plus deux réunions par commission) pendant quatre mois, pour la préparation de son programme d'actions (*comptes-rendus en annexes*).

Liste des membres du comité de pilotage :

| Nom / Prénom         | Qualité/Profession              | Elu/<br>Non Elu | Adresse              |
|----------------------|---------------------------------|-----------------|----------------------|
| BESSEAU Jean-Claude  | <b>Chef de projet Agenda 21</b> | Elu             | Le Bourg             |
| GAUTHIER Daniel      | Ebéniste                        | Non Elu         | Le Bourg             |
| GONCALVES Céline     | Employée intercommunautaire     | Elue            | Le Bourg             |
| LANOT Serge          | Maçon                           | Elu             | Le Bourg             |
| RIVAL Michel         | Employé chambre agriculture     | Non Elu         | Rte de Clergoux      |
| VIGOUROUX Daniel     | Retraité - Maire                | Elu             | Le Bourg             |
| ALZAGA Michel        | Retraité                        | Elu             | St Hippolyte         |
| ARENO Jacky          | Retraité                        | Non Elu         | Le Bourg             |
| BRUNEL Francis       | Retraité                        | Non Elu         | Rue du Stade         |
| CELAUDOUX Aurélie    | Animatrice jeunesse             | Non Elue        | St Hippolyte         |
| COQUILLAUD Nicolas   | Professeur                      | Elu             | Le Bourg             |
| COUDERT Virginie     | Employée intercommunautaire     | Elue            | Le Bourg             |
| FRESILLON Véronique  | Employée communale              | Non Elue        | Le Bourg             |
| HANNETON Philippe    | Retraité                        | Non Elu         | Le Bourg             |
| PINCHON Philippe     | Menuisier                       | Non Elu         | Le Bourg             |
| PRIVAT Corinne       | Employée administrative         | Elue            | La Chapelle Spinasse |
| SOURDEIX Margaux     | Aide à domicile                 | Non Elue        | Le Bourg             |
| TOURNEIX Annie       | Retraîtée                       | Non Elue        | Rte du Jardin        |
| TOURNEIX Jean-Claude | Agriculteur                     | Non Elu         | La Serre             |
| TREMOULET Angélique  | Employée administrative         | Elue            | Neyrat               |
| VIGOUROUX Serge      | Cadre de banque                 | Elu             | Le Bourg             |

Nouveaux membres

Liste des membres associés :

| Nom / Prénom           | Qualité                      |
|------------------------|------------------------------|
| FABRE-LAJOINIE Viviane | Secrétaire Syndicat des Eaux |
| POUMEYROL Raymond      | Club des Aînés Montagnac     |

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local, programme 2 formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

### **3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail**

*La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.*

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

#### Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, des commissions ont été constituées en fonction des 3 volets du développement durable (économie, social et environnement) et, en parallèle, des réunions associant tous les membres du comité de pilotage ont été mises en place afin de présenter à chacun l'ensemble des idées d'actions émises lors de ces différentes réunions.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

#### Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

### **4. Evaluation**

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions. **Trois ans après la première évaluation, la commune sera diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.** Cette évaluation sera faite comme indiquée page 18.

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 3). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

## 5. Une stratégie d'amélioration continue

*Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.*

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant la première évaluation, la commune fera l'objet d'une nouvelle démarche qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21.

De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

### Liens utiles :

**- Cadre de référence :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>

**- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

**- Site de l'Association Nationale Notre Village :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/>

**- Observatoire des villages labellisés :**

[http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com\\_auto&view=auto&Itemid=26](http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26)

**- Guide des bonnes pratiques :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html>

## Le diagnostic territorial

Les informations :

- notées en « **gras** » dans le texte correspondent aux actions programmées ou non, réalisées pendant les trois années de labellisation ou en cours de réalisation,
- notées en « *italique* » dans le texte correspondent aux actions qui n'ont pas été réalisées,
- soulignées, correspondent aux données issues des indicateurs d'évaluation.
- précédées d'un ►, correspondent aux projets de la commune.

### FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

#### 1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

##### 1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte consomme de l'électricité (pour le chauffage du foyer), du fuel pour les autres bâtiments publics (école, mairie), ainsi que des carburants pour les véhicules et engins municipaux.

##### 1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

A ce jour, la collectivité n'a pas recours aux énergies renouvelables. *En effet, la mise en place d'un chauffe-eau solaire pour l'alimentation en eau chaude des sanitaires de l'école a été abandonnée.*

**Cependant, une sensibilisation de la population à la mise en place de ces énergies a été effectuée, lors de la « Journée de l'environnement ». Cette réunion a été renforcée par une exposition présentée par l'ADEME suivie d'une visite chez l'habitant (installation géothermie et chauffage au bois granulés).**

##### 1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

Une maîtrise correcte de la consommation d'énergie sur la commune existe.

Au niveau du chauffage, ce dernier est régulé la nuit et le week end. **De plus, un programmeur a été installé à l'école afin de réduire les consommations de fuel domestique.** La mise en fonctionnement du chauffage à la mairie se fait manuellement et celle du foyer est gérée par la commune par le biais d'une programmation.

L'isolation de certains bâtiments est correcte. En effet, **une rénovation des quatre logements sociaux communaux à l'ancienne école de Saint Hippolyte** (voir photo 1.1.3 page 135) (changement des menuiseries et mise en place de laine de verre soufflée) et du Foyer Rural a été effectuée. Les autres logements communaux, l'école et la Mairie présentent en revanche une isolation qui reste à améliorer. ►Ce point est d'ailleurs un projet de la commune, notamment pour les logements et l'école.

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le week end.

Au niveau de l'éclairage public, la pose d'ampoules basse consommation se poursuit lors des travaux. Ces changements ont par exemple étaient réalisés lors du dernier Plan d'Aménagement de Bourg. En parallèle, la collectivité a fait effectuer un **diagnostic énergétique de l'éclairage public**. Enfin, ce dernier est éteint de 23h à 5h30, afin de limiter la consommation en énergie.

**Un diagnostic énergétique des bâtiments publics (école, Mairie, Foyer Rural, commerces, logements communaux et local des services techniques) a également été mis en œuvre par la collectivité.** Des ampoules basse consommation sont présentes au sein du Foyer Rural. En revanche, des néons sont installés à l'école et la Mairie mais ce type d'éclairage reste tout de même moins consommateur en énergie que les ampoules classiques. Des minuteriers sont installés dans les lieux publics : au foyer rural (détecteurs de présence à l'intérieur et l'extérieur, et dans les WC), à l'école et dans les parties communes des logements communaux. ►La pose d'un nouveau détecteur de présence au stade est en projet.

Aucune sensibilisation des habitants aux économies d'énergie n'est effectuée par la collectivité. ►Ce point constitue un projet de la municipalité qui souhaite mettre en œuvre cette démarche à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle tranche et de la pose de candélabres.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | - <b>Sensibilisation de la population aux énergies renouvelables</b><br>-Maîtrise de la consommation d'énergie ( <b>pose de programmateur à l'école, amélioration de l'isolation des logements sociaux de Saint Hippolyte, diagnostic énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics, détecteur de présence...</b> )   |
| Points faibles | -Energies fossiles consommées par la commune<br>-Pas de recours aux énergies renouvelables<br><i>-Mise en place d'un chauffe-eau solaire pour l'alimentation en eau chaude des sanitaires de l'école abandonnée.</i><br>-Isolation de la Mairie, de l'école et des logements communaux (autres que ceux situés à Saint Hippolyte) à améliorer<br>-Pas de sensibilisation de la population à la maîtrise de la consommation d'énergie |
| Orientations   | -Projet d'isoler les autres logements communaux et d'améliorer l'isolation de l'école; améliorer l'isolation de la Mairie<br>-Projet d'installer un détecteur de présence au niveau du stade<br>-Poursuivre la pose d'ampoules basse consommation au niveau de l'éclairage public<br>-Projet de sensibiliser la population à la maîtrise de la consommation d'énergie  |

## 1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

### 1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

Le réseau routier est bien proportionné et en bon état. La commune est traversée par la départementale D1089 reliant Tulle à Ussel. D'autres départementales sont également répertoriées : RD60, RD66, RD10 et RD18. Une autoroute, l'A89, se situe à proximité entre deux entrée/sortie à « Egletons » à 9 km et « Gimel » à 12 km. Aucune nuisance n'est engendrée par cette dernière. A l'inverse, l'autoroute constitue un atout notamment pour la location des logements sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte. Des routes communales (réseau de 100 km), des chemins ruraux et des pistes forestières sont aussi recensés sur le territoire communal.

Des sentiers de randonnées sont présents sur le territoire, dont le circuit « les étangs du Doustre » de 16 km, et le « Circuit des cascades » inscrits dans le topoguide de la communauté de communes ainsi qu'un chemin pédestre « Balade de Rio » qui s'étend sur 5

km et qui traverse les hameaux de la commune et ceux de la commune d'Eyrein. Les deux premiers sentiers sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires des Petites Randonnées (PDIPR).

Une voie ferrée traverse le bourg de Montagnac. Elle est empruntée par les TER faisant la ligne Lyon/Bordeaux via Tulle et Brive. Une gare est présente dans le village et les trains s'y arrêtent régulièrement, ce qui représente un certain intérêt notamment pour les scolaires.

### 1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Quelques moyens de transports en commun sont présents sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte :

- les transports scolaires pour Egletons et Tulle (lycée et collège)
- le transport les jours de foire et un service d'aide aux courses, tous les deux gérés par l'instance de coordination de l'autonomie du canton d'Egletons et s'effectuant uniquement de façon collective
- le Transport A la Demande (TAD) proposé par le Conseil général de la Corrèze
- présence d'une ligne régionale (N°11) Brive-Tulle-Ussel proposant un arrêt desservant la commune par car ou train (dans le sens Tulle-Ussel, 8 arrêts sont proposés entre 7H41 et 20H15 du lundi au vendredi et dans le sens Ussel-Tulle, 6 arrêts sont proposés entre 6H29 et 20H40 du lundi au vendredi)

Aucune piste cyclable n'est recensée sur le territoire et les espaces ou itinéraires piétonniers sont peu nombreux.

En revanche, **la commune a créé un parking dédié au co-voiturage** (8-10 places) le long de la D1089, à côté de l'entreprise AMCOR afin que les usagers puissent pratiquer de façon ponctuelle et spontanée ce type de transport. Aucun panneau indiquant « aire de co-voiturage » n'est apposé mais cela n'empêche pas sa fréquentation régulière. ► Un projet de création d'un nouveau parking est en réflexion par la municipalité.

Il est de plus à noter, qu'au sein du bourg, des parkings ont été aménagés afin de faciliter le stationnement. Ainsi les habitants peuvent se garer et se rendre dans l'ensemble des commerces à pied.

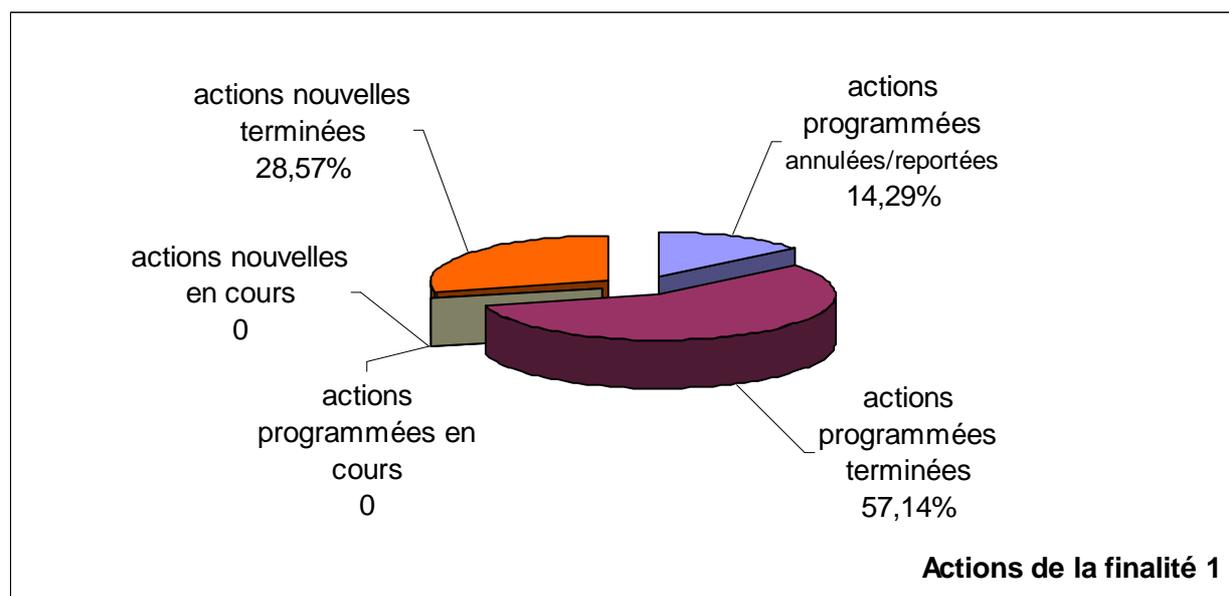
La commune sensibilise ses administrés à la pratique de ces modes de déplacement « doux ». De plus, toutes les informations relatives aux transports sont disponibles à la Mairie (horaires bus, train, ...) et sur les panneaux de halte. De ce fait, ces pratiques sont connues et utilisées par la population.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | -Présence de sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, réseau ferroviaire...<br>-Transports en commun<br>- <b>Aménagement d'un parking de covoiturage par la commune</b><br>-Sensibilisation de la population à la pratique de ces modes de déplacements « doux »                     |
| Points faibles | -Absence de pistes cyclables   |
| Orientations   | -Développer les espaces et les itinéraires piétonniers au sein de la commune<br>-Projet de création d'un nouveau parking de covoiturage en partenariat avec le Conseil Général de la Corrèze<br>-Poursuivre et accentuer la sensibilisation des habitants aux transports alternatifs |

## ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 1

| Titre de l'action   | Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|---|--|---|
| <b>Actions programmées</b>  |  |   |
| -Journée de l'environnement   | 2009                                       | Action terminée                             |
| - <b>Mise en place d'un chauffe-eau solaire pour l'alimentation en eau chaude des sanitaires de l'école</b> | <b>2010-2011</b>                           | <b>Action annulée</b>                       |
| -Etablir un bilan énergétique en vue d'une rénovation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux     | 2009                                       | Action terminée                             |
| -Intégrer la préoccupation de l'isolation dans la rénovation des logements sociaux communaux                | 2010 à 2012                                | Action terminée                             |
| -Aménagement d'un parking de covoiturage  | 2010                                       | Action terminée                             |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>   |  | 4   |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>  |  | 0   |
| <b>Nombre d'actions annulées/reportées</b>  |  | 1   |

| Titre de l'action  | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|--|---|
| <b>Actions non programmées</b>   |   |
| - <b>Mise en place d'un programmeur à l'école afin de réduire les consommations de fuel domestique</b> | <b>Action terminée</b>                      |
| - <b>Diagnostic énergétique de l'éclairage public</b>  | <b>Action terminée</b>                      |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>  | <b>2</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>   | <b>0</b>                                    |



## FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### 2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

#### 2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte n'est pas concernée par la présence sur son territoire d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de réserves naturelles, d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou d'un arrêté de biotope. Aucune conservation de variétés locales par l'intermédiaire d'un arboretum n'existe. La commune n'appartient pas à un Parc Naturel Régional ni à un Parc National.

**En revanche des espèces de flore (orchidées...) et de faune (loutre d'Europe...) protégées ont été recensées par l'intermédiaire de la Cellule Opérationnelle Rivière (COR) de la communauté de communes de Ventadour.** Cette cellule a deux missions principales :

- la gestion des cours d'eau du territoire,
- la gestion d'un parc de chemins de randonnées pédestre.

Aucun partenariat avec des organismes spécialisés dans la protection de la flore et de la faune n'est en place avec la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte. En revanche, cette dernière effectue une **sensibilisation de la population** à cette thématique, comme par exemple, lors de la vidange de l'étang, une fois par an.

#### 2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Montagnac-Saint-Hippolyte ne possède pas sur son territoire de zone Natura 2000, de sites naturels classés ou inscrits, d'AVAP, de contrat de paysage, ou de charte paysagère... Aucune réglementation de l'affichage n'est en place et aucune délibération visant à identifier des éléments paysagers à protéger n'a été prise par la collectivité.

**Une réactualisation du zonage agriculture-forêt a été effectuée** avec la mise en place d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier, qui a délibéré sur la proposition de schéma.

L'enfouissement des lignes aériennes est effectif sur une partie du territoire communal. Cette démarche se poursuit à Montagnac (**enfouissement rue des Ecoles terminé et rue de la Genevrière en cours**) mais n'a pas débuté sur Saint-Hippolyte.

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | <p><b>-Recensement et protection de la flore et de la faune par la Cellule Opérationnelle Rivière, mise en place par la communauté de communes</b></p> <p><b>-Réactualisation du zonage agriculture-forêt</b></p> <p><b>-Sensibilisation de la population</b></p> <p>-Enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire communal, à Montagnac (<b>rue des écoles terminée et rue de la Genevrière en cours</b>)</p> |
| Points faibles | <p>-Absence de zones reconnues pour leur intérêt faunistique ou floristique</p> <p>-Pas de conservation de variétés locales par la création, par exemple, d'un arboretum</p> <p>-Absence de partenariat avec des organismes spécialisés dans la protection de la faune et de la flore</p>   |
| Orientations   |   |

## 2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Montaignac-Saint-Hippolyte possède de nombreux cours d'eau sur son territoire :

-la rivière « Le Doustre » (1<sup>ère</sup> catégorie)

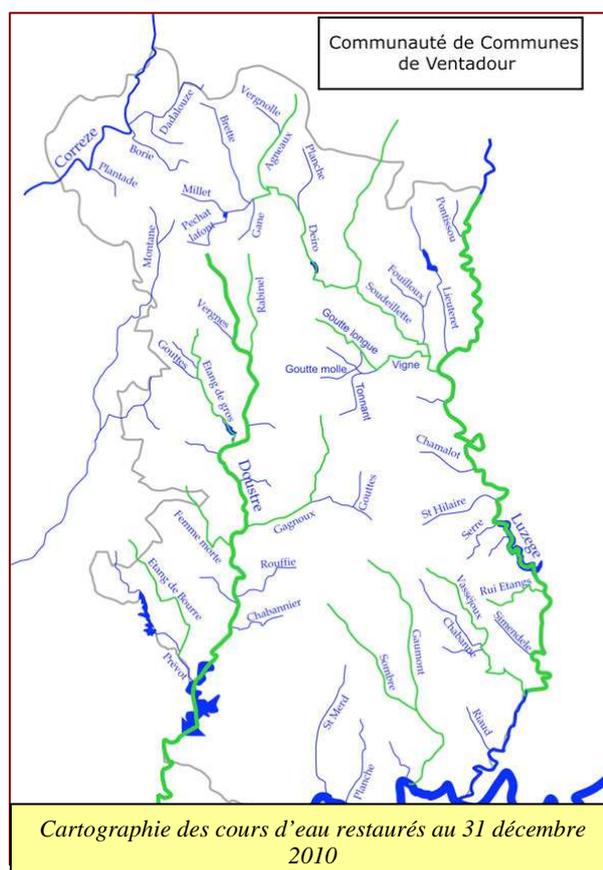
-et deux ruisseaux principaux (2<sup>ème</sup> catégorie): « le Gagnoux » (affluent du Doustre) qui se jette dans « Le Doustre » et « L'Enchanouri ».

Il est à noter que la communauté de communes possède un réseau hydrographique très dense, avec un linéaire de cours d'eau principaux estimé à 390 km.

Ces cours d'eau sont gérés par la communauté de communes par l'intermédiaire de la COR. En créant ce service en 2003, la Communauté de Communes a souhaité répondre à des objectifs généraux qu'elle s'était fixée : Restauration, Valorisation et Préservation des cours d'eau du territoire par des opérations de restauration, d'entretien et d'aménagement. La C.O.R. est ainsi chargée d'élaborer, d'actualiser et de suivre l'ensemble des travaux de gestion concernant les cours d'eau communautaires en réalisant différentes tâches :

- Diagnostic préalable des cours d'eau, identification des enjeux et objectifs de gestion,
- Elaboration d'un programme de travaux quinquennal,
- Mise en place de la D.I.G. (Déclaration d'Intérêt Générale),
- Actualisation des programmes de travaux annuels,
- Elaboration du budget annuel,
- Rédaction des cahiers des charges,
- Rédaction des Dossier de Consultation des Entreprises (DCE),
- Rédaction et suivi des dossiers de demande de subvention,
- Mise en conformité avec la législation et élaboration des dossiers réglementaires (Déclaration et Autorisation au titre de la loi sur l'eau).
- Recherche et communication auprès des propriétaires riverains,
- Suivi des travaux et réception.

Ainsi, l'entretien et l'aménagement des berges se font régulièrement par tranche sur tout le territoire de la communauté de communes, après concertation avec les propriétaires riverains. Cette dernière fait alors intervenir des entreprises ou des chantiers d'insertion (comme ARCADOUR à Lapleau), pour réaliser les travaux. La Fédération de Pêche intervient uniquement pour l'empoissonnement.



Source : <http://www.cc-ventadour.fr/>



Les cours d'eau présents sur la commune font également partie du bassin versant de la Dordogne, géré par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) qui regroupe six départements riverains de la Dordogne. Ce dernier a pour objectif de favoriser un développement harmonieux et coordonné du bassin, autour de six missions principales : qualité des eaux, milieux naturels et poissons migrateurs, débits et quantité d'eau, outil de gestion intégrée, gestion écologique des cours d'eau et observatoire de bassin.

Aucun contrat de rivière n'existe sur le territoire mais un SAGE Dordogne Amont est



en cours d'élaboration et est porté par EPIDOR.

Issus de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils de planification réglementaires qui visent à fixer les objectifs

d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Un SAGE permet d'appliquer localement le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du territoire. L'instance de concertation est la Commission Locale de l'Eau (CLE). Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, le SAGE se compose de trois documents: un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), assortis d'éléments cartographiques, un règlement et un rapport d'évaluation environnementale.

Le SAGE Dordogne amont s'étend sur une superficie de 9700km<sup>2</sup>, depuis les sources de la Dordogne jusqu'à la confluence avec la Vézère à Limeuil. Le territoire recouvre 494 communes, 66 communautés de communes, 6 départements (Puy de Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot et Dordogne), 4 régions (Auvergne, Limousin, Midi Pyrénées et Aquitaine) et 3 parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches Limousin et Causses du Quercy). Actuellement le SAGE Dordogne amont est dans sa phase d'émergence. EPIDOR a rédigé le dossier de consultation du périmètre du SAGE Dordogne amont et a saisi les préfets du bassin concerné le 25 mars 2011. L'arrêté de périmètre a été pris le 15 avril 2013. L'arrêté fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est en cours d'élaboration.

Il est de plus à noter que la Vallée de la Dordogne a été inscrite, le 11 juillet 2012 par l'UNESCO au Réseau mondial des réserves de biosphère. Ce réseau international rassemble des sites d'exception qui concilient conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social. Le bassin de la Dordogne est la plus grande Réserve de biosphère de France (24 000km<sup>2</sup>) et la première au monde construite autour d'un bassin versant et de son réseau hydrographique.



Une valorisation touristique est en place, notamment pour « Le Doustre » avec l'existence de deux circuits : « le circuit des étangs du Doustre » et « le circuit des cascades », ce dernier étant un circuit d'interprétation sur le thème des moulins et étant intégré dans le premier.

Dans le cadre du sentier d'interprétation sur les moulins, des aménagements ont été réalisés le long de la rivière (voir photos 2.2.1 pages 135 et 136). Des panneaux en bois sont implantés : un panneau général indiquant le tracé du circuit et des informations sur la faune et la flore se situe au départ du circuit ; des panneaux en bois et lave émaillée sont disposés tout au long du circuit avec des informations précises sur les composants d'un moulin (les meules...). Une passerelle en bois a également été édifiée pour traverser le cours d'eau. **Suite à une destruction des panneaux indicatifs, une remise en état du site s'imposait afin, notamment de les remplacer.**

Aucun Plan de Prévention des Risques relatif aux inondations n'est prescrit sur la commune.

### 2.2.2. Plans d'eau

Des étangs privés sont recensés sur la commune de Montaignac-Saint-Hippolyte.

De plus, la commune a en location un étang, un des plus anciens, d'environ 12 hectares : « Etang de Gros » qui est utilisé exclusivement pour la pêche (carnassiers et

carpes). La mairie est chargée de sa gestion [carte annuelle, hebdomadaire ou journalière, à retirer dans les commerces locaux à Montagnac (café-restaurant et épicerie)] et de son entretien.

L'étang de Gros abrite également d'autres espèces, notamment des canards sauvages, pour qui la société de chasse a fabriqué des nichoirs sur pilotis ainsi que de nombreux autres oiseaux migrateurs. Preuve de la qualité des eaux, la loutre, longtemps chassée dans ce secteur, est revenue s'installer sur les rives de cet étang.

### 2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Aucune piscine ni eaux de baignade sont présentes sur la commune. La piscine la plus proche se situe sur Egletons (centre aquarécréatif).

Centre  
**AQUARÉCRÉATIF**  
d'Egletons



Le centre Aquarécréatif Intercommunal d'Egletons est géré par la Communauté de Communes de Ventadour. Ouvert toute l'année, du lundi au dimanche (depuis décembre 2010), il emploie aujourd'hui un personnel composé de maîtres nageurs sauveteurs, d'agents techniques, d'entretien et d'accueil, d'un éducateur sportif et d'un Directeur. Répondant aux critères HQE, Haute Qualité Environnemental, il utilise des matériaux inhabituels (bassin inox, intérieurs bois) qui lui confère un aspect très convivial et chaleureux. Le traitement des sources d'énergie (Connexion au réseau chaleur bois d'Egletons, orientation des locaux) et de l'aspect architectural (toitures végétales, vitrages teintés, murs extérieurs en pierre...) ont été particulièrement soignés.

Le centre aquarécréatif propose une grande diversité d'activités pour tous :

Le centre aquarécréatif propose une grande diversité d'activités pour tous :

- Sport ;
- Loisirs, jeux (Bimb'Gliss) ;
- Détente et relaxation ;
- Fitness, musculation ;
- Aquagym, Aquapalmes ;
- Aqua anniversaire ;
- Aquabike...

Le centre est adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

### 2.2.4. Economies d'eau

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte a renforcé la sensibilisation de ses habitants aux économies d'eau. En effet, en plus des informations diffusées par l'intermédiaire du bulletin municipal et des dépliants de l'Agence de l'Eau, **la collectivité a mis en place la vente, pour la somme de un euro, d'économiseurs d'eau pour les robinets (opération 1€ pour l'eau)** Cette démarche n'a pas eu le succès escompté (cinquante abonnés uniquement ont effectués cet achat). Un an après cette initiative, le **Conseil général de la Corrèze a également distribué gratuitement des kits économiseurs d'eau qui ont été pris par 67% des abonnés (opération « économisez l'eau au quotidien »).**

Au niveau des bâtiments publics, quelques robinets à boutons poussoirs et chasses d'eau économiques ont été installés. Cette démarche reste donc à poursuivre.

Concernant l'arrosage municipal, des économies d'eau sont également réalisées par la **pose d'un système de goutte à goutte**, qui à ce jour n'a pas encore fonctionné (car pas besoin). Au stade, un arrosage avec l'eau du réseau s'effectue uniquement quand ce dernier est « en péril » et se fait en fin de journée, avec des rampes et un programmeur pour limiter la consommation d'eau.

### 2.2.5. Gestion des eaux pluviales

A ce jour, **la gestion des eaux pluviales de toitures est en place sur la commune**. En effet, ces dernières sont utilisées pour l'arrosage municipal. ► Afin de renforcer cette démarche, la collectivité projette d'installer de nouvelles cuves de récupération et de récupérer également le trop plein du château d'eau.

L'ensemble des étangs privés (alimentés par des rigoles, de l'eau de pluie) est classé en défense incendie et peuvent donc être utilisés à cette fin. Les travaux d'accès à ces derniers restent toutefois à la charge de la collectivité. De ce fait, la commune projette d'aménager les abords de deux d'entre eux afin de faciliter l'accès pour les pompiers.

Aucun bassin de rétention des pluies d'orage n'existe sur la commune.

Les eaux de ruissellement des places, des parkings et des chaussées sont canalisées mais ne subissent pas de prétraitement.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Entretien, restauration et aménagement des berges des cours d'eau par la COR</li> <li>-Valorisation touristique du Doustre (<b>remise en état du site du Doustre</b> et présence d'un circuit d'interprétation : « circuit des cascades »)</li> <li>-Présence d'un plan d'eau destiné uniquement à la pêche (loué et entretenu par la commune)</li> <li>-Renforcement de la sensibilisation de la population : « <b>opération 1€ pour l'eau</b> » <b>mise en œuvre par la commune et opération du CG19</b> (« économisez l'eau au quotidien »)</li> <li>-Installation de systèmes économiseurs d'eau (robinets à bouton poussoirs, chasses d'eau économiques) dans quelques bâtiments publics ; <b>mise en place du goutte à goutte pour l'arrosage municipal</b></li> <li><b>-Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage municipal</b></li> </ul> |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence de valorisation touristique des autres cours d'eau (autres que le Doustre) présents sur le territoire</li> <li>-Absence de bassins de rétention des pluies d'orage</li> <li>-Absence de prétraitement des eaux de ruissellement des places, des parkings, des chaussées</li> </ul>   |
| Orientations   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer la pose de systèmes économiseurs d'eau</li> <li>-Projet d'installation de nouvelles cuves de récupération et de récupérer le trop plein du château d'eau pour l'arrosage municipal</li> </ul>   |

## 2.3. GESTION DES REJETS

### 2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

La commune a établi un zonage d'assainissement en 2002, délimitant à la fois les zones pourvues d'un assainissement individuel et celles pourvues d'un assainissement collectif.

### 2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones pourvues d'un assainissement individuel sont situées dans les hameaux. Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place par la Communauté de Communes de Ventadour en avril 2008.

Les missions de ce dernier sont :

-le contrôle des installations neuves ou réhabilitées : ce contrôle se déroule en deux étapes :

-le contrôle de conception et d'implantation : il s'agit de l'instruction des dossiers d'installation ou de réhabilitation des installations. Il permet de vérifier la faisabilité du projet présenté en fonction de la nature du sol, de la surface disponible et des contraintes du site. Le technicien a un rôle de conseil mais n'est en aucun cas le concepteur du projet.

-le contrôle de réalisation : il s'agit du contrôle effectué à la fin des travaux avant remblaiement. Il permet de vérifier, sur le terrain, que les ouvrages mis en place correspondent bien au projet validé et que les règles techniques de mise en œuvre ont bien été respectées. Suite à cette visite, une conformité sera établie avec un avis du service sur la réalisation des travaux.

-le diagnostic de l'existant : il s'agit de la visite périodique (tous les 8 ans). Elle a pour objectif de :

- vérifier l'existence et l'implantation de l'assainissement
- Recueillir ou réaliser une description de l'installation
- Repérer les défauts de conception ou d'usure
- Suggérer les améliorations nécessaires.
- Vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine d'un problème de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances.

Les prestations de contrôle assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'usager d'une redevance d'assainissement non collectif permettant de financer les charges du service. Pour le contrôle de conception et d'implantation des ouvrages projetés le montant de la redevance s'élève à 85€. Pour le contrôle de bome exécution des travaux le montant de la redevance s'élève à 60€. Pour le contrôle périodique de l'existant, le montant de la redevance s'élève à 13€ par an.

Les contrôles du SPANC se terminent sur le territoire communautaire et sur la commune. Il est à noter que le SPANC procède à des commandes groupées pour les demandes de subventions dans le cadre de la création ou de la mise aux normes des installations d'assainissement individuel.

L'entretien des installations se fait par les propriétaires.

### 2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Les zones d'assainissement collectif se situent dans le bourg.

#### 2.3.3.1. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est séparatif sur l'ensemble des zones desservies par l'assainissement collectif. **Une réfection du réseau de collecte a été entreprise car des entrées d'eau parasites ont été observées. De plus, quelques tuyaux en fibre amiante ont été supprimés et des branchements ont été refaits.**

#### 2.3.3.2. Station de traitement

La station d'épuration, boues activées avec décanteur secondaire, a été créée en 1972.

Suite à un problème au niveau du séchage des boues, **la municipalité est en cours de construction d'un autre type d'épuration par la création de filtres plantés de roseaux, sur deux bassins.** A ce jour, le terrain est borné et les études sont terminées. Les travaux ont débuté en 2014. Une fois mise en fonctionnement, l'autre station sera fermée pour utiliser uniquement les filtres à roseaux.

La gestion de cette station est assurée par la collectivité avec l'appui du SATESE du Conseil général de la Corrèze, les analyses étant confiées au Laboratoire Départemental. Les rejets qui se déversent dans le ruisseau de la Femme Morte situé sur la commune de

Champagnac, sont contrôlés une fois par mois et sont jugés satisfaisants. Les boues restent sur les lits d'épandage et ne sont pas valorisées (compostage, épandage...).

Aucune convention de rejets n'est en place sur la commune.

|                        |   |
|------------------------|---|
| Points forts           | -Zonage d'assainissement en place<br>-Assainissement individuel dans les hameaux et mise en place du SPANC (compétence communautaire) avec contrôles en cours de finalisation sur la commune<br>-Assainissement collectif dans le Bourg ; <b>réfection du réseau d'assainissement</b> ; réseau de collecte entièrement séparatif ; <b>création (en cours) d'une nouvelle station avec filtres plantés de roseaux (2 bassins), pour remplacer (à terme) celle existante</b> ; station de traitement gérée par la collectivité avec l'aide du SATESE du CG19 ; bonne qualité des rejets |
| Points faibles         |   |
| Orientations           |   |
| Critères discriminants | Néant   |

## 2.4. GESTION DES DECHETS

### 2.4.1. Collecte

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont effectués par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région d'Egletons.



Les tournées se font de manière hebdomadaire, été comme hiver, en zone agglomérée ou non et en porte à porte sur l'ensemble de la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte. De ce fait aucun renforcement de la collecte saisonnière n'existe mais le dispositif en place est suffisant.

### 2.4.2. Efficacité globale du dispositif

La gestion des déchets par la population s'est améliorée. En effet, moins d'incivilités sont observées. De plus, **la journée de l'environnement dédiée au tri des déchets** a remporté un franc succès, témoignant de la prise de conscience par les habitants de la nécessité à gérer au mieux leurs propres déchets.

Aucune décharge sauvage n'est recensée sur le territoire et l'ancienne a été réhabilitée. Il est à noter qu'un suivi est effectué, et que la commune incite les propriétaires à enlever rapidement les vieilles carcasses de voitures, dès qu'elles sont observées. Cependant, quelques « points noirs » sont toujours présents.

### 2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Les ordures ménagères sont incinérées à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Rosiers-d'Egletons.



Source : <http://www.syttom19.fr/>

En 2011, 41 507 tonnes de déchets auront été traités sur le site dont la majorité représentée par les ordures ménagères (37 400 tonnes). Parmi ces ordures ménagères, 1 024 tonnes proviennent des départements voisins (Cantal et Lot). Concernant la valorisation énergétique sur le site, une production d'environ 14 000 MW a été observée dont 11 282 MW vendus à EDF. Cette

production d'énergie représente la consommation électrique d'environ 7 000 habitants. Différents sous-produits sont générés : la ferraille produite est revendue à un recycleur local et les mâchefers font l'objet d'une valorisation par leur utilisation en remblais sur des chantiers après avoir été analysés. Compte tenu de leur conformité aux normes environnementales en vigueur, la majorité de la production est également utilisée en sous couche d'enrobés ou de remblais de plateforme. Enfin, les REFIOM sont envoyés dans un centre de stockage de déchets dangereux à Graulhet.

Aucune mise en décharge n'est effectuée.

#### 2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif est en place sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte, par l'intermédiaire de deux systèmes :

- les sacs jaunes (distribués en mairie) au domicile des habitants du bourg pour la collecte des emballages ménagers légers: le ramassage par le SIRTOM d'Egletons se fait une fois tous les quinze jours, le jeudi, été comme hiver ;

- le « point propre » (papier/journaux, verres, emballages ménagers légers), situé dans le bourg, à coté du foyer et trois autres conteneurs à verre (à Saint Hippolyte, sur la place de la chapelle et sur la place de la mairie). ►La création d'un nouveau Point d'Apport Volontaire est en projet par la commune.

De plus, **la collectivité a mis en place un ramassage des encombrants pour les personnes dépendantes**. Ainsi, les employés communaux effectuent ce ramassage la veille du passage du SIRTOM puis ils les stockent à l'atelier, jusqu'à la venue du SIRTOM.

Le traitement des collectes sélectives s'effectuent par la suite au SICRA d'Argentat.

Le tri du papier est bien réalisé par la population, mais également par les agents de la mairie. Cette démarche existe aussi au sein de l'école.

Le compostage des déchets organiques est à la fois pratiqué par les habitants et par la municipalité. Pour la population, le SIRTOM propose des composteurs individuels à moindre coût (►une troisième campagne va être menée). **Au niveau de la commune, les déchets de tonte sont mis en tas et utilisés comme terreau pour les plantations**. En revanche, les branchages sont récupérés puis stockés sur un terrain pour pourrir (ce lieu de stockage n'est utilisé que par la commune).

Les autres déchets (gravats, huiles, ...) sont acheminés à la déchetterie des Rosiers-d'Egletons, gérée par le SIRTOM d'Egletons. Cette dernière est ouverte :

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Du Lundi au Samedi :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>8h30 - 12h / 13h30 - 17h</b></p> <p style="text-align: center;"><b>et</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Du 1er avril au 31 octobre :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ouverture le dimanche matin de 9h à 12h</b></p> |
|---|

Depuis 2012, la déchetterie récupère les produits dangereux. De plus, dans un souci écologique et économique, le SIRTOM s'est équipé d'une presse à balle pour les cartons. Le carton ainsi récupéré peut rentrer dans un système de valorisation et engendrer de nouvelles recettes. Environ 100 tonnes de cartons sont vendues aux papetiers une fois conditionnées. Les cartons d'emballage (type cartons de déménagement, d'appareil ménager et électroménager...), doivent être présentés aplatis et pliés, sans plastique ni polystyrène. Le SIRTOM a également mis en place un service gratuit de collecte des huiles alimentaires. Les huiles collectées aux moyens de fûts, une fois épurées et traitées pour éliminer les résidus, deviennent du bio-carburant ou des bio-lubrifiants. Le SIRTOM rappelle qu'il ne faut surtout

pas jeter les huiles usagées dans un évier au risque de boucher les canalisations et de poser problème aux stations d'épurations. En fin, l'association "Vet'Aime" a mis en place un service gratuit de récupération auprès des particuliers de vêtements pour le tri, permettant leur vente à des personnes en situation précaire ou destinés à une filière de recyclage.

Un système de ramassage des encombrants existe sur la commune par le biais du SIRTOM d'Egletons. En effet, ce dernier enlève gratuitement ces déchets tous les premiers vendredi de chaque mois du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et sur simple appel. Les encombrants sont alors, à déposer la veille de la collecte, devant le domicile, en bordure de voie publique. Les déchets refusés sont : pneus, gravats, déchets vert, cartons, à acheminer sur le site de recyclage d'Egletons.

Un suivi de l'apport des déchets en déchetterie est effectué par le SIRTOM d'Egletons, mais les données fournies sont celles recensées sur l'ensemble du syndicat et non celles, obtenues commune par commune.

Une sensibilisation de la population sur le tri, le compostage...est effectuée à la fois par la commune et par le SIRTOM. En effet, la collectivité communique par l'intermédiaire de son bulletin municipal, de la journée de l'environnement.... et le SIRTOM envoie deux fois par an une lettre d'information pour rappeler l'organisation de la collecte des déchets et les équipements mis à disposition dans les communes.

A ce jour, la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte met à disposition une boîte pour la récupération des piles (transportés ensuite à la déchetterie). L'épicerie récupère les bouchons plastiques. En revanche, les cartouches d'encre et les téléphones portables ne sont pas récupérés sur la commune.

#### 2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Des petites industries sont recensées sur la commune.

Ces dernières doivent éliminer individuellement leurs déchets. La DRIRE assure un suivi. La mairie n'a pas d'informations régulières quand à l'élimination des déchets de chaque entreprise mais elle les incite à bien les éliminer dans le respect de l'environnement.

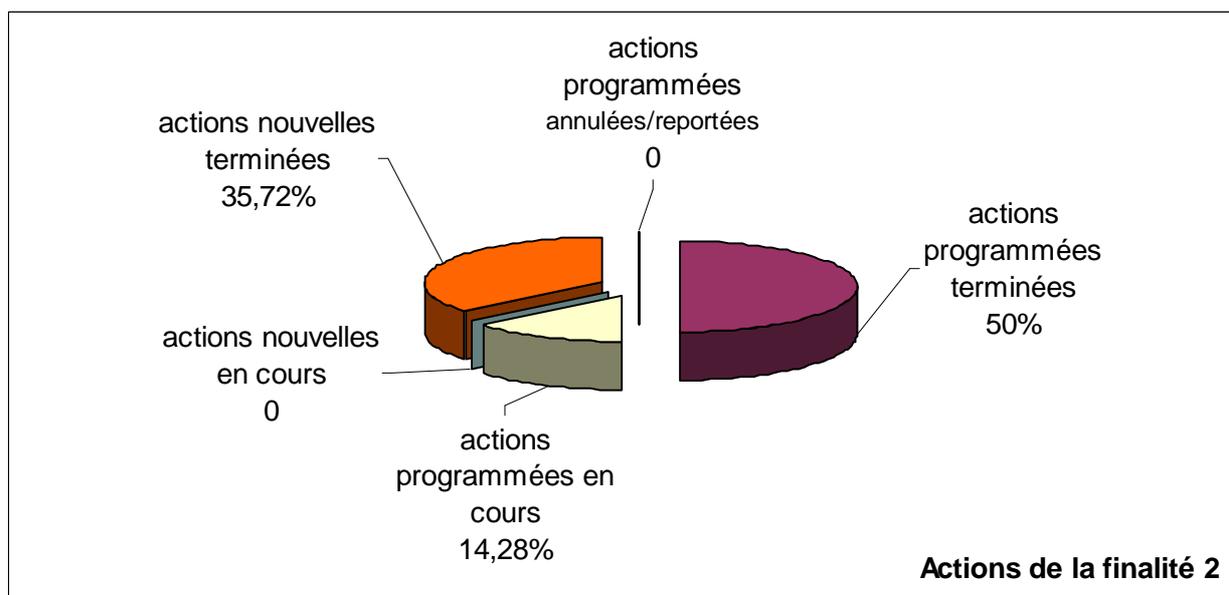
|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Collecte hebdomadaire des ordures ménagères par le SIRTOM de la Région d'Egletons, en porte à porte sur l'ensemble de la commune ; système de collecte suffisant et satisfaisant ; amélioration de la gestion des déchets par la population (<b>journée de l'environnement</b>)</li> <li>-Absence de décharge sauvage</li> <li>-Tri sélectif en place : collecte en porte en porte tous les quinze jours, dans le Bourg (sacs jaunes); <b>mise en place d'un ramassage des encombrants à domicile pour les personnes dépendantes</b> ; un Point d'Apport Volontaires complet et trois autres points avec uniquement une colonne pour la récupération du verre ; compostage des déchets organiques : individuel (campagnes du SIRTOM) et <b>communal (déchets de tonte mis en tas et utilisés comme terreau)</b> ; déchetterie à proximité, ramassage des encombrants en porte à porte (SIRTOM)</li> <li>-Sensibilisation de la population à la bonne gestion des déchets</li> </ul> |
| Points faibles |   |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Orientations           | -Projet d'ajouter un Point d'Apport Volontaire complet supplémentaire<br>-Projet de mettre en place une troisième campagne par le SIRTOM pour l'achat de composteurs |
| Critères discriminants | Néant  |

**ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 2**

| Titre de l'action  | Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|--|--|---|
| <b>Actions programmées</b>   |  |   |
| -Recenser les espèces rares et les protéger (Faune et flore)                 | 2010                                       | Action terminée                             |
| -Réactualiser le zonage agriculture - forêt                                  |  | Action terminée                             |
| -Enfouissement des réseaux aériens rue des Ecoles                            | 2009                                       | Action terminée                             |
| -Enfouissement des réseaux aériens rue de la Genevrière                      | 2010                                       | Action en cours                             |
| -Remise en état du site du Doustre   | 2011-2012                                  | Action terminée                             |
| -Economie d'eau  | 2009-2010                                  | Action terminée                             |
| -Récupérer les eaux de pluies pour l'arrosage public                         | 2010                                       | Action terminée                             |
| -Amélioration de l'assainissement collectif                                  | 2010                                       | Action en cours                             |
| -Ramassage des déchets recyclables à domicile pour les personnes dépendantes | 2010                                       | Action terminée                             |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>  |  | <b>7</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>   |  | <b>2</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions annulées/reportées</b>                                   |  | <b>0</b>                                    |

| Titre de l'action   | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|---|---|
| <b>Actions non programmées</b>  |   |
| -Sensibilisation de la population au respect des milieux naturels et à la protection de la biodiversité | Action terminée                             |
| -Opération du CG19 (« économisez l'eau au quotidien »)  | Action terminée                             |
| -Mise en place du goutte à goutte   | Action terminée                             |
| -Réfection du réseau d'assainissement   | Action terminée                             |
| -Compostage communal  | Action terminée                             |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>   | <b>5</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>  | <b>0</b>                                    |



## **FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

### 3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

#### 3.1.1. Gestion de l'eau potable

La gestion de l'eau potable sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte se fait par le Syndicat Intercommunal en Eau Potable de Rosiers d'Egletons- Montagnac St Hippolyte. Ce service est géré en régie.

Le réseau couvre le territoire des communes de Rosiers d'Egletons et Montagnac-Saint-Hippolyte ainsi que les villages de la Rebeyrotte, de Treins et Treinsoutrot sur la commune d'Eyrein. Au 31/12/2012, ce service recensait 989 abonnés (382 pour Montagnac), représentant 1654 habitants (566 pour Montagnac), pour une consommation de 80632 m<sup>3</sup> (29150 pour Montagnac).

#### 3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

A ce jour, la quantité d'eau potable disponible sur la commune, ainsi que les réserves, sont satisfaisantes. En effet, **une étude intercommunale sur les ressources en eau**, basée sur un état des lieux, un bilan « ressources-besoins »..., démontre que Montagnac-Saint-Hippolyte ne présente pas de problèmes quant à l'approvisionnement de ses administrés en eau potable. Il est toutefois à noter que l'ensemble des ressources présentes sur la commune ne suffit pas à combler les besoins de la collectivité ; en effet, les ressources de Rosiers d'Egletons sont aujourd'hui indispensables pour couvrir la demande.

#### 3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Afin d'assurer une bonne qualité de l'eau potable, le Syndicat Intercommunal en Eau Potable de Rosiers d'Egletons-Montagnac St Hippolyte procède à des autocontrôles. De plus, d'autres analyses sont effectuées par le Laboratoire Départemental qui envoie ses résultats à l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Cette dernière juge que la qualité de l'eau potable est satisfaisante en termes de bactériologie et de critères physico-chimiques. Toutefois, le paramètre conductivité n'est pas convenable : de par sa faible minéralisation, cette eau est agressive vis à vis des métaux. Compte-tenu de ces conclusions sanitaires, **une deuxième unité de reminéralisation est en cours de réalisation à El Bos** afin d'améliorer la qualité de l'eau.

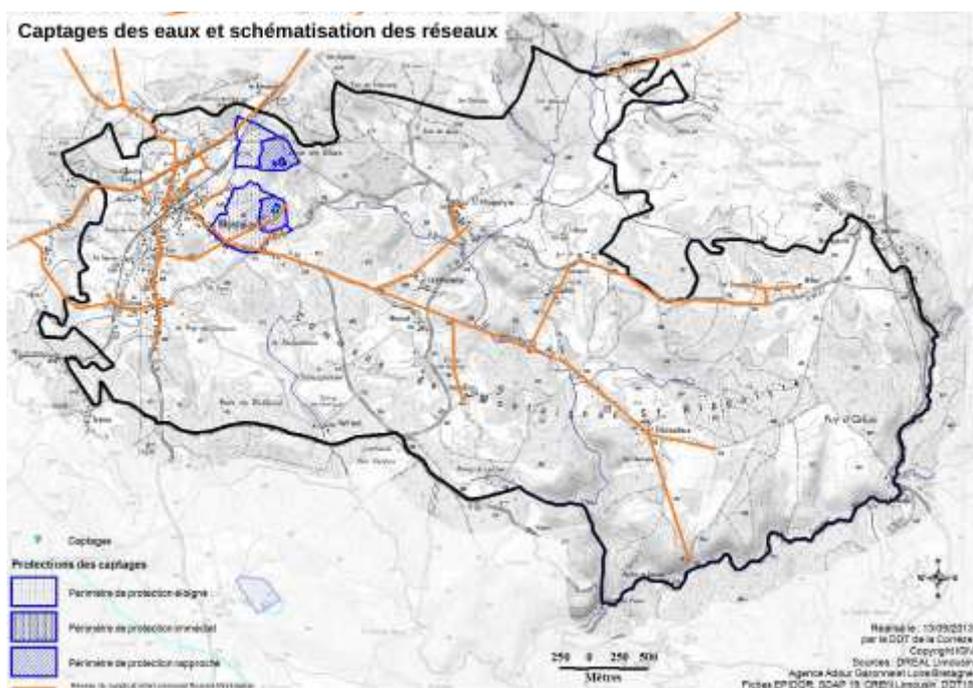
La pression est en revanche satisfaisante sur l'ensemble de la commune.

#### 3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Une démarche qualité est présente pour contrôler et améliorer la qualité de l'eau sur la commune. L'ARS et le Syndicat Intercommunal sont chargés de ces missions. Un agent est employé par le Syndicat (3/4 temps) pour assurer le suivi et remédier aux éventuels problèmes.

L'ensemble des captages est protégé (les derniers travaux ont eu lieu en 2001-2002). La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte recense quatre captages :

- Captage El Bos nouveau 1
- Captage El Bos nouveau 2
- Captages Bois de Mars 1
- Captage Bois de Mars 2.



Concernant les canalisations d'eau potable (réseau datant de 1956), beaucoup d'entre elles ont été refaites ainsi que des branchements, comme par exemple, au niveau de la **rue de la Genevrière et de la rue des Ecoles. De plus de nouveaux compteurs d'antenne ont été installés** afin d'améliorer la sectorisation et donc la gestion de la recherche de fuites sur le réseau. **Un nettoyage du château d'eau a également été effectué.**

L'ensemble des canalisations en plomb a été supprimé sur le réseau public et une information a été mise en place pour les particuliers afin que ces derniers enlèvent ce type de canalisations.

#### 3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte ne possède pas de points d'eau accessibles au public, et alimentés par des sources.... En effet, seuls des puits fermés sont présents sur le territoire.

En revanche, des robinets branchés sur le réseau public d'eau potable sont comptabilisés au stade, au cimetière et au terrain de tennis. Pendant la saison hivernale, ces robinets sont fermés. Aucune indication relative à la potabilité ou non de l'eau n'est en place.

#### 3.1.1.5. Prix de l'eau

Deux tranches de consommation sont instaurées sur le territoire. Jusqu'à 1500 m<sup>3</sup>, le prix de l'eau est calculé au m<sup>3</sup> et est de 1,30€ HT et hors abonnement. Ce tarif s'applique principalement aux particuliers.

Au-delà des 1500 m<sup>3</sup>, un autre tarif s'applique car s'adresse principalement aux entreprises, plus consommatrices.

|                        |   |
|------------------------|---|
| Points forts           | -Gestion de l'eau potable par le Syndicat Intercommunal en Eau Potable de Rosiers d'Egletons – Montagnac St Hippolyte ; alimentation et quantité d'eau potable satisfaisantes ( <b>réalisation d'une étude intercommunale sur les ressources en eau</b> )<br>-Bonne qualité de l'eau potable ; <b>nettoyage du château d'eau de Montagnac ; 2<sup>ème</sup> unité de reminéralisation de l'eau potable en cours de création (El Bos) ;</b> protection de l'ensemble des captages ; <b>amélioration du réseau d'eau potable (canalisations et branchements remis en état à la rue des Ecoles et rue de la Genevrière) ;</b> <b>détection des fuites d'eau sur le réseau par la pose de compteurs d'antennes améliorant la sectorisation ;</b> suppression des canalisations en plomb |
| Points faibles         | -Eau potable avec pH faible et donc mauvaise conductivité   |
| Orientations           |   |
| Critères discriminants | <b>-Absence de signalisation de la potabilité à différents points d'eau publics (Stade, cimetière, tennis)</b>  |

### 3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

#### 3.2.1. Système scolaire

La commune possède une école qui regroupe deux classes et qui compte une cinquantaine d'élèves au total: la première classe rassemble les enfants de la maternelle au CP (29 élèves) et la seconde est composée de 20 élèves allant du CE1 au CM2. ► Un projet de création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes d'Eyrein ou de Rosiers est à l'étude. **Une aide aux devoirs, par des bénévoles, a été instaurée pour les élèves de l'école primaire, quelques heures par semaine.**

Un restaurant scolaire est également à la disposition des élèves : le nombre moyen de repas servis par jour est de quarante cinq. Le prix de ce dernier (1,90€) ainsi que la cantine sont gérés par l'association des parents d'élèves. Pour la plupart des produits, la cantinière s'approvisionne chez les commerçants locaux.

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte a mis en place l'Ecole Numérique Rurale : en effet, dix ordinateurs portables, des tableaux blancs interactifs et un vidéo projecteur équipe l'école de la commune.



Source : <http://www.education.gouv.fr/>

D'autre part, suite à la réforme sur les rythmes scolaires, l'organisation du temps de travail a été modifiée ce qui a permis aux élèves de bénéficier d'une nouvelle activité, appelée temps péri-éducatifs (TPE). Au niveau de la commune, cette dernière a embauché, pour la rentrée 2013, une personne pour intervenir pendant ce TPE afin de mettre en place des projets diversifiés pour les 2 classes. Les élèves pratiquent ainsi des activités aussi bien classiques comme le bricolage qu'originales telles que le jardinage par exemple.

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte appartient au Réseau Rural d'Education (RRE) qui propose aux enfants des activités sportives et culturelles. Le RRE est constitué entre les écoles du secteur Doustre/Luzège/Ventadour. Il permet de favoriser les rencontres et

échanges entre les élèves des écoles du réseau, de développer les activités visant à améliorer la maîtrise de la langue, d'inciter les élèves à utiliser une démarche d'investigation et à enrichir et diversifier les pratiques culturelles et artistiques. D'autres activités sont également proposées : piscine, sorties organisées par l'équipe enseignante et financées par l'APE, voyage scolaire tous les 3 ans et sorties avec la coopérative scolaire maternelle ou l'USEP ou l'OCE.

Le collège le plus proche se situe à Egletons.

### 3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les scolaires sont sensibilisés au développement durable. En effet, des sorties scolaires et des expositions (dans le cadre de la journée de l'environnement) sont organisées. De plus, la commune participe annuellement à la Semaine du Développement Durable en proposant des activités sur une journée. Les élèves ont également contribué à la création d'une mare pédagogique.

En revanche, aucun organisme extérieur n'est intervenu pour les sensibiliser au Développement Durable. Aucun projet pédagogique n'existe au sein de l'école et la participation des scolaires à une journée de nettoyage de la nature n'a pas été reconduite. La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte ne possède pas de sentier pédagogique mais les enfants se rendent sur la commune de Champagnac-la-Noaille où ils peuvent découvrir trois sentiers pédagogiques (circuits possibles de 1km, de 1,5km ou de 2km). Ces derniers permettent de découvrir le faune et la flore avec la possibilité d'observer les animaux de la région. Il est à noter que la commune de Montagnac finance le transport.

### 3.2.3. Système périscolaire de proximité

Un système périscolaire est présent sur la commune. En effet, des assistantes maternelles au nombre de quatre sont installées sur le territoire. Une garderie périscolaire est également en place et est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h à 8h40 et de 16h30 à 19h.

Les autres services périscolaires se situent sur le territoire communautaire. Le projet éducatif intercommunal propose en effet, un accompagnement de l'enfance à l'adolescence. Ces différents services sont coordonnés par un animateur. Son rôle, être à l'écoute et adapter les services enfance/jeunesse selon les besoins des enfants et des parents de la communauté de communes.

Ainsi, pour répondre aux besoins de tous les âges, 7 lieux

d'accueil adaptés et animés par des professionnels de l'enfance et de la jeunesse sont proposés :

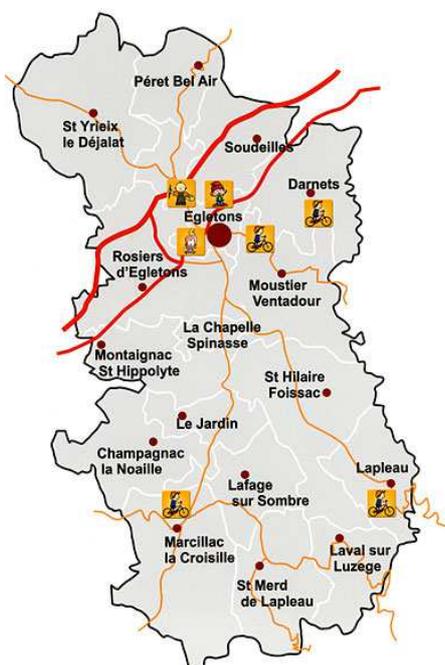


-un **Multi accueil** comprenant une mini-crèche et une halte-garderie présent sur la commune d'Egletons : le multi accueil reçoit 20 enfants de 10 semaines à 4 ans. C'est un lieu d'éveil et de sociabilisation auprès d'une équipe de professionnels de la petite enfance. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.



-un **Relais Accueil Petite Enfance (RAPE)** à Egletons: ce service représente un accueil des parents et des assistantes maternelles pour diffuser des informations :

\* Sur les différents modes de garde (liste des assistantes maternelles, multi-accueil...)



- \* Sur leur rôle d'employeur, sur leurs droits et obligations pour les parents
- \* Est un lieu d'écoute et d'échange
- \* Proposer des animations pour les enfants
- \* Organiser des soirées informatives, des conférences liées à l'enfance
- \* Soutenir les assistantes maternelles dans leur profession (statut, droit et obligations)
- \* Aider les parents et les assistantes maternelles dans leurs démarches administratives ;

- un **espace jeune** à Egletons qui est un véritable lieu d'accueil et d'information pour les jeunes de 12/25 ans. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

| Lundi | Mardi       | Mercredi     | Jeudi       | Vendredi     | Samedi    |
|-------|-------------|--------------|-------------|--------------|-----------|
| Fermé | Fermé       | 9h30 - 12h30 | Fermé       | 9h30 - 12h30 | Fermé     |
| Fermé | 13h30 - 18h | 13h30 - 19h  | 13h30 - 18h | 13h30 - 18h  | 14h - 18h |



Cet espace est un Point Information Jeunesse (PIJ), c'est-à-dire un lieu d'accueil libre, anonyme, gratuit et ouvert à tous. L'information, classée sous forme de dossiers thématiques ou de brochures à emporter, est répartie en 7 secteurs : Les études / L'emploi / La formation continue / La vie pratique / Loisirs et vacances / Les métiers et la formation / L'ouverture vers l'extérieur. Le PIJ propose des journées d'actions de prévention (journée contre le sida, sécurité routière...) et des rendez-vous de l'information sur des thèmes variés (jobs d'été, séjours linguistiques...).

Le PIJ est également un point Multimédia permettant de jouer, créer, communiquer, rechercher des informations...C'est aussi un relais Emploi-Formation avec des permanences de la Mission Locale tous les mercredis et jeudis et le mardi une semaine sur deux, de 9h30/12h30 et 13h30/16h sur rendez vous.

- **Accueils de Loisir** (au nombre de quatre sur le territoire communautaire) : ils sont situés sur les communes d'Egletons (accueil des enfants de trois à seize ans), de Darnets et de Marcillac la Croisille (accueil des enfants de quatre à douze ans) et de Lappleau (accueil des enfants de quatre à seize ans).



► La création d'un nouvel Accueil de Loisir communautaire est en projet sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte. Son ouverture sera dépendante des temps péri-éducatifs (TPE).

#### 3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

La commune ne présente pas de services médico-éducatifs (ESAT, IME..) sur son territoire.

Le personnel dédié au système scolaire est à la fois employé par l'Education Nationale (deux professeurs des écoles, deux Auxiliaires de Vie Scolaire, une Employée de Vie Scolaire) et par la commune [une cantinière, une aide ménagère, une assistante maternelle (ATSEM), une animatrice garderie].

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | -Présence d'une école maternelle et d'une école primaire sur le territoire ;<br><b>mise en place d'une aide aux devoirs pour les élèves de l'école primaire</b> ;<br>appartenance au Réseau Rural d'Education (RRE)<br>-Sensibilisation des scolaires au développement durable (sorties scolaires, mare pédagogique, expositions, participation à la SDD...)<br>-Système périscolaire: assistantes maternelles et garderie périscolaire sur le territoire ; crèche et CLSH à proximité, sur le territoire communautaire |
| Points faibles |   |
| Orientations   | -Projet de création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes d'Eyrein ou de Rosiers d'Egletons<br>-Développer la sensibilisation des scolaires au développement durable (interventions d'organismes extérieurs, jardin pédagogique/découverte, projet pédagogique à l'école...)<br>-Projet de création d'un Accueil de Loisir communautaire sur la commune   |

### 3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

#### 3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune possède 14 appartements sociaux communaux sur son territoire. La Société Coopérative D'intérêt Collectif D'H.L.M. De La Corrèze (COPROD) ainsi que Corrèze Habitat possèdent, quant à elles, 7 pavillons et 2 logements.

Une rénovation (mise aux normes de confort thermique et d'habitabilité et/ou aménagement complet) des logements communaux les plus anciens était prévue, notamment pour ceux présents rue de la Genevrière et à Saint Hippolyte, ainsi que les logements de l'école de Montagnac et de la Poste. **A ce jour, seuls ceux situés dans l'ancienne école de Saint Hippolyte ont été rénovés, par la mise en œuvre de travaux d'isolation des combles et de changements de fenêtres.** *Concernant les logements de la Genevrière (bâtiment Bargue), le projet a été abandonné et le bâtiment revendu compte tenu du coût élevé de la rénovation. La rénovation des logements de la Poste et de l'Ecole de Montagnac n'a pas été effectuée* ► mais cette action reste un projet de la municipalité.

Le commerce « Point Multi Service » ne propose plus d'accès à Internet pour la population, cette décision ayant été prise suite à la faible fréquentation des lieux.

La municipalité n'emploie pas en son sein, de personnes en difficulté d'insertion, par l'intermédiaire de contrats aidés, par exemple.

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte est en relation avec des organismes de solidarité (Secours Populaire, Secours catholique, Emmaüs) mais de façon informelle. Elle leur transmet ponctuellement des produits suite à des collectes, comme la Bourse aux vêtements organisée par l'Association des Parents d'élèves pour laquelle le surplus est donné alternativement à l'une de ces associations.

#### 3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

**Le diagnostic accessibilité des bâtiments publics a été effectué par la municipalité** suite à un groupement de commandes réalisé par la communauté de communes. Certains d'entre eux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, comme le foyer, les commerces du Bourg (trottoirs et chaussée en pente douce, suppression des marches) et le bas de la Mairie (présence d'une rampe).

**La collectivité a également établi son Plan de mise en accessibilité de la Voirie et aménagements des espaces publics (PAVE).** Les places de parking dédiées aux personnes

handicapées sont au nombre de 6 et présentes devant les commerces et les restaurants. ► Un projet est à l'étude afin de les modifier et de les mettre aux normes.

A ce jour, la commune n'emploie de personnes handicapée mais participe à leur emploi. En effet, la collectivité fait appel à des entreprises spécialisées pour l'achat de fourniture de bureau.

### 3.3.3. Manifestations culturelles

Des manifestations culturelles ont lieu sur la commune : journée du patrimoine au niveau intercommunal avec le CDMA (Centre de Découverte du Moyen Âge) d'Egletons pour la découverte de l'Eglise dans le bourg historique de Saint-Hippolyte, concerts. La commune de Montagnac participe également au festival de Ventadour avec de nombreux autres partenaires (office de tourisme, foyer rural de Moustier Ventadour, associations, communes...). Une participation au Téléthon se fait par l'intermédiaire des associations.

|                        |  |
|------------------------|--|
| Points forts           | -Présence de logements sociaux et communaux sur la commune<br>-Accessibilité de certains bâtiments communaux (Foyer, commerces, Mairie) ; <b>réalisation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics et du diagnostic accessibilité des bâtiments communaux</b> ; présence de places de parkings pour les personnes à mobilité réduite ; participation à l'emploi de personnes handicapées (pour l'achat de fournitures)<br>-Manifestations culturelles        |
| Points faibles         | - <i>Rénovation des logements sociaux communaux non effectuée (en partie): abandon pour ceux situés à la Genevrière (revente du bâtiment par la commune car coût de rénovation trop élevé) et report ceux de la Poste et de l'école de Montagnac</i><br>-Absence de mise à disposition d'un accès Internet dans un lieu public<br>-Absence de partenariat officiel avec un organisme de solidarité<br>-Pas d'emploi de personnes en difficulté d'insertion ou handicapées au sein de la collectivité |
| Orientations           | -Projet de rénover les logements communaux sociaux de la Poste et de l'école de Montagnac<br>-Projet de mettre aux normes et de modifier les places de parking destinées aux personnes à mobilité réduite  |
| Critères discriminants | Néant  |

## 3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RESEAU ASSOCIATIF

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte possède un tissu associatif actif sur son territoire.

### 3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Quelques associations et activités culturelles et artistiques sont recensées sur la commune :

-le Comité des Fêtes qui a en charge la fête votive du mois d'août (Fête du Milhassou) ainsi que le Marché de Noël

-le Foyer Rural (une des plus importantes associations de la commune) qui a une section théâtre depuis plus de 35 ans. Les répétitions se déroulent de janvier à avril pour des représentations en mars et avril. Le foyer peut également mettre en place du théâtre pour les enfants si la demande existe. Une initiation à la pratique orale de l'anglais courant est aussi proposée par le Foyer par l'intermédiaire d'un professeur bilingue, de septembre à juin, une fois par semaine. Une découverte de l'occitan par deux passionnés est possible de septembre à juin, un soir toutes les semaines. Enfin, il est à noter que 25% des adhérents à cette association proviennent de communes voisines.

#### 3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

Les associations proposant des activités sportives et de loisir sont :

-le Foyer Rural qui organise des séances de gym volontaire animées par une monitrice diplômée, de septembre à juin, tous les lundis. Des randonnées sont également mises en place, pour tous les niveaux, le deuxième dimanche de chaque mois. Ces activités sont complétées par la pratique du ping pong, de septembre à juin, tous les mercredis. Des ateliers cuisine sont enfin proposés (ateliers santé alimentation et environnement) par l'association.

- l'Amicale Laïque Montagnac – Foot
- la société de chasse.

#### 3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

La commune de Montagnac possède des associations à but social et humanitaire :

-le Club Lou Benou (club des aînés ruraux) qui organise, outre ses après-midi de jeux (belote, scrabble, etc....) une fois par quinzaine, une kermesse, un loto, le marché de Noël, et différentes sorties pour ses adhérents.

- l'Amicale des sapeurs-pompiers
- l'Amicale des Anciens Combattants qui met en œuvre un concours de belote et la remise des colis de Noël, offerts aux veuves et aux anciens de la commune.
- l'Association des Parents d'Elèves qui organise la Bourse au Vêtements au profit des enfants de l'école

#### 3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Aucune association dédiée à la sauvegarde de la nature et du patrimoine n'est présente sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte.

#### 3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Du matériel et des locaux sont mis à disposition gratuite des associations par la commune : photocopies, salle (foyer rural), équipement (stade).... Des subventions leur sont également allouées chaque année.

**Une journée des associations a été organisée par la commune** afin de mettre en place des animations pour les faire connaître et leur permettre de rencontrer d'éventuels nouveaux adhérents.

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | -Tissu associatif actif et mise à disposition de moyens matériels (subventions, locaux, matériels)<br><b>-Organisation de la journée des associations</b> |
| Points faibles |   |
| Orientations   |   |

### 3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

#### 3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations qui arrivent sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte sont majoritairement d'origine nationale. En effet, très peu de population étrangère s'installe sur le territoire, celle-ci étant d'ailleurs présente principalement en résidence secondaire. A l'inverse, la population nationale investit essentiellement dans des résidences principales (achat ou location).

#### 3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique sur la commune se situe principalement en saison estivale. Le tourisme est essentiellement familial, dû au manque d'hébergements et activités touristiques sur la commune.

Des espaces peuvent être mis à disposition des touristes, des randonneurs (présence de la route de St Jacques de Compostelle) comme des salles si nécessaire. Des points d'eau publics sont disponibles, cependant les WC publics ne sont plus en service. ►La commune a pour projet de les remettre en état.

#### 3.5.3. Accueil des populations

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants se fait lors des vœux de la municipalité, sur invitation de la commune. En effet, aucune journée spécialement dédiée à l'accueil de ces nouvelles populations n'est organisée car cette démarche semble « démesurée ».

Si les nouveaux arrivants se présentent spontanément en mairie, des documents leur sont remis (bulletin municipal, informations pratiques, horaires train/bus, liste des associations, informations SIRTOM sur le tri sélectif...). Aucun livret d'accueil n'existe permettant de regrouper toutes les informations relatives au fonctionnement de la commune.

L'offre locative privée ou publique sur la commune est suffisante. ►Toutefois, la collectivité projette de créer un éco-quartier communal, localisé en bordure du bourg le long de la D66, afin d'accueillir au mieux de nouvelles populations et de créer un lien entre le bourg et les nouvelles constructions déjà existantes en périphérie. 14 lots seront à terme proposés avec un 15<sup>ème</sup> réservé à la création de logements collectifs.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | -Fréquentation touristique en période estivale ; espaces mis gratuitement à disposition des touristes, des randonneurs...<br>-Accueil des nouveaux arrivants lors des vœux du Maire<br>-Offre locative suffisante sur la commune |
| Points faibles | -Absence de livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, regroupant toutes les informations communales  |
| Orientations   | -Projet de réfection des sanitaires publics afin d'améliorer l'accueil des touristes, des randonneurs...<br>-Projet de création d'un éco-quartier communal   |

### 3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Quelques services publics sont présents à Montagnac-Saint-Hippolyte :  
-la Mairie,

| <b>Ouverture au public</b> |                  |                   |
|----------------------------|------------------|-------------------|
|                            | <b>Matin</b>     | <b>Après-midi</b> |
| <b>lundi</b>               | fermé            | 13 h 45 à 17 h 15 |
| <b>mardi</b>               | 8 h 30 à 12 h    | 13 h 45 à 17 h 15 |
| <b>mercredi</b>            | 8 h 30 à 12 h    | fermé             |
| <b>jeudi</b>               | 8 h 30 à 12 h    | 13 h 45 à 17 h 15 |
| <b>vendredi</b>            | 8 h 30 à 12 h    | 13 h 45 à 17 h 15 |
| <b>samedi</b>              | 9 h 00 à 12 h 30 | fermé             |

-l'**Agence Postale Communale** (recherche d'un local adéquat, création d'une consultation de la population sur les horaires d'ouverture, recrutement d'une salariée) ouverte les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h15 à 12h et le Samedi de 9h à 12h (*voir photo 3.6 page 136*)

-la bibliothèque (ouverte aux heures d'ouverture de la Mairie), alimentée par les Fonds de la Bibliothèque Départementale de Prêt renouvelés 3 fois par an (environ 250 livres) et par des ouvrages communaux (environ 1300 livres). Le prêt est gratuit aux habitants de Montagnac. Des livres disponibles à la Bibliothèque Départementale de Prêt peuvent être réservés par la mairie et livrés à la bibliothèque communale grâce à une navette mensuelle. La sélection d'ouvrages peut également se faire sur le catalogue du site de la BDP puis envoi par mail à la mairie en mentionnant le nom de l'auteur, le titre du livre et sa cote.

-le Centre de secours (agrandi), comptant 30 pompiers et 15 Jeunes Sapeurs Pompiers. Les secteurs couverts par ces derniers sont :

- les Communes de MONTAGNAC-SAINT-HIPPOLYTE, CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, LE JARDIN et EYREIN
- une portion de l'autoroute A89
- l'aire de repos de VITRAC
- une partie de la zone artisanale de la Montane

La défense incendie est assurée par l'intermédiaire de poteaux incendie aux normes et alimentés par de l'eau potable. A Saint Hippolyte, la municipalité projette de mettre en place une bâche souple afin d'accroître et d'améliorer les moyens de défense. Cependant, le lieu où cette dernière doit être installée se situant près de l'Eglise et sur du rocher, ► la commune, dans un premier temps va aménager l'abords d'un premier étang privé afin de faciliter l'accès pour les pompiers.

Les autres services publics (gendarmerie, DDT, Trésor Public) sont situés à proximité, sur le territoire communautaire, à Egletons.

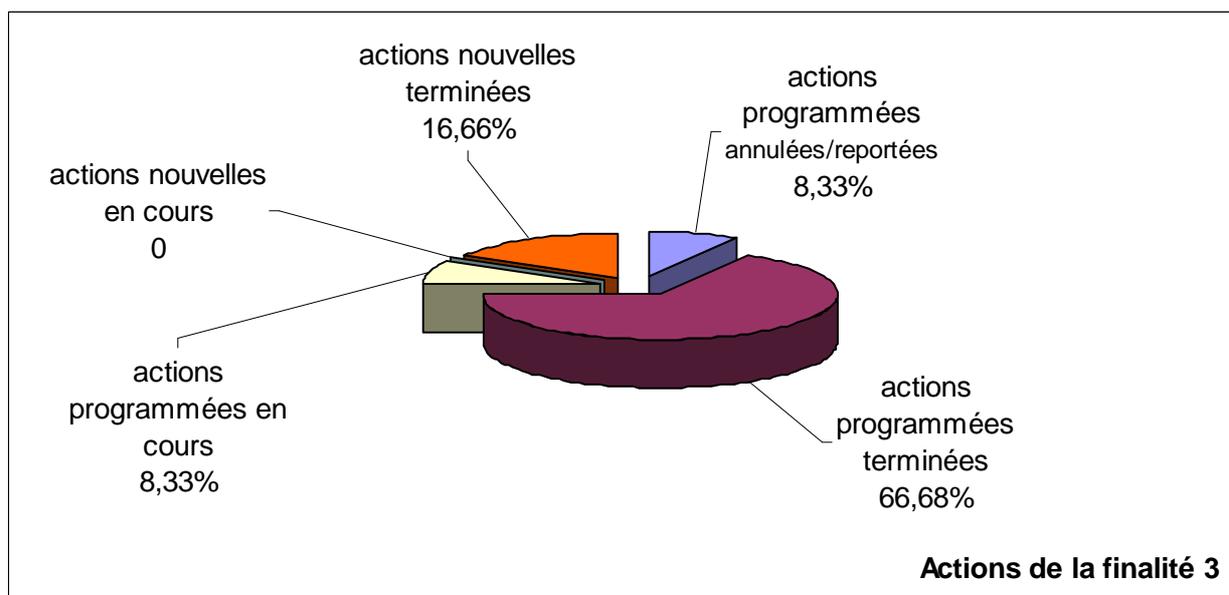
L'ensemble des services disponibles, sur place ou à proximité, est de bonne qualité.

|                        |   |
|------------------------|---|
| Points forts           | -Présence de quelques services publics de qualité sur la commune (Mairie, <b>Agence Postale Communale</b> , Centre de Secours, bibliothèque) ; autres services présents à proximité sur le territoire communautaire ( <i>Egletons</i> ) |
| Points faibles         |   |
| Orientations           | -Projet de développer et d'améliorer la défense incendie de la commune en aménageant les abords d'un étang  |
| Critères discriminants | Néant   |

**ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 3**

| Titre de l'action   | Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|---|--|---|
| <b>Actions programmées</b>  |  |   |
| -Etude intercommunale sur les ressources en eau   | 2009                                       | Action terminée                             |
| -Amélioration du réseau d'eau potable rue des Ecoles  | 2009                                       | Action terminée                             |
| -Amélioration du réseau d'eau potable rue de la Genevrière  | 2009-2010                                  | Action terminée                             |
| -Détection des fuites d'eau sur le réseau : pose de nouveaux compteurs d'antennes pour améliorer la sectorisation | 2011                                       | Action terminée                             |
| -Améliorer la qualité de l'eau potable  |  | Action en cours                             |
| -L'aide aux devoirs   | 2009                                       | Action terminée                             |
| <b>-Rénovation des logements sociaux communaux (rue de la Genevrière)</b>   | <b>2011</b>                                | <b>Action annulée</b>                       |
| -Accessibilité aux personnes handicapées sur les voies et lieux publics   | 2015                                       | Action terminée                             |
| -Journée des associations   | 2009                                       | Action terminée                             |
| -Installation d'une Agence Postale Communale  | 2009                                       | Action terminée                             |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>   |  | <b>8</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>  |  | <b>1</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions annulées/reportées</b>  |  | <b>1</b>                                    |

| Titre de l'action                               | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|---|---|
| <b>Actions non programmées</b>                  |   |
| -Nettoyage du château d'eau de Montagnac        | Action terminée                             |
| -Diagnostic accessibilité des bâtiments publics | Action terminée                             |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>               | <b>2</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>                | <b>0</b>                                    |



## FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

### 4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

#### 4.1.1. Politique d'information interne à la commune

L'information circule bien au sein de l'équipe municipale, avec la secrétaire et avec les structures intercommunales. Toutes les informations (spécifiques et réglementaires) sont affichées, mises à disposition de la population et relayées dans les bulletins municipaux.

#### 4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte organise des réunions et des consultations publiques pour des sujets jugés importants. En revanche, aucun référendum local ou conseil des jeunes n'existe sur le territoire.

Un bulletin municipal est réalisé par la commune et est édité semestriellement. Il est distribué à l'ensemble des habitants de Montagnac et regroupe les informations essentielles de la commune, les projets, les travaux en cours, la vie des associations et les manifestations...

*La mise en œuvre de soirées thématiques était prévue par la municipalité mais cette action n'a pas été concrétisée.* Elles reposaient sur la diffusion d'un film documentaire suivi d'un débat au foyer rural. Le but de ces soirées était de sensibiliser la population aux interrogations communales et aux projets, de développer la participation et l'implication des citoyens et de valoriser la vie locale. ► A ce jour, cette démarche reste toujours un projet de la commune.

#### 4.1.3. Politique d'information externe de la commune

**Un site internet communal a été créé afin de développer l'information et la communication.** Celui-ci comprend plusieurs rubriques comme les associations, le patrimoine, la vie municipale, la vie locale et l'histoire.



La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte communique également par l'intermédiaire de la presse locale (La Montagne, l'Echo et la Vie Corrézienne) et de la radio (Jordane FM, France Bleue Limousin) pour diffuser les animations se déroulant sur le territoire.

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | -Politique d'information interne à la commune satisfaisante (affichage des informations légales, mise à disposition d'informations supplémentaires)<br>-Participation de tous aux décisions collectives pour des projets importants (réunions publiques et consultations publiques), édition semestrielle du journal communal<br>-Politique d'information externe à la commune : <b>création d'un site Internet</b> , communication par l'intermédiaire de la radio, de la presse locale... |
| Points faibles | -Absence de conseil des jeunes<br>- <i>Soirée Thématique non mise en place (mais toujours en projet)</i>  |
| Orientations   | -Projet de mettre en place des soirées thématiques  |

|                        |       |
|------------------------|-------|
| Critères discriminants | Néant |
|------------------------|-------|

## 4.2. GESTION DE L'ESPACE

### 4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Un Plan d'Occupation des Sols (POS) a été établi en 1988. Ce document a été révisé et approuvé en 2004. ► Aujourd'hui, la municipalité souhaite mettre en place un Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite au projet de création de l'éco-quartier communal. Le PLU devrait être achevé en 2015. Il intégrera également les mesures relatives aux Trames verte et bleue qui portent ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Parallèlement, la réflexion porte également sur un PLU intercommunal.

Le POS présentait des dispositions concernant l'aspect extérieur des constructions, les éléments paysagers à protéger... et intégrait le droit de préemption urbain. L'ensemble de ces différents points seront repris dans le PLU.

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques. **Cependant, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été rédigé par la municipalité et notifié par le maire le 4 décembre 2013** afin d'identifier les risques éventuels et les moyens de communication à déployer auprès de la population. Ce PCS, gérée de façon communale, a été mis en place avec l'aide de la DDT sur l'ensemble du territoire communautaire, le but étant d'harmoniser les PCS sur tout le département.

Aucune construction irrégulière n'est recensée sur la commune. La municipalité possède des réserves foncières notamment au niveau du futur éco-quartier et par la préemption d'un terrain pour l'aménagement d'un futur parking. Des zones d'applications du permis de démolir existent sur la commune.

Montagnac-Saint-Hippolyte n'appartient pas à un Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

### 4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante des bâtiments communaux recevant du public (Mairie, salle des fêtes, vestiaires du stade, Agence Postale Communale, Eglise, Chapelle, école..) et des logements de la commune a été effectué en 2003.

La commune de Montagnac ne possède pas de bâtiments HQE et n'a pas utilisé du bois certifié pour ses constructions et/ou rénovations. Cependant, le cadre architectural et paysager est pris en considération.

Sur la période 2006-2011, la Communauté de Communes de Ventadour a mené un premier programme d'aides en faveur de l'habitat des particuliers (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)). Cette dernière a permis de traiter plus d'une centaine de demandes. S'appuyant sur les dispositifs mis en place par l'Etat (ANAH) et les Collectivités Territoriales (Conseil Régional et Conseil Général) en matière de maîtrise des économies d'énergie notamment, la Communauté de Communes a mis en œuvre depuis 2012, un nouveau programme d'aides, le Programme d'Intérêt Général (PIG) qui s'achèvera en décembre 2014. Le PIG a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) et de les aider financièrement en mobilisant différents partenaires de l'habitat. Les aides concernent les propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie (isolation, chauffage, fenêtres, ...), d'adaptation des logements occupés par des personnes handicapées ou en perte d'autonomie (salle d'eau adaptée, WC surélevé, accessibilité...) ou d'amélioration en matière de sécurité, de salubrité, d'équipement ou de remise aux normes, ... (gros œuvre, toiture, équipements sanitaires, raccordement aux réseaux, remise aux normes des installations électriques, gaz...). La Communauté de Communes de Ventadour met à disposition une

chargée de mission dans l'habitat pour conseiller, orienter et accompagner les demandeurs tout au long du projet, de la définition du projet jusqu'à la fin des travaux. L'animatrice de ce projet possède également des permanences à la Mairie de Montaignac, les 4<sup>èmes</sup> jeudi du mois. Il est à noter que 6 dossiers de demande ont été effectués sur la commune de Montaignac avec des financements allant de 28 à 94%.

Un Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) a été débuté en 2006 et s'est déroulé sur trois ans. La première tranche en 2006, concernait La Place de La Gare (assainissement, trottoir, accès piétons..). La deuxième tranche, en 2007, s'est intéressée à la fin de l'aménagement de la Place de la Gare et à celui du square de la Gare (1<sup>ère</sup> partie) (signalétique, enherbement et plantations pour la Place, aire de stationnement PL, balise, trottoir pour le square). La troisième tranche de travaux a eu lieu en 2008 : fin de l'aménagement du square de la Gare (clôture, engazonnement plantations, banc, poubelle, signalétique) et amélioration des déplacements piétons (revêtements de sol, bordure, signalétique). ►Un nouveau PAB est en projet par la municipalité, en lien avec la création du PLU et du nouvel éco-quartier.

L'Eglise de Saint Hippolyte, inscrite aux Monuments Historiques, impose un secteur sauvegardé (500m autour de l'édifice). Du mobilier présent à l'intérieur est également protégé au titre des Monuments Historiques:

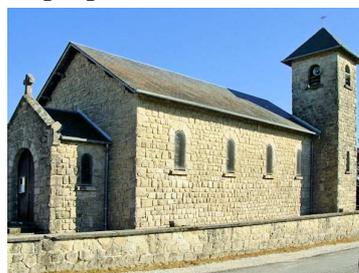
|  | Inscrit au titre objet | Classé au titre objet |
|--|------------------------|-----------------------|
| <b>Groupe sculpté : Vierge de pitié</b>        |                        | X                     |
| <b>Calice</b>                                  |                        | X                     |
| <b>Patène</b>                                  |                        | X                     |
| <b>Groupe sculpté : sainte Anne trinitaire</b> | X                      |                       |
| <b>Statue : saint évêque</b>                   | X                      |                       |

Le patrimoine rural non protégé est principalement représenté par :

-le château de Montaignac  
(propriété privée)



-la chapelle de Montaignac, construite en 1941  
(propriété communale)



Source : <http://www.montaignac-saint-hippolyte.fr/>

Concernant le patrimoine, aussi bien l'Eglise que la chapelle, son entretien est effectif. **De plus, l'étude de la mise en valeur de la chapelle par un éclairage et des aménagements avoisinants est en cours par la municipalité.** Cette action se fait en lien avec le nouveau PAB. *Une mise en valeur de l'Eglise de Saint-Hippolyte par un éclairage extérieur (à production solaire) était également prévue mais cette dernière a été abandonnée.*

Du petit patrimoine est également recensé sur la commune de Montaignac-Saint-Hippolyte : un four rénové (four de Salins, racheté par la commune car il était auparavant sectionnal) (voir photo 4.2.2 page 137), des croix (**inventaire réalisé par la communauté de communes**), un puits communal (route du lavoir), un pont. Ces derniers sont, d'une manière générale, bien entretenus. La mise en valeur du petit patrimoine est de la compétence de la communauté de communes. Ainsi, le four de Salins, l'Eglise et le pont sont inscrits dans le PDIPR. De plus, ►un panneau devrait être installé sur le four et ►une réflexion est engagée afin de valoriser esthétiquement le puits communal (aménagements des abords, rénovation,

mise en sécurité...). *En effet, la mise en valeur du puits de la route du lavoir était envisagée dans le premier programme mais cette action n'a pas été réalisée.* ► Des projets de visite sont également à l'étude en lien avec la présence de nombreux vitraux de valeur.

Des aménagements de sécurité routière sont en place tels que des zones 30, des terre-pleins centraux, des trottoirs, et des passages piétons.

► Un projet de création d'un parking est en cours afin d'accéder plus facilement aux réseaux et à la station.

#### 4.2.3. Préservation de l'esthétique

La qualité des espaces s'est améliorée, rendant ces derniers de bonne qualité. Un square a été aménagé dans le centre bourg avec des bancs et des jeux pour enfants. Les rues et les monuments/édifices publics sont propres.

Des actions de fleurissement sont mises en place. Toutefois, la commune ne participe pas au concours des villages fleuris. ► Cette action fait partie des futurs projets de la municipalité. Une serre communale est implantée dans la zone artisanale, à côté de l'atelier municipal, pour la production d'une partie des fleurs plantées sur la commune. Certains particuliers procèdent également au fleurissement de leurs maisons et peuvent également entretenir les espaces publics.

Du nouveau mobilier « urbain » doit être installé, comme des poubelles, des cendriers, des bancs, dans le cadre du nouveau PAB.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) avec instauration du droit de préemption urbain</li> <li>-<b>Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)</b></li> <li>-Absence de constructions irrégulières et présence de réserves foncières (pour les futurs éco-quartier et parking)</li> <li>-Diagnostic amiante effectué sur l'ensemble des bâtiments communaux</li> <li>-Existence d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) jusqu'à fin 2014 porté par la communauté de communes</li> <li>-Réalisation d'un premier Plan d'Aménagement Bourg (PAB)</li> <li>-Patrimoine entretenu (Eglise, Chapelle) et <b>mise en valeur de la Chapelle de Montagnac (en cours)</b></li> <li>-Petit patrimoine entretenu (four et puits communaux, croix, vitraux); <b>inventaire des croix présentes sur la commune (par la communauté de communes)</b>; mise en valeur du four, de l'Eglise et du pont par leur inscription dans le PDIPR</li> <li>-Aménagements de sécurité routière</li> <li>-Préservation de l'esthétique de la commune : amélioration de la qualité des espaces verts, actions de fleurissement, propreté des monuments, des édifices publics et des rues, qualité du mobilier urbain...</li> </ul> |
| Points faibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>-<i>Abandon d'une mise en valeur de l'Eglise de Saint Hippolyte par un éclairage extérieur</i></li> <li>-<i>Absence de valorisation du puits communal (mais toujours en projet) et des croix</i></li> <li>-Pas de participation au concours des villages fleuris</li> </ul>   |

|                        |   |
|------------------------|---|
| Orientations           | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet de création d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)</li> <li>-Nouveau Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) en projet, en lien avec l'éco-lotissement communal et le PLU</li> <li>-Projets de mettre en valeur le petit patrimoine : panneau indicatif sur le four, organisation de visites liées à la présence de vitraux de valeur, amélioration de l'esthétique du puits communal</li> <li>-Projet de création d'un nouveau parking</li> <li>-Projet de valoriser l'esthétique de la commune par sa participation au concours des villages fleuris</li> </ul> |
| Critères discriminants | Néant   |

#### 4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active à Montagnac est majoritaire. En effet, près de 80% des personnes habitant sur le territoire possèdent un emploi (voir tableau ci-dessous).

| Population de 15 à 64 ans par type d'activité      |             |      |
|--|-------------|------|
|  | 2010        | 1999 |
| <b>Ensemble</b>                                    | 350         | 334  |
| <b>Actifs en %</b>                                 | <b>79,7</b> | 72,2 |
| actifs ayant un emploi en %                        | 74,9        | 65,6 |
| chômeurs en %                                      | 4,9         | 6,3  |
| <b>Inactifs en %</b>                               | <b>20,3</b> | 27,8 |
| élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en % | 5,1         | 9,6  |
| retraités ou préretraités en %                     | 10,3        | 11,4 |
| autres inactifs en %                               | 4,9         | 6,9  |

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part

Les actifs travaillent principalement en dehors du territoire communal, mais restent sur le département de la Corrèze (Tulle, Egletons, la Montane) (voir tableau ci-dessous).

| <b>Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone</b> |             |             |             |          |
|---|-------------|-------------|-------------|----------|
|   | <b>2010</b> | <b>%</b>    | <b>1999</b> | <b>%</b> |
| <b>Ensemble</b>   | 264         | 100,0       | 220         | 100,0    |
| <b>Travaillent :</b>  |             |             |             |          |
| <b>dans la commune de résidence</b>   | <b>77</b>   | <b>29,2</b> | 100         | 45,5     |
| <b>dans une commune autre que la commune de résidence</b>                                     | <b>187</b>  | <b>70,8</b> | 120         | 54,5     |
| <b>située dans le département de résidence</b>  | <b>184</b>  | <b>69,7</b> | 117         | 53,2     |
| située dans un autre département de la région de résidence                                    | 2           | 0,8         | 2           | 0,9      |
| située dans une autre région en France métropolitaine   | 1           | 0,4         | 1           | 0,5      |
| située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)               | 0           | 0,0         | 0           | 0,0      |

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales

La Communauté de Communes travaille en partenariat avec la Mission Locale et le Pôle emploi. La commune de Montaignac bénéficie donc de ces prestations. Une permanence de la Mission Locale de Tulle a lieu à Egletons deux jours par semaine.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | -Population active majoritaire   |
| Points faibles | -Population active ne travaillant pas majoritairement sur le territoire communal |
| Orientations   |  |

#### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

##### 4.4.1. Services de santé

La commune de Montaignac-Saint-Hippolyte ne possède plus de services de santé sur son territoire. En effet, le kinésithérapeute et l'infirmière libérale ont quitté la commune. *Une incitation à l'installation d'un médecin avait été prévue mais la création de la Maison Médicale à Egletons (portée par la communauté de communes via le Contrat de Pays) a contraint les élus à abandonner le projet.*

Ainsi, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le territoire communautaire, et principalement sur les communes d'Egletons ou de Rosiers d'Egletons

##### 4.4.2. Services aux personnes âgées

Aucune structure permettant d'accueillir des personnes âgées n'existe sur la commune. *Une étude pour la création d'un Foyer résidence était prévue mais ce projet a été abandonné.* Seule une maison de retraite (EHPAD) est implantée sur le territoire intercommunal, sur la commune d'Egletons.



55

Cette dernière possède :

- 90 lits d'hébergement traditionnel,
- 3 lits d'hébergement temporaire,
- 2 places d'accueil de jour.
- 7 appartements T2 et 2 studios conçus pour recevoir des personnes handicapées ainsi

qu'un pôle gérontologique ont par ailleurs été aménagés dans des locaux laissés vacants par la dernière opération de restructuration.

Aujourd'hui, l'établissement dispose également d'un CANTOU (Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles) qui est un secteur sécurisé pur personnes désorientées de 13 places, et d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) de 14 places. C'est un établissement privé, géré par une association à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de 9 membres. Il peut recevoir des personnes âgées à revenus modestes consécutivement à son habilitation «Aide Sociale» pour la totalité de ses lits. Il est également habilité APA et les résidents peuvent percevoir l'allocation logement versée par les caisses d'allocations familiales.

Pour les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile, des aides leur sont également proposées :

-aides à domicile par l'ADMR ou l'ADAPAC

-instance de coordination de l'autonomie du canton d'Egletons proposant notamment un service de portage de repas à domicile (repas confectionnés à l'EHPAD d'Egletons et livrés 3 fois par semaine le lundi, le mercredi et le vendredi), la possibilité d'obtenir la téléassistance (sans prise en charge par la commune), une aide pour les travaux de jardinage et un service de transport les jours de foire sur Egletons (transport collectif le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois et le 29 mai), un service d'aide aux courses et une aide au transport chez un médecin spécialiste.

Un repas des anciens est organisé par la commune tous les deux ans, pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Des colis de Noël sont distribués par l'Association des Anciens Combattants (aux veuves et aux anciens de la commune) et par le Club des Aînés Ruraux (pour ceux présents en maison de retraite).

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | -Présence de l'ensemble des services de santé et des structures d'accueil pour les personnes âgées à proximité, sur le territoire communautaire (Egletons)<br>-Existence de services à domicile pour les personnes âgées : aides à domicile, portage de repas, système de téléalarme... ; repas des anciens et colis de Noël |
| Points faibles | -Perte de deux activités médicales (un kinésithérapeute et une infirmière libérale)<br>-Incitation à l'installation d'un médecin abandonnée (suite à la construction d'une Maison Médicale à Egletons)<br>-Etude pour la création d'un foyer résidence abandonnée  |
| Orientations   |  |

#### 4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

##### 4.5.1. Les services au public

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte possède peu de services au public sur son territoire : coiffeuse à domicile et salon de coiffure, Point Vert du Crédit Agricole (situé à

l'épicerie), agence immobilière, cabinet d'assurance et nouveau cabinet de maître d'œuvre en bâtiment.

Les autres services sont situés sur le territoire intercommunal, principalement à Egletons.

Montaignac-Saint-Hippolyte dispose également d'équipements utilisés régulièrement par la population : un stade avec sanitaires, un terrain de tennis, un terrain de pétanque, un terrain de basket et deux squares avec jeux pour enfants (dont un à Saint Hippolyte).

#### 4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

**Le réseau Internet et la couverture en téléphonie mobile se sont améliorés sur la commune.** En effet, le haut débit est présent sur la quasi-totalité du territoire (zone Est encore mal desservie) et les 3 opérateurs de téléphonie mobile couvrent une large partie de la commune (même si quelques zones blanches subsistent encore). De ce fait, cette action se poursuit à ce jour.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | <b>-Amélioration de la couverture Internet et en téléphonie mobile</b>   |
| Points faibles | -Peu de services au public sur le territoire communal mais de qualité: coiffeuse à domicile, Point Vert du Crédit Agricole, agence immobilière, cabinet d'assurance....<br>-Subsistance de quelques zones blanches concernant la téléphonie mobile |
| Orientations   |  |

#### 4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

##### 4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Montaignac-Saint-Hippolyte fait partie de la Communauté de Communes de Ventadour.



Elle adhère également à différents syndicats intercommunaux :

- SIRTOM de la région d'Egletons
- Syndicat Intercommunal en Eau Potable de Rosiers d'Egletons – Montaignac St Hippolyte
- Syndicat d'électrification...

##### 4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Montaignac-Saint-Hippolyte n'appartient pas à un Parc Naturel Régional (PNR) et ne participe à l'élaboration d'un SCoT.

En revanche, elle fait partie du Pays d'Egletons :



##### 4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

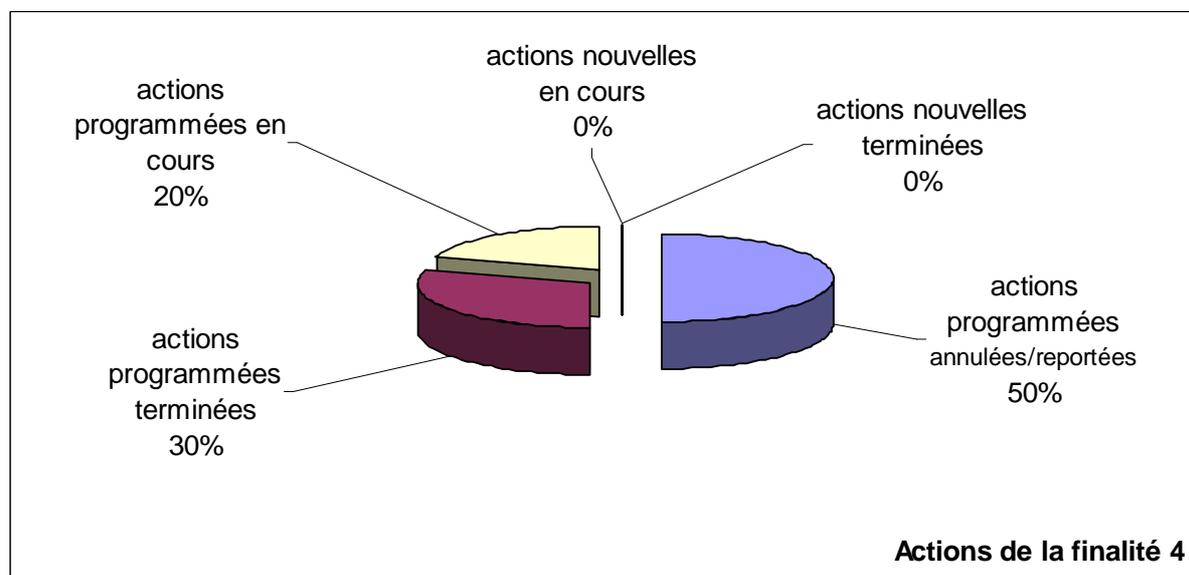
Aucun jumelage n'existe entre la commune et un autre pays ou une autre collectivité.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | -Appartenance à la communauté de communes de Ventadour et adhésion à différents syndicats intercommunaux<br>-Appartenance au Pays d'Egletons |
| Points faibles | -Absence de jumelage avec un pays ou une autre collectivité  |

|              |  |
|--------------|--|
| Orientations |  |
|--------------|--|

### ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 4

| Titre de l'action  | Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|--|--|---|
| <b>Actions programmées</b>   |  |   |
| <b>-Soirée thématique</b>  | <b>2009</b>                                | <b>Action reportée</b>                      |
| <b>-Création d'un site Internet</b>  | <b>2010</b>                                | <b>Action terminée</b>                      |
| <b>-Mise en place d'un Plan de Sauvegarde Communal</b>   | <b>2009</b>                                | <b>Action terminée</b>                      |
| <b>-Mettre en valeur l'Eglise de Saint Hippolyte par un éclairage extérieur</b>                    | <b>2010</b>                                | <b>Action annulée</b>                       |
| <b>-Mettre en valeur le puits de la route du lavoir</b>  | <b>2010</b>                                | <b>Action reportée</b>                      |
| <b>-Mettre en valeur la Chapelle de Montagnac par un éclairage et des aménagements avoisinants</b> | <b>2010-2011</b>                           | <b>Action en cours</b>                      |
| <b>-Inventorier les croix présentes sur la commune</b>   |  | <b>Action terminée</b>                      |
| <b>-Incitation à l'installation d'un médecin</b>   | <b>2010</b>                                | <b>Action annulée</b>                       |
| <b>-Etude de création d'un foyer résidence</b>   | <b>2012</b>                                | <b>Action annulée</b>                       |
| <b>-Améliorer l'accès ADSL et téléphonie mobile</b>  | <b>2010</b>                                | <b>Action en cours</b>                      |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>  |  | <b>3</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>   |  | <b>2</b>                                    |
| <b>Nombre d'actions annulées/reportées</b>   |  | <b>5</b>                                    |



## **FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

### 5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

#### 5.1.1. Espaces agricoles

Les espaces agricoles au sein de la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte sont minoritaires (SAU inférieure à 40%) mais actifs avec comme activité principale, l'élevage de bovins de race limousine pour la viande. En effet, la part des prairies dans la SAU est de 95% (contre 5% de cultures).

Aucun agriculteur bio n'est installé sur le territoire et aucune production AOC/AOP n'existe. De plus, très peu d'entre eux pratiquent une agriculture raisonnée. *C'est pour cette raison que la municipalité avait souhaité inciter le monde agricole à améliorer ses pratiques. Toutefois, cette action a été abandonnée.*

Certains agriculteurs sont soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), compte tenu de la présence de fosses à fumier.

#### 5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les exploitations ont été prises en compte lors de l'élaboration du POS et le seront également pour la mise en œuvre du PLU.

Des terrains sectionnaux sont loués par la commune mais cette dernière ne met à disposition des agriculteurs des terrains communaux. Aucun bâtiment communal n'accueille d'activités agricoles.

#### 5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Le taux de boisement en 2003 (source IFN) est de 54% ce qui correspond à 1094 ha de forêt. Il est supérieur au taux de boisement départemental de 45%. Sur la commune, 20% de la forêt est couverte par un plan de gestion durable.

Des zones humides sont également recensées. Ces dernières sont majoritairement localisées sur les surfaces agricoles du territoire et en dehors des zones urbanisées.

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | -Présence d'espaces agricoles actifs (principalement dédiés à l'élevage extensif)<br>-Location par la commune de sectionnaux  |
| Points faibles | -Absence d'agriculteurs bio et de productions AOC / AOP<br>-Pas de pratique d'une agriculture raisonnée : <i>abandon de l'incitation du monde agricole à améliorer ses pratiques</i><br>-Pas de mise à disposition de bâtiment ou de terrain communaux pouvant accueillir une activité agricole |
| Orientations   |   |

### 5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

#### 5.2.1. Activités polluantes

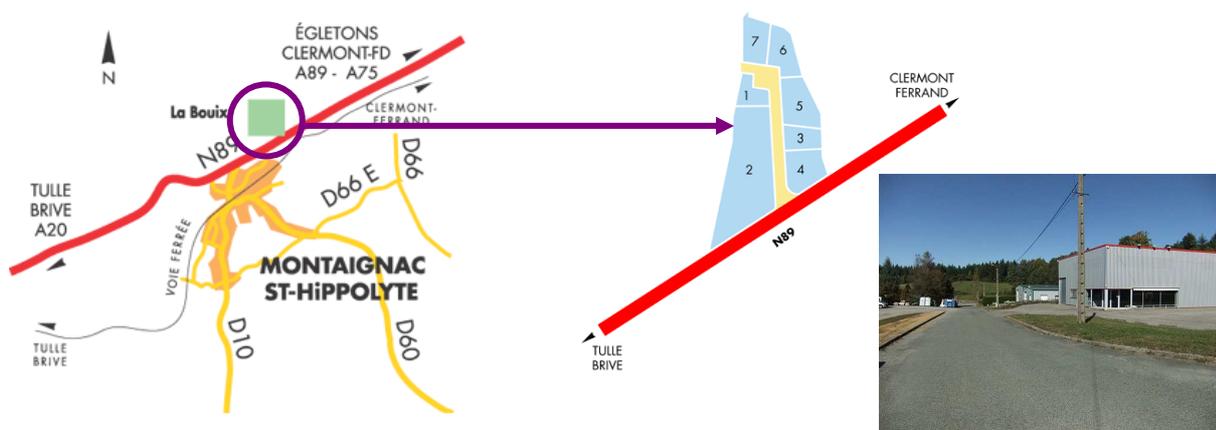
Aucune PME/entreprise présentant une activité polluante n'est présente sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte.

### 5.2.2. PME

Quelques PME sont implantées sur la commune : scierie associative (créée par les particuliers pour leur propre besoin), fabrique de menuiseries alu/PVC et serrureries, nouvelle entreprise d'abattages forestiers, perçage/taraudage de pièces, tournage sur bois, moulage plastique, fabrique de sièges, travaux publics, nouvelle entreprise de contrôle technique. Il est à noter qu'une entreprise de transporteurs poids lourds n'existe plus sur la commune.

### 5.2.3. Politique d'accueil

La commune de Montagnac possède une zone économique, la « Zone de la Bouix ». Créée en 1980, cette zone de 35,5 hectares, est exploitée par la commune et a pour vocation d'accueillir des entreprises artisanales et commerciales. Elle est située à proximité de la RD 1089 et à quelques kilomètres de l'autoroute A89. Elle est par ailleurs reliée à la fibre optique.



Source : <http://www.cc-ventadour.fr/>

A ce jour, 5 entreprises avec l'atelier municipal y sont recensées.

En effet, de nombreuses autres zones d'activité sont situées à proximité de Montagnac :

- à 5 km, la zone d'activités de Betonnet, située sur la commune Rosiers d'Égletons et gérée par cette même commune,
- à 5 km, la zone d'activités de Bois Duval située sur la commune Rosiers d'Égletons et gérée par la Communauté de Communes de Ventadour,
- à 7km en direction de Tulle, la ZAC de la Montane située sur les communes de St Priest de Gimel et d'Eyrein et gérée par le SYMA de Tulle,
- à 7,5 km, la zone d'activités de la Chaulandre située sur les communes de Rosiers d'Égletons et d'Égletons et gérée par la commune d'Égletons,
- à 8 km, la zone d'activités de Tra-le-Bos située sur les communes de Rosiers d'Égletons et d'Égletons et gérée par le SYMA A89.

**Une politique communale pour l'accueil d'entreprises artisanales et commerciales est en place sur Montagnac-Saint-Hippolyte.** En effet, les coûts des terrains sont attractifs et des possibilités d'exonérations foncières existent. De plus, la commune se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

En revanche, la commune ne possède pas de bâtiment communal pouvant accueillir des PME/entreprises.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | -Présence d'entreprises/PME sur le territoire communal et d'une zone spécialisée (Zone de la Bouix)<br>- <b>Politique communale pour l'accueil d'entreprises artisanales et commerciales (attractivité sur les coûts des terrains et possibilités d'exonérations foncières)</b><br>-Commune située en Zone Revitalisation Rurale (ZRR) |
| Points faibles | -Perte d'une entreprise de transporteurs poids lourds  |
| Orientations   | -Sensibiliser les entreprises présentes (et les futures) à la pratique d'une démarche de Développement Durable (récupération des eaux de pluie, économies d'énergie...)<br>-Communiquer sur l'existence de la ZA   |

### 5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

#### 5.3.1. Commerces

La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte possède quelques commerces sur son territoire : bar-tabac-restaurant-pizzeria-point presse-vente de gaz-vente de pain tous les lundis (quand la boulangerie est fermée et pendant les vacances), boulangerie, garage, épicerie (dernière reprise datant de Mai 2013, avec proposition de produits régionaux et possibilité de livraison à domicile). **Afin de mettre en valeur et d'embellir certains commerces de la Place de la Gare (boulangerie et libre service), une rénovation des façades (ravalement) a été effectuée** (voir photos 5.3.1 page 137 et 138).

Des commerces ambulants sillonnent également la commune : boucher-traiteur, boulanger, fromager, poissonnier, vendeur en outillage, tous étant du secteur excepté ce dernier.

Certaines activités commerciales ont disparues de Montagnac : boucherie, point de vente des produits régionaux.

#### 5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

Malgré la présence de quelques commerces sur la commune, la qualité reste à améliorer, aussi bien concernant l'approvisionnement que l'accueil.

#### 5.3.3. Politique d'accueil

La commune met à disposition (location) des locaux pour accueillir des activités commerciales comme par exemple la boulangerie et l'épicerie.

Des terrains sont également proposés par la commune pour l'implantation de commerces, au niveau de la Zone de la Bouix.

Après la réalisation d'un premier programme d'aides au Commerce et à l'artisanat local appelé ORAC (2007-2010), la Communauté de Communes a obtenu la mise en œuvre d'un nouveau programme baptisé DCT (Démarche Collective Territorialisée). Afin de mettre en place le programme d'actions de la DCT, les financeurs (l'Etat et la Région Limousin) ont accordé une enveloppe globale prévisionnelle de plus de 500 000 €. Le programme se déclinait en deux types d'aides :

-les aides individuelles : taux d'aide de 20% pour l'investissement matériels et/ou l'aménagement de locaux

DCT du Pays d'Egletons  
Artisanat Commerce Service



Mieux vous servir,  
notre engagement qualité!

professionnels et taux d'aide de 80% pour l'investissement immatériel (études, conseils et diagnostics, développement de sites Internet, conception de documents commerciaux, etc....)

-les actions collectives : suite à un diagnostic économique territorial, 4 actions collectives ont été définies (redynamiser les centres bourgs, favoriser les transmissions reprises, soutenir la valorisation des déchets et aider les entreprises effectuant des tournées et développer des marchés). Ces actions ont été aidées entre 30 et 80% du montant de l'investissement.

La DCT du Pays d'Egletons a été effective de Mai 2011 à Octobre 2013. A ce jour, un nouveau programme économique régional intitulé « Soutien aux projets » d'artisanat de services et commerce de détail s'est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ce programme s'adresse aux Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés) du Limousin. Il est proposé pour l'année 2014, en même temps que se préparent les nouveaux contrats de pays 2014/2020. Comme dans le cadre des précédents programmes DCT, la Communauté de Communes de Ventadour reste le premier interlocuteur de proximité des entreprises locales.

Des exonérations fiscales par la commune et la communauté de communes sont également possibles pour favoriser l'accueil de nouveaux commerces. De plus, la commune se situe en ZRR.

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | -Présence de quelques commerces sur la commune <b>avec mise en valeur des commerces (rénovation des façades des commerces de la boulangerie et du libre service)</b><br>-Mise à disposition de locaux communaux pour les commerces (boulangerie et épicerie)<br>-Deuxième Démarche Collective Territorialisée (DCT) en place (portée par la communauté de communes) et se terminant en Octobre 2013<br>-Possibilité d'exonérations fiscales et commune située en Zone Revitalisation Rurale (ZRR) |
| Points faibles | -Perte d'activités commerciales (boucherie, point de vente des produits régionaux)  |
| Orientations   | -Améliorer la qualité des commerces (accueil, approvisionnement...)   |

#### 5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

##### 5.4.1. Artisanat

La commune de Montaignac-Saint-Hippolyte propose des activités artisanales de qualité sur son territoire : maçon, menuisier/ébéniste, ferronnier, tailleur de pierres, entreprise d'entretien d'espaces verts, fabricants de jouets. Toutefois, d'autres activités ont disparues de la commune: électricien, ferronnier d'art, distillerie.

##### 5.4.2. Qualité de l'offre

Les artisans exerçant sur la commune de Montaignac proposent une offre de qualité.

##### 5.4.3. Politique d'accueil

La commune ne possède pas de locaux à mettre à disposition pour l'accueil de nouvelles activités artisanales.

En revanche, elle possède une zone économique, la « Zone de la Bouix », pouvant satisfaire à la demande. De plus, comme pour les commerces et les entreprises, **une politique**

**communale pour l'accueil d'activités économiques est en place sur Montagnac-Saint-Hippolyte**, et la commune est également située en ZRR.

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | -Activités artisanales de qualité sur la commune                            |
| Points faibles | -Perte d'activités artisanales (électricien, ferronnier d'art, distillerie) |
| Orientations   |   |

## 5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

### 5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

Très peu d'hébergements pour les touristes sont recensés sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte. En effet, seuls 4 gîtes de France sont disponibles. Afin de développer le tourisme sur le territoire, *l'aménagement du bungalow du Pont de Saint Hippolyte (propriété de la commune) en Gîte de pêche était prévu par la municipalité mais cette action ne s'est pas concrétisée.* ►Cependant, cette démarche est toujours en projet par la commune.

Au niveau intercommunal et principalement à Egletons, les touristes disposent d'hôtels, de gîtes, de campings et de chambres d'hôtes. Une aire de stationnement et de vidange pour camping-cars se trouve également à Egletons.

### 5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

L'offre touristique est insuffisante à Montagnac. Le tourisme est surtout familial à cause du manque d'hébergements et d'activités. Les deux sentiers de randonnée et les cascades permettent néanmoins de faire venir les touristes sur la commune. **Une amélioration de l'entrée du Bourg a été effectuée par la mise en place d'un panneau d'accueil, Place de la Gare et par l'aménagement de l'entrée du Bourg de Montagnac.**

La Communauté de Communes de Ventadour a délégué sa compétence tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Pays d'Egletons. L'OTI a plusieurs missions : l'accueil, la promotion et la communication, la coordination des actions, la participation et/ou l'organisation de manifestations, l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs. Il agit dans de nombreux domaines pour améliorer l'accueil touristique et diversifier les animations :

- l'OTI dispose de 3 points d'Informations à Lapleau, Marcillac-la-Croisille et Moustier Ventadour depuis l'été 2009.
- Remise à jour et diversification des dépliants et documents d'appel touristiques ;
- Réalisation d'un nouveau site Internet ;
- Réaménagements et accessibilité des locaux d'accueil à Egletons ;
- ... Etc

Les informations touristiques sont néanmoins présentes à la mairie de Montagnac et un affichage est réalisé. Ainsi, les touristes peuvent obtenir des plaquettes sur la commune, des informations sur les circuits, une plaquette sur le Pays d'Egletons ainsi que la liste des gîtes.

Afin de valoriser la commune, un seul support publicitaire existe ; il s'agit d'une affiche de Montagnac-Saint-Hippolyte.

### 5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Quelques manifestations sont mises en œuvre sur la commune : des fêtes (fête votive en Août avec vide grenier, feu de la Saint Jean inter associatif, intervillage qui tourne sur 4

communes, comice agricole tous les 7 ans, fête des pompiers), Marché de Noël avec la participation de plusieurs associations.

|                |   |
|----------------|---|
| Points forts   | - Hébergements touristiques présents à proximité, sur le territoire communautaire (Egletons)<br>- Office de Tourisme intercommunal situé à proximité, sur la commune d'Egletons ; informations touristiques présentes également en Mairie<br>- Support publicitaire valorisant le territoire : existence d'une affiche ; <b>amélioration de l'entrée du Bourg par la pose d'un panneau d'accueil</b><br>- Quelques manifestations commerciales à vocation touristique sur le territoire (fêtes, brocante, Marché de Noël) |
| Points faibles | - Peu d'hébergements touristiques sur la commune (uniquement des gîtes privés)<br>- <i>Aménagement du bungalow du pont de Saint Hippolyte en gîte de pêche non effectué</i> (mais toujours en projet)<br>- Améliorer la politique d'accueil touristique (activités, hébergements) ; développer les supports publicitaires de la commune (cartes postales par exemple)   |
| Orientations   | - Projet de réaliser l'étude d'aménagement du bungalow du pont de Saint Hippolyte en gîte de pêche  |

## 5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

### 5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

**La commune de Montagnac-Saint-Hippolyte intègre des critères environnementaux dans les appels d'offres pour les marchés de travaux publics et les marchés de fourniture de biens et de services.**

### 5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

**De la même façon, cette démarche est effectuée pour les cahiers des charges de ces mêmes marchés.**

### 5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Les produits d'entretien utilisés par la collectivité pour le fonctionnement des services sont majoritairement certifiés et/ou labellisés. De plus, la commune encourage les agents à utiliser ces produits par des actions de formation pour une utilisation optimale.

Du papier recyclé est également employé pour l'édition des bulletins municipaux.

Concernant les repas servis à la cantine scolaire, ces derniers sont gérés par l'association des parents d'élèves qui privilégient des produits issus de circuits courts. Des produits bio sont également inclus dans les menus.

**Une amélioration du désherbage communal a été mise en place par la signature de**



la charte « Zéro pesticide dans nos villes et villages », avec la FREDON Limousin.

L'objectif de cette opération est d'amener les collectivités (communes, communautés de communes,...) et les autres établissements publics sur l'ensemble de la Région Limousin, à s'engager dans des actions visant à supprimer l'usage des pesticides de l'entretien des espaces publics : voirie, terrains de sport, cours d'école, espaces verts, cimetières, zones d'activités, etc... Pour officialiser leur démarche, les collectivités qui s'engagent signent une charte d'engagement. Les objectifs visés par la signature de cette charte sont

- Protéger la santé publique et préserver l'environnement.
- Mettre en place des méthodes alternatives à l'usage des pesticides.
- Promouvoir l'utilisation des méthodes alternatives auprès des usagers.
- Aller vers une réduction, voire une suppression de l'usage des pesticides.
- Mettre en place un projet s'inscrivant dans une politique globale de développement durable.

Pour cela, la collectivité s'engage à :

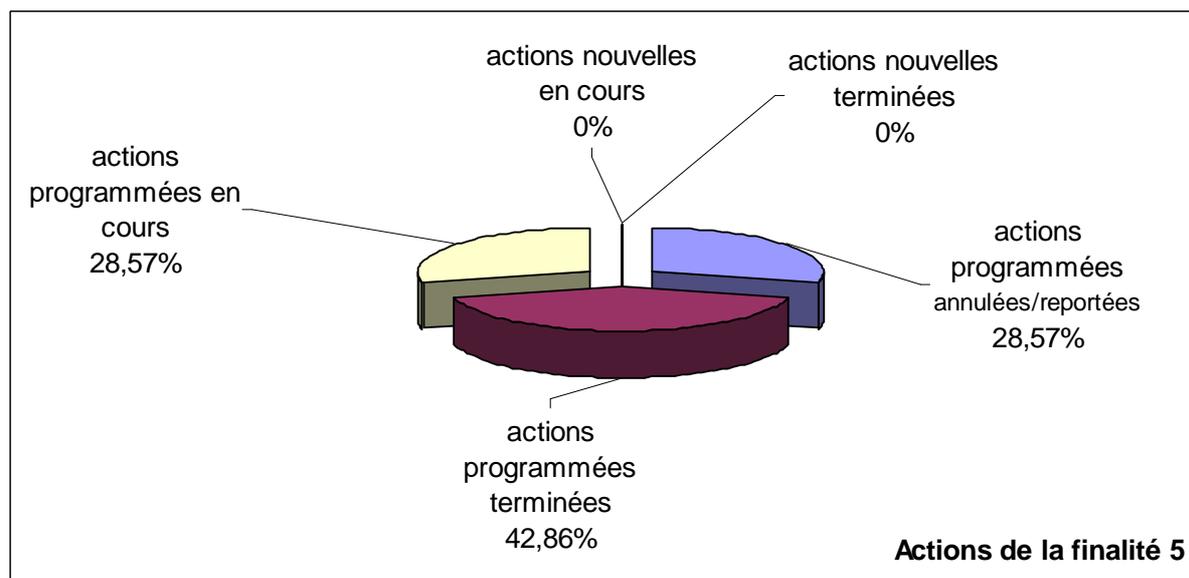
- Renoncer progressivement à l'usage des pesticides.
- Former les agents techniques des collectivités.
- Organiser et assurer l'information des administrés sur l'opération.
- Réaliser et communiquer annuellement, le bilan du plan de réduction.

► Afin de renforcer cette démarche, la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte poursuit ses actions et souhaite notamment s'équiper d'un désherbeur thermique.

|                |  |
|----------------|--|
| Points forts   | <p><b>-Introduction de critères environnementaux dans les achats publics</b><br/>         -Achats de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics : produits d'entretien, pour la majorité d'entre eux ; papier recyclé pour l'édition du bulletin communal ; introduction de produits bio et provenant des circuits courts pour le restaurant scolaire<br/> <b>-Amélioration du désherbage communal</b> : signature de la charte Zéro Pesticides (FREDON)</p> |
| Points faibles |  |
| Orientations   | <p>-Développer l'utilisation de produits d'entretien certifiés NF et/ou Ecolabel Européen<br/>         -Projet d'achat d'un désherbeur thermique</p>   |

## ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 5

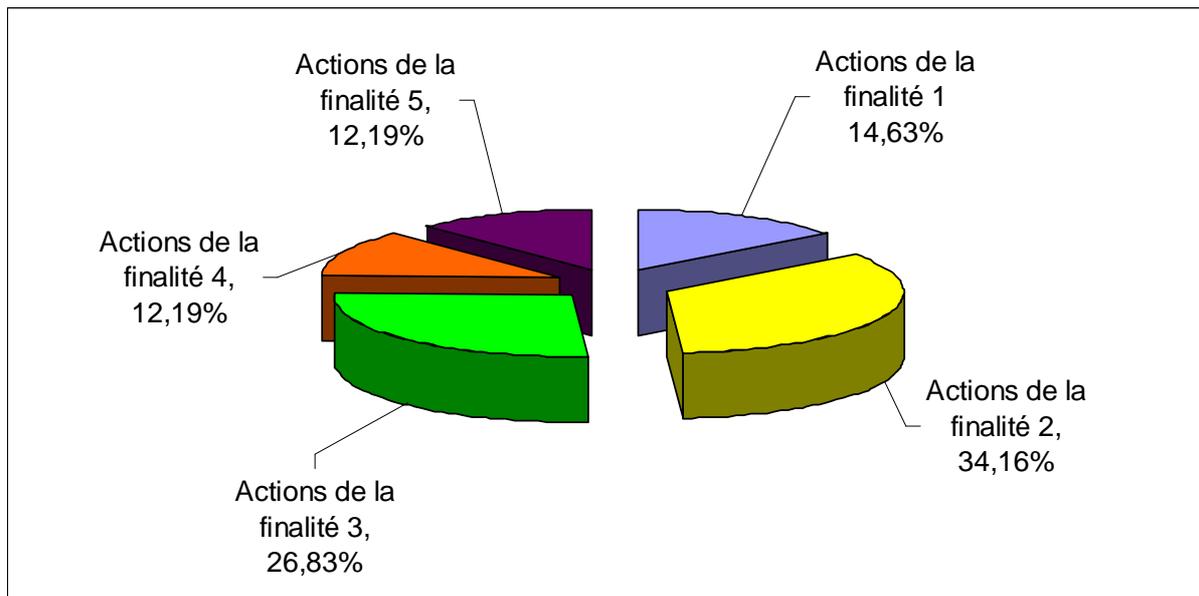
| Titre de l'action  | Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent | Etat d'avancement au moment de l'évaluation |
|--|--|---|
| <b>Actions programmées</b>   |  |   |
| -Incitation du monde agricole à améliorer ses pratiques                    | 2012                                       | <b>Action annulée</b>                       |
| -Accueil des entreprises   |  | Action en cours                             |
| -Rénovation des façades des commerces boulangerie et libre service         | 2009                                       | Action terminée                             |
| -Aménagement d'un bungalow du pont de Saint Hippolyte en gîte de pêche     | 2011-2012                                  | <b>Action reportée</b>                      |
| -Amélioration de l'entrée du Bourg   | 2010                                       | Action terminée                             |
| -Achats publics  | 2010                                       | Action terminée                             |
| -Améliorer de désherbage communal afin de réduire l'impact environnemental | 2010                                       | Action en cours                             |
| <b>Nombre d'actions terminées</b>  |  | 3   |
| <b>Nombre d'actions en cours</b>   |  | 2   |
| <b>Nombre d'actions annulées/reportées</b>                                 |  | 2   |



## Bilan du programme 1 (2009-2012)

### CONTRIBUTION EFFECTIVE AUX 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

*(actions annulées/reportées non prises en compte)*



## Plan d'actions 2014-2017

### Les axes stratégiques et la chronologie des actions

#### AXE 1 : Epanouissement de tous

|  | Date d'exécution effective | Page |
|--|----------------------------|------|
| <b>Objectif global 1: Sensibilisation des scolaires au développement durable</b> |                            |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                            |      |
| 1-Etude de jardin pédagogique  | 2015                       | 72   |
| 2-Incitation aux économies d'énergie, économies d'eau et tri des déchets         | 2015                       | 73   |
| 3-Education à l'environnement  | 2016                       | 74   |
| <b>Objectif global 2: Amélioration de la vie scolaire</b>                        |                            |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                            |      |
| 4-Cantine : incitation aux circuits courts                                       | 2015                       | 75   |
| 5-Relancer l'aide aux devoirs dans le cadre de la garderie                       | 2015                       | 76   |
| 6-Remise en état des jeux dans la Garenne  | 2015                       | 77   |
| 7-Travaux à l'école : accessibilité et mise aux normes                           | 2017                       | 78   |
| <b>Objectif global 3: Soutenir les actions envers les aînés</b>                  |                            |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                            |      |
| 8-Relancer l'opération bavard'âge  | 2015                       | 79   |
| <b>Objectif global 4 : Favoriser la mixité sociale</b>                           |                            |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                            |      |
| 9-Etudier la possibilité de rencontres intergénérationnelles                     | 2016                       | 80   |
| 10-Inscription sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un TIG       | 2014                       | 81   |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

|  | Date<br>d'exécution<br>effective | Page |
|--|----------------------------------|------|
| <b>Objectif global 5: Développer les activités</b>                           |                                  |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                                  |      |
| 11-Etudier la réalisation d'un terrain multi activités                       | 2015                             | 83   |
| 12-Installer les panneaux de basket  | 2015                             | 84   |
| 13-Chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes pour un atelier cuisine | 2014                             | 85   |
| <b>Objectif global 6: Améliorer l'accueil et le cadre de vie</b>             |                                  |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                                  |      |
| 14-Création d'un livret d'accueil des nouveaux habitants et des touristes    | 2015                             | 86   |
| 15-Améliorer le fleurissement de la commune                                  | 2016                             | 87   |
| 16-Etude de création d'une zone floristique                                  | 2017                             | 88   |
| 17-Remettre en service les toilettes publiques à Saint Hippolyte             | 2016                             | 89   |
| 18-Enfouissement des réseaux rue de la Genevrière                            | 2014                             | 90   |
| <b>Objectif global 7: Améliorer les réseaux de communication</b>             |                                  |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                                  |      |
| 19-Haut débit internet dans les villages du Rabout et d'Escouadisse          | 2015                             | 93   |
| 20-Téléphonie : recensement des zones blanches                               | 2016                             | 94   |
| <b>Objectif global 8: Préserver la santé de tous</b>                         |                                  |      |
| <i>ACTIONS</i>   |                                  |      |
| 21-Information sur les points d'eau  | 2015                             | 95   |
| 22-Lutter contre les déjections canines dans les lieux publics               | 2016                             | 96   |
| 23-Prévention : information sécurité et santé                                | 2015                             | 97   |
| 24-Création d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » | 2015                             | 98   |
| 25-Tendance « Zéro pesticide »   | 2015                             | 99   |

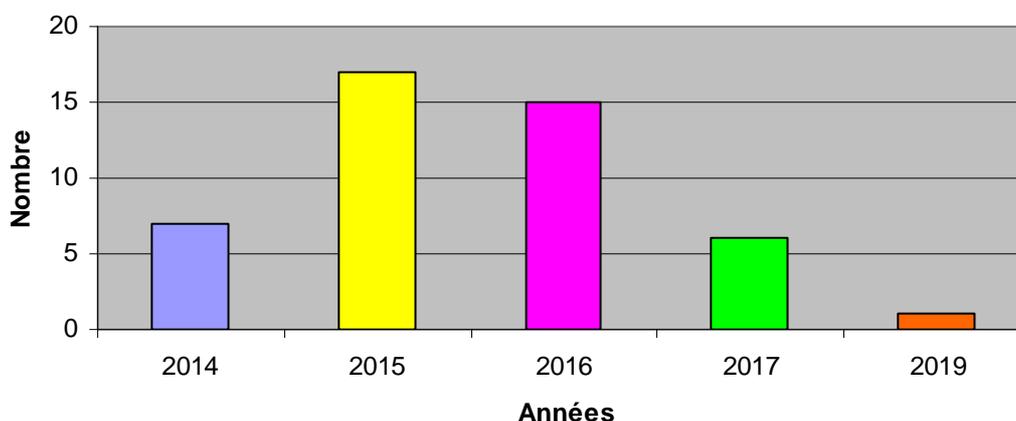
## AXE 3 : Aménagement et développement de la commune

|   | Date<br>d'exécution<br>effective | Page |
|---|----------------------------------|------|
| <b>Objectif global 9: Préserver les ressources</b>  |                                  |      |
| <i>ACTIONS</i>  |                                  |      |
| 26-Etude de chauffage au bois de bâtiments publics  | 2017                             | 100  |
| 27-Récupérateurs d'eau  | 2016                             | 101  |
| 28-Etude du remplacement d'un véhicule communal par un véhicule électrique                  | 2015                             | 102  |
| 29-Etude sur l'implantation d'un champ d'éoliennes  | 2014                             | 103  |
| 30-Incitation à limiter les déplacements avec les véhicules                                 | 2016                             | 105  |
| 31-Plan de circulation  | 2017                             | 106  |
| 32-Aménagement de l'étang de St Hippolyte pour la défense incendie                          | 2017                             | 107  |
| <br>  |                                  |      |
| <b>Objectif global 10: Améliorer l'attractivité économique et touristique du territoire</b> |                                  |      |
| <i>ACTIONS</i>  |                                  |      |
| 33-Etudier l'attractivité de la zone artisanale – classement de terrains                    | 2016                             | 108  |
| 34-Etude de faisabilité de la mise en valeur du site des cascades du Doustre                | 2016                             | 109  |
| 35-Valoriser l'activité pêche   | 2015                             | 110  |
| 36-Faire connaître les vitraux contemporains de la Chapelle                                 | 2016                             | 111  |
| <br>  |                                  |      |
| <b>Objectif global 11: Valorisation du patrimoine et du petit patrimoine</b>                |                                  |      |
| <i>ACTIONS</i>  |                                  |      |
| 37-Rénovation du puits communal carrefour Rte Lavoisier/Rte de la Chèze                     | 2017                             | 112  |
| 38-Etude de mise en valeur de la chapelle   | 2014                             | 113  |
| 39-Faire revivre le four de Salins  | 2016                             | 116  |
| 40-Etude et rénovation d'un logement social à l'ancienne Poste                              | 2016                             | 117  |

| <b>Objectif global 12 : Aménagement durable du territoire</b>                                   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>ACTIONS</i>  |      |     |
| 41-Création d'un éco-quartier avec logements sociaux adaptés                                    | 2016 | 118 |
| 42-Incitation aux modes de vie respectueux de l'environnement : livret d'accueil de l'acquéreur | 2014 | 119 |
| 43-Mise en place d'un PLU   | 2019 | 123 |

| <b>AXE 4 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales</b> |                            |      |
|---|----------------------------|------|
|   | Date d'exécution effective | Page |
| <b>Objectif global 13: Renforcer le périscolaire</b>                      |                            |      |
| <i>ACTIONS</i>  |                            |      |
| 44-Rythmes scolaires : projet intercommunal                               | 2014                       | 124  |
| 45-Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement                      | 2016                       | 130  |
| <b>Objectif global 14: Améliorer le bien-être de tous</b>                 |                            |      |
| <i>ACTIONS</i>  |                            |      |
| 46-Création d'une station de reminéralisation et désinfection à El Bos    | 2015                       | 131  |

### Répartition des actions dans le temps



## Le programme d'actions

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 1 :</b><br><b>Etude de jardin pédagogique</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°: 92</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

|  |
|--|
| <b>AXE 1 : Epanouissement de tous</b><br><b>Objectif Global 1 : Sensibilisation des scolaires au développement durable</b> |
|--|

| <b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b> |  |   |
|--|--|---|
|  | <span style="color: red;">■</span> <i>contribution forte</i>                               | <span style="color: yellow;">■</span> <i>contribution modérée</i> |
| Finalité 1   | Lutte contre le changement climatique  |   |
| Finalité 2   | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  | ■   |
| Finalité 3   | Epanouissement de tous les êtres humains   | ■   |
| Finalité 4   | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      | ■   |
| Finalité 5   | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |   |

| <b>Présentation de l'action</b> |  |
|---------------------------------|--|
| Porteur de l'action             | Commune  |
| Contexte                        | Dans le cadre des rythmes scolaires  |
| Objectif                        | Découvertes / études des plants (croissance, entretien, variétés...)   |
| Moyens                          | Le terrain est déjà disponible ainsi que les outils de travail.<br>Assurer la communication autour du projet |
| Indicateurs de suivi            | Fréquentation du site  |

| <b>Organisation de l'action</b> |   |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                  | Commune                                     |
| Durée et/ou périodicité         | Année scolaire 2014-2015                    |
| Date de l'exécution effective   | 2015  |
| Partenaires et outils           | Animateurs, personnel communal, enseignants |

| <b>Coût de l'action</b>   |   |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | 300.00 €  |
| Coût pour la commune      | Achat des plants / graines/petit matériel       |
| Aides et subventions      | Collecte et dons des particuliers de la commune |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 2 :</b><br><b>Incitation aux économies d'énergie, d'eau et tri des déchets</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 1 : Sensibilisation des scolaires au développement durable

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |                     |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |                     |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Incitation aux pratiques éco-responsables  |
| Objectif                 | Transmettre les bons gestes : depuis les enseignants vers les enfants ; depuis les enfants vers les parents                                      |
| Moyens                   | Kit ludique EDF<br>Documentation SIRTOM sur tri des déchets et compostage<br>Site = <a href="http://jeprotegemoneau.com">jeprotegemoneau.com</a> |
| Indicateurs de suivi     | Relevé de l'index consommation électrique de l'école<br>Relevé de l'index consommation eau<br>Relevé du tonnage des déchets                      |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Enseignants                                 |
| Durée et/ou périodicité       | Année scolaire 2014-2015                    |
| Date de l'exécution effective | 2015  |
| Partenaires et outils         | EDF / syndicat des eaux / SIRTOM/CPIE/ADEME |

| Coût de l'action          |   |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | 350 €   |
| Coût pour la commune      | 350 € (intervention des agentscommunaux + transports) |
| Aides et subventions      | Expositions gratuites                                 |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 3 :</b><br><b>Éducation à l'environnement</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 1 : Sensibilisation des scolaires au développement durable

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | La commune a adhéré au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement                          |
| Objectif                 | Sensibiliser les enfants à différents sujets : étude de la faune et de la flore, des batraciens.... |
| Moyens                   | Interventions du CPIE   |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de présents<br>Effectivité de l'action   |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Commune   |
| Durée et/ou périodicité       | Année scolaire 2015/2016  |
| Date de l'exécution effective | 2016  |
| Partenaires et outils         | Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement enseignants |

| Coût de l'action          |   |
|---------------------------|---|
| Estimation du coût global | 200.00 €                                      |
| Coût pour la commune      | Cotisation au CPIE : 50 € + transports en car |
| Aides et subventions      |   |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 4 :</b><br><b>Cantine : incitation aux circuits courts</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 2 : Amélioration de la vie scolaire

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |                     |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | La confection des repas est réalisée en régie à la cantine scolaire<br>Les achats sont effectués par l'association des parents d'élèves |
| Objectif                 | Solliciter les producteurs locaux pour la fourniture d'un composant des menus   |
| Moyens                   | Agri-local - Fournisseurs   |
| Indicateurs de suivi     | Relevé des commandes réalisées et coûts   |

| Organisation de l'action      |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Maître d'œuvre                | Association des Parents d'Elèves |
| Durée et/ou périodicité       | Année scolaire                   |
| Date de l'exécution effective | Rentrée 2015                     |
| Partenaires et outils         | Eleveurs et producteurs locaux   |

| Coût de l'action          |       |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune      | Néant |
| Aides et subventions      |       |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 5 :</b><br><b>Relancer l'aide aux devoirs dans le cadre de la garderie</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 2 : Amélioration de la vie scolaire

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Garderie périscolaire   |
| Objectif                 | Si les parents le désirent, avancer les enfants qui fréquentent la garderie dans la réalisation de leurs devoirs + Aide ponctuelle sur certaines matières |
| Moyens                   | 1 personne bénévole   |
| Indicateurs de suivi     | Rencontre avec la personne bénévole pour faire le point<br>Nombre de participants   |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Commune   |
| Durée et/ou périodicité       | Période scolaire : un an à renouveler si demande                                  |
| Date de l'exécution effective | 2015  |
| Partenaires et outils         | Association MLAP Egletons<br>Communication par l'association des parents d'élèves |

| Coût de l'action          |       |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune      | Néant |
| Aides et subventions      |       |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 6 :</b><br><b>Remise en état des jeux dans la Garenne</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 2 : Amélioration de la vie scolaire

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | L'espace de jeux de la Garenne a été équipé en 1992. Malgré un suivi annuel, une restauration de certains équipements s'avère nécessaire. |
| Objectif                 | Offrir un espace jeux de qualité et sécurisé  |
| Moyens                   | Personnel communal  |
| Indicateurs de suivi     | Contrôles et fréquentation de l'espace de jeux  |

| Organisation de l'action      |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Maître d'œuvre                | Services techniques communaux     |
| Durée et/ou périodicité       | 1 mois de travaux et suivi annuel |
| Date de l'exécution effective | 2015                              |
| Partenaires et outils         |                                   |

| Coût de l'action          |            |
|---------------------------|------------|
| Estimation du coût global | 2 000,00 € |
| Coût pour la commune      | 2 000,00 € |
| Aides et subventions      |            |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 7 :</b><br><b>Travaux à l'école : accessibilité et mise aux normes</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 2 : Amélioration de la vie scolaire

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | -Accès accessibilité personnes à mobilité réduite. Rénovation des salles de classe : acoustique, hygiène (qualité de l'air), électricité, VMC double flux.<br>-Modification de l'appartement de fonction en salles multifonctions ( <i>mise à jour de la fiche 3.3.1. 01</i> ) (Temps péri-éducatif et rangement de matériel), création d'un préau.<br>-Réfection des toitures |
| Objectif                 | Mise aux normes de l'école et bien-être des élèves et du personnel   |
| Moyens                   | Entreprises extérieures  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action - Compte-rendu du maître d'œuvre   |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Mme LANGEAU (Architecte)  |
| Durée et/ou périodicité       | 3 ans (2015/2016/2017)  |
| Date de l'exécution effective | 2017  |
| Partenaires et outils         | Entreprises - Conseil général<br>Implication de l'association des parents d'élèves. |

| Coût de l'action          |                                   |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Estimation du coût global | 433 161,72 € TTC                  |
| Coût pour la commune      | En fonction des subventions       |
| Aides et subventions      | Conseil général – contrat de pays |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 8 :</b><br><b>Relancer l'opération bavard'âge</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 3 : Soutenir les actions envers les aînés

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Constat : quelques personnes âgées sont isolées sur la commune (peu de visites)  |
| Objectif                 | Etablir un lien entre les générations et recréer du lien social. Mettre en relation un bénévole et une personne isolée pour des activités adaptées à la personne : promenades, lecture, discussions, jeux de société, repas... |
| Moyens                   | Associations / instance de l'autonomie / MSA<br>Incitation des personnes isolées recensées par la commune à participer à l'action  |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de participants   |

| Organisation de l'action      |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| Maître d'œuvre                | Instance de l'autonomie |
| Durée et/ou périodicité       | Réunion annuelle        |
| Date de l'exécution effective | 2015                    |
| Partenaires et outils         | MSA - Associations      |

| Coût de l'action          |                     |
|---------------------------|---------------------|
| Estimation du coût global | Néant               |
| Coût pour la commune      | Gratuit / Bénévolat |
| Aides et subventions      | Bénévolat           |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 9 :</b><br><b>Etudier la possibilité de rencontres intergénérationnelles</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 4 : Favoriser la mixité sociale

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Liens distendus entre les générations du fait de l'éloignement de certains enfants et de leurs grands-parents.   |
| Objectif                 | Echanges entre enfants et club des aînés : rencontres - transmission de savoir et savoir-faire (jeux associatifs) pendant les vacances scolaires (automne – hiver – printemps) |
| Moyens                   | Bénévolat  |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de rencontres dans l'année  |

| Organisation de l'action      |  |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre                | Commune  |
| Durée et/ou périodicité       | Pendant les vacances scolaires   |
| Date de l'exécution effective | 2016   |
| Partenaires et outils         | Club des aînés de la commune : Génération en mouvement<br>Fédération Génération en mouvement |

| Coût de l'action          |       |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune      | Néant |
| Aides et subventions      |       |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 10:</b><br><b>Inscription sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un TIG</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 1 : Epanouissement de tous

### Objectif Global 4 : Favoriser la mixité sociale

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Proposition par le service de probation d'inscription de la commune sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un poste Travail d'Intérêt Général |
| Objectif                 | Permettre aux personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Généraux de les effectuer sur la commune   |
| Moyens                   | Référent communal – services techniques communaux   |
| Indicateurs de suivi     | Statistiques  |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Corrèze |
| Durée et/ou périodicité       | Indéterminée  |
| Date de l'exécution effective | 20 juin 2014  |
| Partenaires et outils         | Service de probation du tribunal                                |

| Coût de l'action          |       |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune      | Néant |
| Aides et subventions      |       |

**COMMUNE DE  
MONTAIGNAC ST  
HIPPOLYTE  
19300 MONTAIGNAC  
SAINT-HIPPOLYTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 juin 2014**

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Présents            | 13 |
| Représentés         | 2  |
| Votants             | 15 |
| Exprimés            | 12 |
| Pour                | 12 |
| Contre              |    |

**Délibération n° 2014/53 portant demande d'inscription sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un poste Travail d'Intérêt Général.**

L'an deux mille quatorze et le vingt juin, le conseil municipal de la commune de MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel VIGOUROUX, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 12 juin 2014

- Date d'affichage : 12 juin 2014

- Nombre de membres en exercice : 15

**Présents : 13 conseillers** : MM. VIGOUROUX Daniel - BESSEAU Jean-Claude - Mmes COUDERT Virginie - TREMOULET Angélique - MM. EMERÉAU Arnaud - BOUYGES Claude - Mme GONCALVES Céline - M. VIGOUROUX Serge - Mme TOURNEIX Véronique - M. ALZAGA Michel - Mme PRIVAT Corinne - CEAUX-ARENO Françoise - M. COQUILLAUD Nicolas

**Absents, excusés : 2 conseillers** : LANOT Serge - Mme BUSSIÈRE Nicole

- Serge LANOT a donné procuration à Daniel VIGOUROUX

- Corinne PRIVAT a été élue secrétaire.

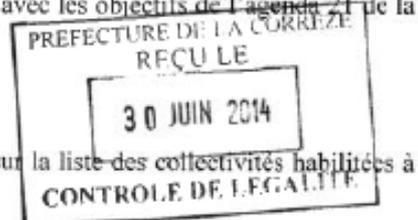
Le conseil municipal,

- Vu la proposition du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Corrèze sollicitant les collectivités à s'inscrire pour recevoir un poste de Travail d'Intérêt Général

- Considérant que cette inscription est en concordance avec les objectifs de l'agenda 21 de la commune

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de demander l'inscription de la commune sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un poste Travail d'Intérêt Général.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Certifié exécutoire  
Publié ou Notifié  
le : 24.06.2014



*[Signature]*

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 11 :</b><br><b>Étudier la réalisation d'un terrain multi-activités</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 5 : Développer les activités

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Terrain de tennis à restaurer<br>Demande de la population pour l'implantation d'un terrain multi-activités |
| Objectif                 | Étudier la réalisation d'un terrain multi-activités  |
| Références               | Terrains déjà réalisés dans d'autres communes  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'étude   |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Commune                                     |
| Durée et/ou périodicité       | Non définie                                 |
| Date de l'exécution effective | 2015  |
| Partenaires et outils         | Chantier école pour les sols : lycée / EAPT |

| Coût de l'action          |       |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | Néant |
| Coût pour la commune      | Néant |
| Aides et subventions      |       |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 12 :</b><br><b>Installer les panneaux de basket</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 5 : Développer les activités

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune                                  |
| Contexte                 | Absence de terrain de basket             |
| Objectif                 | Favoriser l'entraînement au basket       |
| Moyens                   | Personnel communal<br>Panneaux existants |
| Indicateurs de suivi     | Fréquentation du site                    |

| Organisation de l'action      |           |
|-------------------------------|-----------|
| Maître d'œuvre                | Commune   |
| Durée et/ou périodicité       | 1 semaine |
| Date de l'exécution effective | 2015      |
| Partenaires et outils         |           |

| Coût de l'action          |            |
|---------------------------|------------|
| Estimation du coût global | 1 000,00 € |
| Coût pour la commune      | 1 000,00 € |
| Aides et subventions      |            |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 13 :</b><br><b>Chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes pour un atelier cuisine</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 5 : Développer les activités

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Dans le cadre des activités du Foyer Rural, il a été créé un atelier cuisine   |
| Objectif                 | Mettre aux normes sanitaires et de sécurité la salle traiteur existante dans la salle polyvalente afin d'accueillir un atelier cuisine |
| Moyens                   | Architecte : Mme LANGEAU   |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| Maître d'œuvre                | Mme LANGEAU – architecte |
| Durée et/ou périodicité       |                          |
| Date de l'exécution effective | 2014                     |
| Partenaires et outils         |                          |

| Coût de l'action          |                  |
|---------------------------|------------------|
| Estimation du coût global | A déterminer     |
| Coût pour la commune      | Maîtrise d'œuvre |
| Aides et subventions      |                  |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 14 :</b><br><b>Création d'un livret d'accueil des nouveaux habitants et des touristes</b> | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |
| <u>Pièce(s) justificative(s) N°: 86</u><br>(Voir cahier des charges)                                |  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 6 : Améliorer l'accueil et le cadre de vie

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Absence de livret d'accueil  |
| Objectif                 | Offrir un document synthétique et adapté pour les touristes et pour les nouveaux habitants. Ce document contiendra toutes les informations relatives à la vie communale : horaires des commerces et des services publics, lieux touristiques et OTI, listes des associations et activités, restaurants, liste des gîtes, etc... il sera distribué à la mairie, dans les OTI, aux loueurs de logements. |
| Moyens                   | Étude par la commission communale de communication<br>Réalisation et impression par le personnel communal  |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de documents distribués par an  |

| Organisation de l'action      |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune                               |
| Durée et/ou périodicité       | Continue et mise à jour annuelle      |
| Date de l'exécution effective | 2015                                  |
| Partenaires et outils         | Personnel communal / élus / imprimeur |

| Coût de l'action          |            |
|---------------------------|------------|
| Estimation du coût global | A chiffrer |
| Coût pour la commune      |            |
| Aides et subventions      |            |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 15 :</b><br><b>Améliorer le fleurissement de la commune</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 38</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 6 : Améliorer l'accueil et le cadre de vie

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Améliorer le visuel de l'entrée et de la traversée du bourg<br>Mettre en valeur le four communal de Salins   |
| Objectif                 | Renforcer l'embellissement de la commune. Plantation de fleurs et arbustes résistants à notre climat, en jardinières et en pleine terre (rustiques dont les employés communaux récupéreront les graines pour les semer les années postérieures). L'arrosage sera effectué par le personnel communal au moyen d'un véhicule muni d'une citerne d'eau de récupération. |
| Moyens                   | Personnel communal   |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |  |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre                | Commune  |
| Durée et/ou périodicité       | Plantation des plantes persistantes : 1 semaine.<br>Renouvellement des plantes annuelles et vivaces : tous les ans |
| Date de l'exécution effective | 2016   |
| Partenaires et outils         |  |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | 2 000 € |
| Coût pour la commune      | 2 000 € |
| Aides et subventions      |         |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 16 :</b><br><b>Étude pour la réalisation d'une zone floristique</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 6 : Améliorer l'accueil et le cadre de vie

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Apprendre et transmettre les espèces locales                    |
| Objectif                 | Jardin regroupant la flore locale<br>Jardin commun et arboretum |
| Moyens                   | Aide du CAUE<br>Bénévolat                                       |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action   |

| Organisation de l'action      |           |
|-------------------------------|-----------|
| Maître d'œuvre                | Commune   |
| Durée et/ou périodicité       |           |
| Date de l'exécution effective | 2017      |
| Partenaires et outils         | CAUE/CPIE |

| Coût de l'action          |              |
|---------------------------|--------------|
| Estimation du coût global | Indéterminée |
| Coût pour la commune      |              |
| Aides et subventions      |              |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 17 :</b><br><b>Remettre en service les toilettes publiques à Saint Hippolyte</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 6 : Améliorer l'accueil et le cadre de vie

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune                                       |
| Contexte                 | Absence de toilettes publiques sur la commune |
| Objectif                 | Apporter un service aux gens de passage       |
| Moyens                   | Personnel communal                            |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action                       |

| Organisation de l'action      |             |
|-------------------------------|-------------|
| Maître d'œuvre                | Commune     |
| Durée et/ou périodicité       | Une semaine |
| Date de l'exécution effective | 2016        |
| Partenaires et outils         |             |

| Coût de l'action          |       |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | 400 € |
| Coût pour la commune      | 400 € |
| Aides et subventions      |       |

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 18 :</b><br><b>Enfouissement des réseaux rue de la Genevrière</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 52</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>8 avril 2008        |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 6 : Améliorer l'accueil et le cadre de vie

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Mise à jour de la fiche 2.1.2. 02   |
| Objectif                 | Poursuivre l'enfouissement des réseaux aériens : rue de la Genevrière (éclairage public et réseau téléphonique) |
| Moyens                   | SOCAMA - TULLE  |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de mètres enfouis  |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | SOCAMA - TULLE  |
| Durée et/ou périodicité       | 6 mois  |
| Date de l'exécution effective | 2014  |
| Partenaires et outils         | Syndicat d'électrification pour la coordination des travaux et l'enfouissement du réseau électrique |

| Coût de l'action          |  |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | 19 200 € lignes téléphoniques<br>14 950 € éclairage public |
| Coût pour la commune      | 8 930 € lignes téléphoniques<br>13 080 € éclairage public  |
| Aides et subventions      | Conseil général et France Telecom                          |



**PROCES VERBAL DE RECEPTION  
TECHNIQUE DE DISSIMULATION**



**INSTALLATIONS DE COMMUNICATION**

Entre les soussignés :

Le représentant de France Télécom chargée de la réception technique des installations de communication

Représenté par : **DALES Jean-Marie**

Le Maître d'Ouvrage et/ou l'entreprise chargée des travaux concernant les installations de communication

Représenté par : **M. LE MAIRE**

Déclarent avoir procédé à la vérification technique de ces installations et effectué les différents contrôles nécessaires.

**DESCRIPTION DE L'OPERATION**

Nom de l'opération : DISSIMULATION

Lieu de l'opération (adresse) : MONTAGNAC - RUE DE LA GENEVRIERE T3

| BILAN DU CONTROLE  |           |  |
|--|-----------|--|
| ADDUCTION / PENETRATION  |           |  |
| Conformité génie civil (y compris mandrinage et aiguillage des tuyaux) | OUI / NON | Conforme aux documents normatifs : UTE C 15900, NF EN 50174-1, NF EN 50174-3 |
| Documentation  | OUI / NON |  |
| Autres observations :  |           |  |

Les travaux concernant les installations de communication sont acceptés / refusés

Fait à Montagnac le 12/05/2013

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant,

Le Représentant de France Télécom



*[Signature]*  
**DALES Jean Marie**  
 2013.05.15  
 13:12:51 +02'00'  
**France Télécom UI LPC**  
 32 rue Alexis Jaubert  
 CS 10418  
 19311 Brive La Gaillarde Cedex

1/1

|  |   |
|--|---|
|  <p>INEO RESEAUX SUD OUEST - TULLE/NORD<br/>ZAC DE LA SOLANE - BP25<br/>19001 TULLE CEDEX<br/>Tél : 05 55 20 18 26 Fax : 05 55 20 09 33<br/>n° de siret: 40886237200268</p> | Coupon à détacher, à joindre à votre règlement<br>Merci.  |
|  | <p><b>PAIEMENT A ADRESSER</b><br/>INEO CAP TOULOUSE<br/>16 Rue Claude Marie Perroud BP 34749<br/>31047 TOULOUSE CEDEX 1</p> <p>ORDRE INEO RESEAUX SUD OUEST<br/>N° AFFAIRE G.SO7.63477/A1<br/>N° CLIENT 52226<br/>N° FACTURE 8440020916</p> |

Page 1/1

Facture No 8440020916

Adresse de facturation  
MAIRIE DE MONTAGNAC  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
19300 MONTAGNAC ST HIPPOLYTE

A. 270  
B 15  
17.7.2013

TULLE CEDEX

Le 12.06.2013

|   |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
|---|------------|--------------|------------------|-------------------|------------|--------------------|--------------------|--|----------------------|
| <b>Affaire suivie par :</b> FARGES DOMINIQUE  |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
| <b>Votre référence :</b> N° notre intervention du 19.10.2012  |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
| <b>N° Commande :</b> N° 5000814062 <b>Objet :</b> EP RUE GENEVRIERE <b>Affaire :</b> G.SO7.63477/A1 |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
| <b>Désignation</b>  |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
|   | <b>Qté</b> | <b>Unité</b> | <b>Prix U HT</b> | <b>Montant HT</b> | <b>TVA</b> | <b>Montant tva</b> | <b>Montant TTC</b> |  |                      |
| <b>MONTANT DES TRAVAUX REALISES SUIVANT</b>   |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
| DECOMPTE TRAVAUX CI-JOINT   | 1          | UD           | 12.495,00        | 12.495,00         | 19,60      | 2.449,02           | 14.944,02          |  | 12.495,00 EUR        |
| <b>PAIEMENT Payable à 30 jours date pièce</b>   |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
| <b>Echéance au 12.07.2013</b>   |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  |                      |
| <b>MONTANT H.T.</b>   |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  | <b>12.495,00 EUR</b> |
| <b>TVA 19,60</b>  |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  | <b>2.449,02 EUR</b>  |
| <b>MONTANT DE LA FACTURE</b>  |            |              |                  |                   |            |                    |                    |  | <b>14.944,02 EUR</b> |

ESCOMPTE : Aucun escompte pour paiement anticipé.

PENALITES DE RETARD (hors marchés publics) : Taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.  
LOI WARSMANN II (hors marchés publics) : Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour chaque facture payée en retard.

**INEO RESEAUX SUD OUEST**  
15 Chemin de la chasse  
31770 COLOMIERS

SNC au capital de 2 386 085 euros - RCS Toulouse B 408 862 372 - Code NAF 4222Z - TVA intracommunautaire FR93409962372  
Paiement: BNP PARIBAS PARIS 30004 00828 00010090287 76

**VOIR CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO**

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 19 :</b><br><b>Haut débit internet dans les villages du Rabout et d'Escouadisse</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 59</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>16 avril 2009       |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 7 : Améliorer les réseaux de communication

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   | <span style="color: yellow;">■</span>                      |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      | <span style="color: red;">■</span>                         |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Pas de couverture internet haut débit de certaines zones<br><i>Mise à jour de la fiche 4.5.2. 01</i> |
| Objectif                 | Étude de faisabilité pour assurer le haut débit sur les villages du Rabout et Escouadisse            |
| Moyens                   | Association Limousin Wireless porteur de la couverture d'internet sur la commune de LE JARDIN        |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de personnes connectées   |

| Organisation de l'action      |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune           |
| Durée et/ou périodicité       | Un an             |
| Date de l'exécution effective | 2015              |
| Partenaires et outils         | Limousin Wireless |

| Coût de l'action          |        |
|---------------------------|--------|
| Estimation du coût global | 1000 € |
| Coût pour la commune      |        |
| Aides et subventions      |        |

|  |   |
|--|---|
| <b>ACTION 20 :</b><br><b>Téléphonie : recensement des zones blanches</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 58</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>16 avril 2009       |
|  | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 7 : Améliorer les réseaux de communication

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Inégalité devant les services téléphoniques<br><i>Mise à jour de la fiche 4.5.2. 01</i> |
| Objectif                 | Égalité des citoyens- sécurité des personnes âgées et fragilisées                       |
| Moyens                   | Services du Conseil général   |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de foyers desservis  |

| Organisation de l'action      |  |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre                | Conseil général  |
| Durée et/ou périodicité       |  |
| Date de l'exécution effective | 2016   |
| Partenaires et outils         | Conseil Général – Syndicat DORSAL, opérateurs de téléphonie mobile |

| Coût de l'action          |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Estimation du coût global | Non défini              |
| Coût pour la commune      | Gratuit pour la commune |
| Aides et subventions      |                         |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 21 :</b><br><b>Information sur les points d'eau</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 8 : Préserver la santé de tous

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Pas d'informations sur les points d'eau communaux : cimetières, tennis, jardin de Saint Hippolyte, square de la Gare et place de la Chapelle |
| Objectif                 | Signaler la nature des eaux (potabilité ou non)  |
| Moyens                   | Personnel communal<br>Achat de panneaux  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |             |
|-------------------------------|-------------|
| Maître d'œuvre                | Commune     |
| Durée et/ou périodicité       | Une semaine |
| Date de l'exécution effective | 2015        |
| Partenaires et outils         |             |

| Coût de l'action          |       |
|---------------------------|-------|
| Estimation du coût global | 600 € |
| Coût pour la commune      | 600 € |
| Aides et subventions      |       |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 22 :</b><br><b>Lutter contre les déjections canines dans les lieux publics</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 8 : Préserver la santé de tous

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Incivilité de la population   |
| Objectif                 | Assurer la propreté des espaces publics fréquentés par tous, notamment par les enfants    |
| Moyens                   | Sensibiliser les propriétaires de chiens par la pose de panneaux dans les lieux concernés |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de panneaux mis en place<br>Efficacité de l'action                                 |

| Organisation de l'action      |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune            |
| Durée et/ou périodicité       | Une semaine        |
| Date de l'exécution effective | 2016               |
| Partenaires et outils         | Personnel communal |

| Coût de l'action          |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|  |   |
|--|---|
| <b>ACTION 23 :</b><br><b>Prévention : information sécurité et santé</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>25 mars 2009        |
|  | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 8 : Préserver la santé de tous

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Dangers de la route et risques cardiaques<br><i>Mise à jour de la fiche 4.1.2. 01</i>          |
| Objectif                 | Sensibilisation de toutes les tranches d'âge aux dangers de la route et aux risques cardiaques |
| Moyens                   | Organisation d'une journée prévention<br>Utilisation des défibrillateurs<br>Permis piétons     |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action<br>Nombre de participants  |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Commune   |
| Durée et/ou périodicité       | 1 journée par an                                    |
| Date de l'exécution effective | 2015  |
| Partenaires et outils         | Sécurité routière<br>Pompiers de Montagnac<br>école |

| Coût de l'action          |                |
|---------------------------|----------------|
| Estimation du coût global | Non déterminée |
| Coût pour la commune      |                |
| Aides et subventions      |                |

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 24:</b><br><b>Construction d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux »</b> | Date de création :<br>8 avril 2008        |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |
| <b>Pièce(s) justificative(s) N°: 17</b><br>(Voir cahier des charges)                                      |   |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 8 : Préserver la santé de tous

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Action inscrite dans le schéma d'assainissement de la commune.<br>L'étude est réalisée depuis 2007, mais les subventions demandées n'ont été attribuées qu'en 2014<br><i>Mise à jour de la fiche 2.3.3.2. 01</i> |
| Objectif                 | Amélioration de l'assainissement collectif<br>Filière plus respectueuse de l'environnement   |
| Moyens                   | Création d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux »  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action<br>Contrôle des rejets   |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | SOCAMA - TULLE  |
| Durée et/ou périodicité       | 2014-2015   |
| Date de l'exécution effective | 2015  |
| Coût de l'action              |   |
| Estimation du coût global     | Travaux : 432 000 € TTC + maîtrise d'œuvre : 58 680 € TTC   |
| Coût pour la commune          | 344 710 €   |
| Aides et subventions          | Conseil Général : 103 750 €<br>Agences de l'Eau : 100 900 € |

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 25 :</b><br><b>Tendance zéro pesticide</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>8 avril 2008        |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

## AXE 2 : Bien-être des habitants

### Objectif Global 8 : Préserver la santé de tous

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Suite à l'adhésion de la collectivité à la démarche de la FREDON, la tendance zéro pesticide doit se mettre en place<br><i>Actualisation de la fiche 5.6.3 01</i> |
| Objectif                 | Améliorer le désherbage communal afin de réduire l'impact environnemental   |
| Moyens                   | Formation personnel<br>Acquisition matériel : désherbeur thermique et brosses métalliques rotatives à fixer sur les débroussailleuses                             |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action   |

| Organisation de l'action      |              |
|-------------------------------|--------------|
| Maître d'œuvre                | Commune      |
| Durée et/ou périodicité       | 2014-2015    |
| Date de l'exécution effective | 2015         |
| Partenaires et outils         | CNFPT - CPIE |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | 2 000 € |
| Coût pour la commune      | 2 000 € |
| Aides et subventions      |         |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 26 :</b><br><b>Étude de chauffage au bois de bâtiments publics</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 44</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 9 : Préserver les ressources**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Importante dépense d'énergie fossile à la mairie (fuel) au foyer rural (électricité) et à l'école (fuel)  |
| Objectif                 | Diminuer la dépense énergétique. Un contrat d'approvisionnement en bois serait conclu avec un groupement forestier et en appoint, la commune utiliserait le bois issu de l'élagage des bords de route |
| Moyens                   | Étude de faisabilité  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action   |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Commune                                   |
| Durée et/ou périodicité       | 2016/2017                                 |
| Date de l'exécution effective | 2017                                      |
| Partenaires et outils         | ADEME – Etat (DREAL) – Région - étudiants |

| Coût de l'action          |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | À définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 27 :</b><br><b>Récupérateurs d'eau</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 13</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 9 : Préserver les ressources**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |                     |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |                     |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Utilisation de l'eau potable pour le lavage du matériel communal et l'arrosage des fleurs                        |
| Objectif                 | Récupérer l'eau des bâtiments communaux (garage communal et école) afin de l'utiliser pendant la saison estivale |
| Moyens                   | Achat de cuves de 2000L et de filtres  |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de m <sup>3</sup> d'eau économisés  |

| Organisation de l'action      |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune                              |
| Durée et/ou périodicité       |                                      |
| Date de l'exécution effective | 2016                                 |
| Partenaires et outils         | Mise en place par personnel communal |

| Coût de l'action          |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | À définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 28 :</b><br><b>Étude du remplacement d'un véhicule communal par un véhicule électrique</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 9 : Préserver les ressources**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Remplacement d'un véhicule communal                             |
| Objectif                 | Étudier la pertinence de l'acquisition d'un véhicule électrique |
| Moyens                   | Commission communale  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action   |

| Organisation de l'action      |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune                          |
| Durée et/ou périodicité       | Un mois                          |
| Date de l'exécution effective | 2015                             |
| Partenaires et outils         | Élus – devis de concessionnaires |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | Gratuit |
| Coût pour la commune      |         |
| Aides et subventions      |         |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 29 :</b><br><b>Étude sur l'implantation d'un champ d'éoliennes</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 45</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 9 : Préserver les ressources**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |                     |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |                     |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Proposition d'étude par une société privée. Champ de 5 éoliennes situé au lieu-dit Puy d'Orliac, production de 15 MW attendue |
| Objectif                 | Étude de faisabilité suite à la délibération du 27 septembre 2013   |
| Moyens                   | Bureau d'études spécialisé  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action   |

| Organisation de l'action      |             |
|-------------------------------|-------------|
| Maître d'œuvre                | RAZ Energie |
| Durée et/ou périodicité       | 2 ans       |
| Date de l'exécution effective | 2014        |
| Partenaires et outils         | RAZ énergie |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | Gratuit |
| Coût pour la commune      |         |
| Aides et subventions      |         |

COMMUNE DE  
MONTAGNAC ST  
HIPPOLYTE  
19300 MONTAGNAC  
SAINT-HIPPOLYTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2013

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Présents            | 13 |
| Représentés         |    |
| Votants             | 15 |
| Exprimés            | 15 |
| Pour                | 15 |
| Contre              |    |



Délibération n° 2013/50 portant autorisation pour la réalisation d'un parc éolien par la société RAZ Energie

L'an deux mille treize et le 27 septembre, le conseil municipal de la commune de MONTAGNAC ST HIPPOLYTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel VIGOUROUX, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 23 septembre 2013

- Date d'affichage : 23 septembre 2013

- Nombre de membres en exercice : 15

**Présents** : 13 conseillers : MM. VIGOUROUX Daniel - BESSEAU Jean-Claude - SALLAS Gérard - TOURNEIX Jean-Claude - LANOT Serge - CHANTELOUBE Patrick - LIBOUROUX Jean - Mme RAFFY Marie-Christine - MM. BOUYGES Claude - FOURNAJOUX Christophe - LEDUNOIS Jean-Paul - Mme BENAZECH Gaëlle - M. ALZAGA Michel

**Absents, excusés** : 2 conseillers : COURTOIS Jérôme - OLIÉ Patrick

- Patrick OLIÉ a donné procuration à J-C BESSEAU

- Jérôme COURTOIS a donné procuration à Jean LIBOUROUX

- Jean-Paul LEDUNOIS a été élu secrétaire.

Le Maire expose au Conseil que la société RAZ Energie souhaiterait installer un parc éolien d'un nombre de machines compris entre 5 et 7 sur le territoire de la Commune, au lieu-dit « Puy d'Orliac ».

Le but étant de produire au moyen de ce parc éolien du courant électrique qui sera vendu au gestionnaire du réseau électrique EDF.

Le Maire expose que l'implantation d'un parc éolien de ce type est possible dans le secteur choisi. La société RAZ Energie a déjà réalisé une étude de préféabilité qui a donné des résultats positifs.

- Vu la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale favorisant le développement des énergies renouvelables à travers les installations éoliennes,
- Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national (loi Grenelle 2) définissant les conditions de réalisation de nouveaux parcs éoliens,
- Suite aux présentations des études de préféabilité menées devant les élus,
- Considérant que le site choisi semble adapté à l'implantation de ces éoliennes,
- Compte tenu de la cohérence de ce projet par rapport aux différents documents encadrant le développement éolien dans la Corrèze et le Limousin, en particulier le nouveau Schéma Régional Éolien du Limousin (Schéma Régional Climat Air Energie)
- Compte tenu de la cohérence de ce projet au vu des documents présentés, et des répercussions fiscales et financières qu'apporte ce type d'installation industrielle,
- Compte tenu des démarches à engager pour finaliser ce projet, considérant que la société RAZ Energie a présenté le contexte réglementaire du développement éolien ainsi qu'une pré-étude ayant présumé l'aptitude du site à l'implantation d'éoliennes,
- Considérant que RAZ Energie souhaite continuer à étudier les caractéristiques techniques et environnementales du projet, et que ces études n'entraîneront aucun engagement financier ni aucune dépense pour la Commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend les dispositions suivantes en faveur de la société RAZ Energie :

- **SOUTENIR** la société RAZ Energie dont le siège social se trouve 82 Route de Bayonne à TOULOUSE (31300) dans la réalisation de ce projet,

- **AUTORISER** cette société à mener les études environnementales nécessaires à la réalisation de son étude d'impacts dans le cadre de la procédure de dépôt d'un permis de construire,

- **AUTORISER** la société RAZ Energie à engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces études,

- **AUTORISER** la société RAZ Energie à engager les démarches foncières auprès des propriétaires fonciers publics ou privés concernés par ce projet,

- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire  
Publié ou Notifié  
le : 07.10.2013



Le Maire,

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 30 :</b><br><b>Incitation à limiter les déplacements avec les véhicules</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 57</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 9 : Préserver les ressources**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Sous exploitation du co-voiturage  |
| Objectif                 | Faire connaître l'aire de covoiturage existante, près d'AMCOR, 4 à 5 voitures garées/jour et étude en vue de la création d'une 2 <sup>ème</sup> située de l'autre côté de la RD 1089, la capacité de la 1 <sup>ère</sup> est saturée et ce nouvel emplacement se trouvant de l'autre côté de la voie à grande circulation est plus sécurisant. |
| Moyens                   | Signalisation<br>Communication en lien avec le CG19  |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de véhicules stationnés à la journée / à la semaine   |

| Organisation de l'action      |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune                          |
| Durée et/ou périodicité       | 2015 / 2016                      |
| Date de l'exécution effective | 2016                             |
| Partenaires et outils         | Conseil général – chantier école |

| Coût de l'action          |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Estimation du coût global | À définir       |
| Coût pour la commune      |                 |
| Aides et subventions      | Conseil général |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 31 :</b><br><b>Plan de circulation</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

## AXE 3 : Aménagement et développement de la commune

### Objectif Global 9 : Préserver les ressources

| <b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>   |  |  |
|--|--|--|
| <span style="color: red;">■</span> <i>contribution forte</i> <span style="color: yellow;">■</span> <i>contribution modérée</i> |  |  |
| Finalité 1   | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2   | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3   | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4   | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5   | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| <b>Présentation de l'action</b> |   |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action             | Commune   |
| Contexte                        | Réseau routier et cheminements piétons non calibrés, d'où une source de dangers pour l'utilisateur  |
| Objectif                        | Faciliter les déplacements piétons, par matérialisation de couloirs réservés prioritairement aux piétons<br>Incitation à faire respecter les vitesses<br>Faciliter les déplacements de l'éco-quartier aux commerces, à la mairie et à l'école<br>Création de 7 places PMR |
| Moyens                          | Étude d'un plan de circulation  |
| Indicateurs de suivi            | Effectivité de l'action   |

| <b>Organisation de l'action</b> |            |
|---------------------------------|------------|
| Maître d'œuvre                  | Commune    |
| Durée et/ou périodicité         | 6 mois     |
| Date de l'exécution effective   | 2017       |
| Partenaires et outils           | CAUE - DDT |

| <b>Coût de l'action</b>   |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | À définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 32 :</b><br><b>Aménagement de l'étang de St Hippolyte pour la défense incendie</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 9 : Préserver les ressources**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Schéma de défense incendie existant. À Saint Hippolyte : pompage dans la réserve d'eau prévue à cet effet  |
| Objectif                 | Assurer la défense incendie du bourg de St Hippolyte, poteaux d'incendie inexistant et l'eau du réseau ne permet d'alimenter une borne incendie. |
| Moyens                   | Installation d'une canne de pompage et aménagement d'une plateforme de stationnement pour les véhicules en cours de chargement                   |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |               |
|-------------------------------|---------------|
| Maître d'œuvre                | A consulter   |
| Durée et/ou périodicité       | 3 mois        |
| Date de l'exécution effective | 2017          |
| Partenaires et outils         | Entrepreneurs |

| Coût de l'action          |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Estimation du coût global | 7 000 €                |
| Coût pour la commune      | 4 200 €                |
| Aides et subventions      | Conseil général : 40 % |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 33 :</b><br><b>Etudier l'attractivité de la zone artisanale - classement de terrains</b> | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |
| <b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges)                                  |  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 10 : Améliorer l'attractivité économique et touristique du territoire**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |                     |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Étude sur le Plan Local d'Urbanisme  |
| Objectif                 | Étude d'incitation à l'artisanat et à l'industrialisation<br>Revoir les zones classées en UX afin de répondre aux demandes |
| Moyens                   | Bureau d'études<br>Recherche d'un investisseur   |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |           |
|-------------------------------|-----------|
| Maître d'œuvre                | Commune   |
| Durée et/ou périodicité       | 2015/2016 |
| Date de l'exécution effective | 2016      |
| Partenaires et outils         | État      |

| Coût de l'action          |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 34 :</b><br><b>Etude de faisabilité de la mise en valeur du site des cascades du Doustre</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>16 avril 2009       |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 10 : Améliorer l'attractivité économique et touristique du territoire**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |                     |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Site remarquable à exploiter<br><i>Mise à jour des fiches 2.1.2. 03 et 5.5.1. 01</i>  |
| Objectif                 | Faire vivre le site   |
| Moyens                   | Manifestations autour des moulins et du Doustre<br>Remise en état du bungalow au pont de St Hippolyte pour la création d'un gîte de pêche |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action<br>Fréquentation du site  |

| Organisation de l'action      |  |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre                | Commune  |
| Durée et/ou périodicité       | 2015/2016  |
| Date de l'exécution effective | 2016   |
| Partenaires et outils         | Associations – communauté de communes – OTI – personnel communal |

| Coût de l'action          |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 35 :</b><br><b>Valoriser l'activité pêche</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 10 : Améliorer l'attractivité économique et touristique du territoire**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Important potentiel pêche de 1 <sup>ère</sup> catégorie et de pêche en étang              |
| Objectif                 | Valoriser ces activités en faisant connaître nos sites et étudier des aménagements utiles |
| Moyens                   | Étude de valorisation   |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action   |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | Commune   |
| Durée et/ou périodicité       | 6 mois  |
| Date de l'exécution effective | 2015  |
| Partenaires et outils         | APPMA – communauté de communes – syndicat des étangs – CPIE |

| Coût de l'action          |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 36 :</b><br><b>Faire connaître les vitraux contemporains de la Chapelle</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 10 : Améliorer l'attractivité économique et touristique du territoire**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Manque d'informations autour de la présence des vitraux contemporains sur la commune                               |
| Objectif                 | Mise en valeur des vitraux   |
| Moyens                   | Attirer le tourisme en développant la publicité (site internet – OTI – livret d'accueil) et un circuit patrimonial |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de visiteurs  |

| Organisation de l'action      |  |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre                | Commune  |
| Durée et/ou périodicité       | 2015 / 2016  |
| Date de l'exécution effective | 2016   |
| Partenaires et outils         | Office de tourisme ENOSTI<br>Communauté de communes de Ventadour |

| Coût de l'action          |           |
|---------------------------|-----------|
| Estimation du coût global | A définir |
| Coût pour la commune      |           |
| Aides et subventions      |           |

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 37 :</b><br><b>Rénovation du puits communal carrefour Rte Lavoir/Rte de la Chèze</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>8 avril 2008        |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 11 : Valorisation du patrimoine et du petit patrimoine**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Mise à jour de la fiche 4.2.2. 02  |
| Objectif                 | Mise en valeur du puits communal situé route du Lavoir<br>Aménagement des abords, rénovation et mise en sécurité |
| Moyens                   | Personnel communal   |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune            |
| Durée et/ou périodicité       | 15 jours           |
| Date de l'exécution effective | 2017               |
| Partenaires et outils         | Personnel communal |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | 1 000 € |
| Coût pour la commune      |         |
| Aides et subventions      |         |

|  |   |
|--|---|
| <b>ACTION 38 :</b><br><b>Étude de mise en valeur de la chapelle</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>8 avril 2008        |
|  | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 11 : Valorisation du patrimoine et du petit patrimoine**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Absence de mise en valeur de la chapelle<br><i>Mise à jour de la fiche 4.2.2. 03</i> |
| Objectif                 | Mettre en valeur le patrimoine de la commune (action effectuée dans le cadre du PAB) |
| Moyens                   | Études d'aménagement accessibilité et de mise en lumière                             |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Maître d'œuvre                | Commune          |
| Durée et/ou périodicité       |                  |
| Date de l'exécution effective | 2014             |
| Partenaires et outils         | Bureaux d'études |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | 3 500 € |
| Coût pour la commune      | 3 500 € |
| Aides et subventions      |         |



Conseil &amp; Ingenierie

COMMUNE DE MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE  
MAIRIE  
19300 MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE

FC 130244 EPC

**FACTURE D'HONORAIRES POUR MAITRISE D'ŒUVRE  
- DECOMPTE DEFINITIF -**

Conformément au devis de maîtrise d'œuvre en date du 03/09/2012

| Désignation  | Montant du forfait |
|--|--------------------|
| <b>Mise en lumière de la Chapelle</b>                                |                    |
| . Réalisation d'une infographie de la mise en lumière de la Chapelle |                    |
| <b>TOTAL des honoraires dûs</b>                                      | 1 700,00 €         |
| <b>TOTAL des honoraires déjà perçus</b>                              |                    |
| <b>RESTE DU MONTANT TOTAL HT</b>                                     | <b>1 700,00 €</b>  |
| <b>T V A 19,6 %</b>  | <b>333,20 €</b>    |
| <b>TOTAL TTC</b>   | <b>2 033,20 €</b>  |

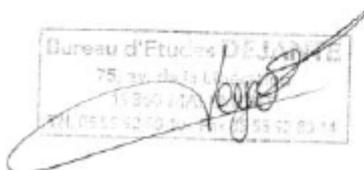
Arrêtée la présente facture à la somme de :  
deux mille trente-trois euros et vingt centimes

Compte à créditer : Bureau d'Etudes DEJANTE SARL  
B.N.P. Brive : Code 30004 - Guichet 00728 - n° compte : 00010048335 - Clé RIB : 71

*Le soussigné certifie que cette facture sera prise en recette dans sa comptabilité et  
la T.V.A. correspondante acquittée lorsqu'elle aura été encaissée.*

Etabli à Malemort, le 27 février 2013  
LE MAITRE D'ŒUVRE

Vu et approuvé, à  
LE MAITRE D'OUVRAGE



75, av. de la Libération  
19360 MALEMORT  
TEL. 05 55 92 80 10  
FAX 05 55 92 80 14  
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100 000 €  
SIRET 311 751 065 08024  
A.R.E. 7112 B  
TVA. FR 2111752065





n. 54  
07  
3.4.2013

**Mairie**  
**8, rue des Ecoles**  
**19 300 MONTAGNAC ST HIPPOLYTE**

**FACTURE n° 009/13 du 19 Mars 2013**

| INTITULE   | EUROS             |
|--|-------------------|
| 049<br><b>Aménagement des abords de la Chapelle<br/>et de sa mise en lumière</b><br><br>Etudes Préliminaires |                   |
| Dans le cadre de l'étude dont référence ci-dessus,   |                   |
| Facture émise précédemment:<br>- n°041/11  | 1 000,00 €        |
| <b>AVANCEMENT DE L'ETUDE:</b>  |                   |
| <b>Aménagement des abords de la Chapelle</b>   | <b>1 200,00 €</b> |
| <b>TOTAL HT</b>  | <b>200,00 €</b>   |
| T.V.A. 19,6%   | <b>39,20 €</b>    |
| <b>Montant dû sur présente facture</b>   | <b>TOTAL TTC</b>  |
|  | <b>239,20 €</b>   |

Certifié sincère et véritable la présente facture arrêtée à la somme de  
**DEUX CENT TRENTE NEUF EUROS VINGT CENTIMES TTC**

*Valeur en votre aimable règlement à réception de la présente.  
Règlement à libeller à l'ordre de Paysage VERT  
et adresser au Lieudit Charlannes 19400 HAUTEFAGE  
Crédit Agricole Centre France - Agence 19 400 Argentat  
N° 66039614228 - clé RIB 38 - code banque 16806 - code guichet 09939*

*Le règlement par chèque bancaire est accepté.  
N° Siret 509 910 873 00017- Code APE 7112 B*

Règlement à réception de la présente facture, aucun escompte ne sera consenti  
Loi n°92-442 du 21/12/1992

Toute somme payée en retard est susceptible de porter intérêt égal à une fois et demi le taux légal  
toute réclamation est à formuler dans les huit jours à dater de la présente

Bureau d'études Paysage VERT- Lieudit Charlannes 19400 HAUTEFAGE  
Tél 05 55 28 97 51 / Port 06 28 21 71 50 - E-Mail : be-paysagevert@orange.fr

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 39 :</b><br><b>Faire revivre le four de Salins</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 11 : Valorisation du patrimoine et du petit patrimoine**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | La rénovation du four communal de Salins a été effectuée<br>Il convient de le faire connaître et de l'utiliser |
| Objectif                 | Mise en chauffe à l'occasion d'une fête  |
| Moyens                   | Bénévolat<br>Personnel communal  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action<br>Nombre de participants  |

| Organisation de l'action      |  |
|-------------------------------|--|
| Maître d'œuvre                | Commune  |
| Durée et/ou périodicité       | 1 fois par an                                  |
| Date de l'exécution effective | 2016   |
| Partenaires et outils         | Associations – population – personnel communal |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | 2 000 € |
| Coût pour la commune      |         |
| Aides et subventions      |         |

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 40 :</b><br><b>Étude et rénovation d'un logement social à l'ancienne Poste</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>8 avril 2008        |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 11 : Valorisation du patrimoine et du petit patrimoine**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Présence d'un logement à rénover (T 1) dans l'ancienne poste<br><i>Mise à jour de la fiche 3.3.1. 01</i> |
| Objectif                 | Location   |
| Moyens                   | Élus et employés communaux   |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action<br>Période de location   |

| Organisation de l'action      |         |
|-------------------------------|---------|
| Maître d'œuvre                | Commune |
| Durée et/ou périodicité       | 3 mois  |
| Date de l'exécution effective | 2016    |
| Partenaires et outils         |         |

| Coût de l'action          |         |
|---------------------------|---------|
| Estimation du coût global | 3 000 € |
| Coût pour la commune      | 3 000 € |
| Aides et subventions      |         |

|   |  |
|---|--|
| <b>ACTION 41 :</b><br><b>Création d'un éco-quartier avec logements sociaux adaptés</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|   | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 12 : Aménagement durable du territoire**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  | <span style="color: yellow;">■</span>                      |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  | <span style="color: yellow;">■</span>                      |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   | <span style="color: red;">■</span>                         |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      | <span style="color: yellow;">■</span>                      |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | <span style="color: yellow;">■</span>                      |

| Présentation de l'action |   |
|--------------------------|---|
| Porteur de l'action      | Commune   |
| Contexte                 | Création d'un éco-quartier dans le quartier du Bois de Mars<br>Mise en place d'un nouveau Point d'Apport Volontaire |
| Objectif                 | Mixité sociale  |
| Moyens                   | Lot réservé à un organisme HLM  |
| Indicateurs de suivi     | Occupation des logements sociaux  |

| Organisation de l'action      |               |
|-------------------------------|---------------|
| Maître d'œuvre                | Organisme HLM |
| Durée et/ou périodicité       | 2 ans         |
| Date de l'exécution effective | 2016          |
| Partenaires et outils         |               |

| Coût de l'action          |                |
|---------------------------|----------------|
| Estimation du coût global | Non déterminée |
| Coût pour la commune      |                |
| Aides et subventions      |                |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 42 :</b><br><b>Incitation aux modes de vie respectueux de l'environnement : livret d'accueil de l'acquéreur</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 12 : Aménagement durable du territoire**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |                     |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |                     |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |                     |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Création d'un éco-quartier   |
| Objectif                 | Inciter les acquéreurs à pratiquer des modes de vie respectueux de l'environnement |
| Moyens                   | Création et distribution d'un livret d'accueil de l'acquéreur                      |
| Indicateurs de suivi     | Nombre de livrets distribués   |

| Organisation de l'action      |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| Maître d'œuvre                | Mme MOIRIAT              |
| Durée et/ou périodicité       | Une semaine              |
| Date de l'exécution effective | 2014                     |
| Partenaires et outils         | Mme MOIRIAT - architecte |

| Coût de l'action          |  |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Compris dans l'étude de l'éco-quartier |
| Coût pour la commune      |  |
| Aides et subventions      |  |

MONTAGNAC-SAINT-HIPPOLYTE

## LIVRET D'ACCUEIL

## LOTISSEMENT DU BOIS DE MARS

## MOT DE BIENVENUE

Depuis plusieurs années, Montagnac-Saint-Hippolyte souhaite développer son bourg, le rendre plus attractif pour des populations nouvelles tout en valorisant la qualité de vie de chacun. Le site du Bois de Mars a semblé être une opportunité à saisir pour créer un nouveau quartier inséré dans le bourg et aisément accessible.



Le présent livret d'accueil a pour objectif de guider les futurs habitants dans leurs choix pour la réalisation de leur projet de construction. En complément de ce livret, l'ensemble des études préalables au projet de lotissement peut être consulté en Mairie.

Son aménagement permettra la création de 20 nouveaux logements destinés à accueillir environ une quarantaine d'habitants. Ce lotissement a été conçu suite à des études préalables techniques et urbaines et afin de répondre à la demande de logements recensée par la commune. Pour répondre au mieux à cette demande, le lotissement permettra des logements de type et d'occupation variés. La diversité de la taille des lots permettra à chacun un investissement adapté à ses besoins. Le lotissement est souhaité comme un quartier où chacun trouvera sa place, personnes âgées, jeunes ménages ou familles recomposées.

Soucieuse de la préservation de l'environnement et en continuité des démarches qu'elle a déjà réalisées, la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte a souhaité que le lotissement du Bois de Mars soit conçu en

suivant les principes de développement durable. C'est pourquoi l'on parle de lotissement durable.

Concevoir et habiter un « quartier durable » relève d'une démarche volontaire. Et, la conception d'un urbanisme durable peut aboutir à des formes et organisations de quartiers innovantes et pouvant parfois nécessiter des ajustements d'habitudes de vie. C'est pour présenter et expliquer ces principes que vous est remis ce livret d'accueil.

Nouveaux habitants de Montagnac Saint Hippolyte, ou résidents de la commune souhaitant profiter de cette opportunité, nous vous souhaitons la bienvenue dans le nouveau quartier du Bois de Mars et espérons que vous y trouverez la qualité de vie d'une commune rurale à laquelle nous sommes tant attachés.

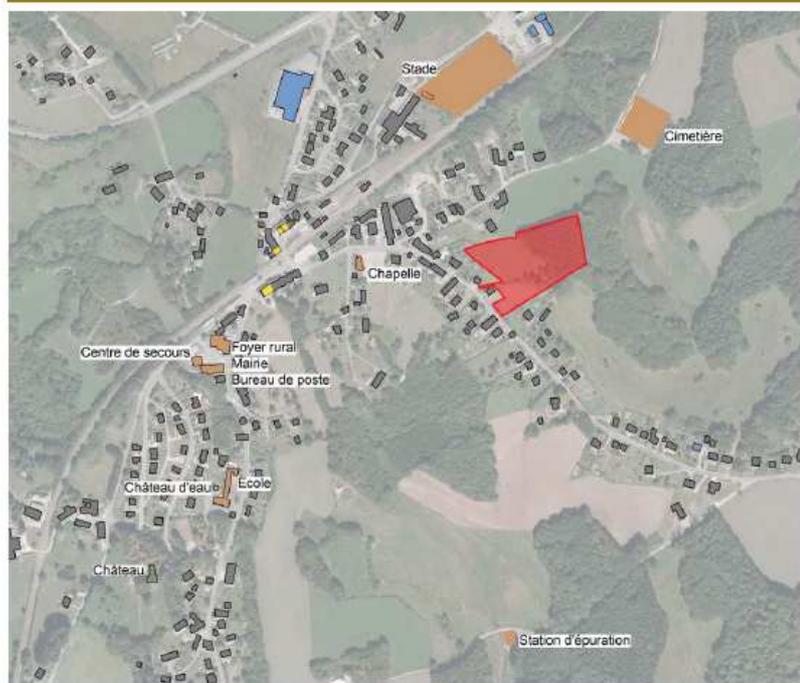
Le Maire et l'équipe municipale



## SOMMAIRE

- La localisation du nouveau quartier, accessibilités des lieux de vie, de services ou de loisir du bourg depuis le lotissement
- Les principes généraux d'aménagement du quartier et le prolongement des partis pris urbains dans les projets de constructions
- La vie pratique dans le nouveau quartier : le développement durable au quotidien : économie d'eau, traitement des déchets, mise en valeur de la biodiversité, économies d'énergie
- Autres pistes d'action et de réflexion pour aller plus loin et des adresses pour trouver d'autres renseignements

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 3



## LOCALISATION DU LOTISSEMENT AU SEIN DU BOURG

Les services et les commerces du bourg sont accessibles en moins de 15 minutes à pied depuis le lotissement du Bois de Mars.

La liste et les adresses des commerces et services publics de la commune sont rappelés en fin de livret ou accessibles sur le site Internet de la Commune.

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> | Services et équipements |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span>  | Éléments de patrimoine  |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> | Commerces               |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black;"></span>   | Artisanat et industrie  |

4 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

## QU'EST-CE QU'UN LOTISSEMENT DURABLE ?

Le lotissement du Bois de Mars se compose, sur 1,5 ha, d'un programme de logement comprenant des maisons individuelles, isolées ou groupées et de l'habitat intermédiaire. La composition du nouveau quartier répond aux enjeux d'urbanisme durable.

Répondre à des enjeux de développement durable exige une nouvelle conception de l'urbanisme en proposant une approche plus globale des projets d'aménagement.

### Un lotissement pour tous

Un des premiers enjeux vise à répondre aux *évolutions du profil socio-économique du milieu rural*. Le diagnostic urbain et social réalisé à l'échelle de la commune fait apparaître que les demandes en termes de logements sont multiples, tant en termes de forme de bâti (taille du logement, maison ou appartement...) que de type d'occupation (locataire, propriétaire). C'est pourquoi, le programme d'aménagement du lotissement propose des parcelles de différentes tailles permettant des constructions elles aussi de tailles variées ; une parcelle permettant l'accueil d'un petit bâtiment collectif (au maximum 5 appartements), cette dernière, aisément accessible depuis l'espace public permet la construction de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

### Une forme urbaine dense

Un des enjeux principaux d'aménagement durable, est la lutte contre « l'étalement urbain ». Ce phénomène, difficilement perceptible en milieu rural où les constructions se font la plupart du temps au coup par coup, consomme à l'échelle nationale tous les dix ans, l'équivalent de la surface d'un département. Cette surface est prise sur les espaces naturels et agricoles. C'est notamment pour répondre à cet enjeu que le lotissement du Bois de Mars rompt avec l'urbanisation linéaire (c'est-à-dire le long des voies) présente sur la commune et génératrice d'allongement des déplacements, de diminution des surfaces agricoles et de limitation de la densification. Il propose une implantation des bâtiments compacte pour un quartier économe en espace.

### La promotion des espaces de proximité

Le choix du site d'implantation du lotissement s'est porté sur des parcelles proches du centre bourg. Ceci a le double avantage de permettre aux futurs habitants d'accéder rapidement aux lieux de vie du bourg : services publics, gare, commerces (l'école, service public le plus éloigné du lotissement se situe à moins de 15 min à pied), mais aussi de permettre aux services du centre bourg et notamment aux commerces de bénéficier potentiellement de nouveaux clients et d'assurer le maintien de la qualité de vie de Montagnac-Saint-Hippolyte. Le choix de la localisation du site tente de répondre à l'enjeu de valorisation des centre-bourgs et à son dynamisme économique : enjeu d'urbanisme durable propre aux communes rurales.

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 5

## UN LOTISSEMENT DURABLE ?

### La préservation des ressources

Un enjeu primordial de développement urbain durable porte sur la *préservation des ressources*. Dans le cadre d'une opération d'aménagement en zone rurale, les ressources à préserver sont principalement : la ressource foncière, la ressource en énergie et la ressource en eau. Le lotissement du Bois de Mars, relativement dense proposant des parcelles de dimension plus réduites que celles que l'on trouve habituellement sur la commune, participe à la diminution de la consommation d'espace et à la valorisation de la ressource foncière publique. Concernant les deux autres ressources, et comme indiqué dans l'introduction, habiter un quartier durable, c'est aussi accepter et participer à la mise en œuvre de nouveaux modes d'habiter. C'est pourquoi, le lotissement a été conçu afin que l'ensemble des constructions puissent bénéficier d'apports solaires importants, que les travaux de terrassement soient limités au maximum (pour les voiries comme pour les constructions), ou que l'utilisation de l'eau, notamment potable, soit limitée.

### Un paysage rural protégé

Vivre à Montagnac Saint Hippolyte c'est aussi vivre à la campagne dans un bourg où les espaces agricoles et forestiers sont présents, visibles et ponctuent le paysage, même depuis le cœur du centre bourg. Le parti pris d'aménagement du lotissement respecte cette particularité *en protégeant et mettant en valeur le paysage et les milieux naturels présents*. Cette prise en compte du paysage est transcrite sur le plan d'ensemble du lotissement : comme dans la majorité de la Corrèze, le sommet de la butte ne sera pas construit, les bâtiments ne s'implantant que le long des pentes. Les prescriptions du cahier des charges concernant le volume des constructions et leur aspect extérieur vise également à intégrer au mieux le nouveau quartier dans le paysage.

### Une sociabilité villageoise

Le choix du site d'implantation du lotissement permet aux futurs habitants de bénéficier de conditions de vie agréables : *accessibilité aux services, à l'emploi, aux commerces, à l'éducation, à la culture*. Le bourg de Montagnac Saint Hippolyte apporte des services de proximité : commerces, services publics, associations... ces services sont accessibles à pied ou en vélo depuis le lotissement. Enfin, de nombreuses associations participent à la vie sportive et culturelle de la commune.



Les trois principaux atouts du Bois de Mars en termes de développement durable sont :

- l'inscription au sein d'un bourg doté de services et de commerces du quotidien.
- la présence d'un arrêt TER
- un cadre de vie rural

6 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 43 :</b><br><b>Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°: 31</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

**AXE 3 : Aménagement et développement de la commune**  
**Objectif Global 12 : Aménagement durable du territoire**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |                     |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Commune  |
| Contexte                 | Le Plan d'occupation des sols a été approuvé en 1988, modifié et révisé pour la dernière fois en 2004. |
| Objectif                 | Etude générale d'urbanisme sur le territoire communal dans le cadre communal ou intercommunal          |
| Moyens                   | Bureau d'études  |
| Indicateurs de suivi     | Effectivité de l'action  |

| Organisation de l'action      |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Maître d'œuvre                | Consultation de bureaux d'études |
| Durée et/ou périodicité       | 4 ans                            |
| Date de l'exécution effective | 2019                             |
| Partenaires et outils         | DDT                              |

| Coût de l'action          |          |
|---------------------------|----------|
| Estimation du coût global | 30 000 € |
| Coût pour la commune      | 15 000 € |
| Aides et subventions      | Etat     |

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 44 :</b><br><b>Rythmes scolaires : projet intercommunal</b><br><br><u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 4 : Transversalité avec différentes échelles territoriales

### Objectif Global 13 : Renforcer le périscolaire

| <b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b> |  |  |
|--|--|--|
|  | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1   | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2   | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3   | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4   | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5   | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| <b>Présentation de l'action</b> |   |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action             | Groupement d'écoles correspondant à l'ancien Réseau Rural d'Education   |
| Contexte                        | Depuis la rentrée 2013, les rythmes scolaires ont été mis en place sur la commune, avec le recrutement d'une animatrice.<br>Aujourd'hui, c'est un projet intercommunal qui voit le jour |
| Objectif                        | Offrir à tous les enfants des communes concernées les mêmes activités avec les mêmes animateurs ; mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)                                 |
| Moyens                          | Personnel de la communauté de communes.<br>Personnel communal.<br>Locaux communaux.<br>Mobilier et matériel divers  |
| Indicateurs de suivi            | Réunions du personnel intercommunal : bilans  |

| <b>Organisation de l'action</b> |   |
|---------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                  | Conseil général et la Fédération des Associations Laïques |
| Durée et/ou périodicité         | Année scolaire  |
| Date de l'exécution effective   | Rentrée 2014  |
| Partenaires et outils           | Conseil Général – FAL – Projet Educatif DT                |

| <b>Coût de l'action</b>   |  |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global | Personnel intercommunal : 4 280 € / an<br>Personnel communal : 3 000 € |
| Coût pour la commune      |  |
| Aides et subventions      | État : 2 500 € - CAF (en attente)                                      |

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## 2014 → 2017

Communes de

- ROSIERS d'EGLÉTONS
- MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE
- DARNETS
- SOUDEILLES
- MOUSTIER VENTADOUR
- MARCILLAC-LA-CROISILLE
- SAINT YRIEIX-LE-DEJALAT
- LAPLEAU



## 1 - PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

### 1.1 - Identification du territoire

Communes de ROSIERS d'EGLÉTONS - MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE - DARNETS - SOUDEILLES - MOUSTIER VENTADOUR - MARCILLAC-LA-CROISILLE-SAINTE-YRIEIX-LE-DEJALAT-LAPLEAU

appartenant à la Communauté de communes de Ventadour

Carrefour de l'Épinette

19550 - LAPLEAU

Tél : 05 55 27 69 26

Président : M. Michel PAILLASOU

### 1.2 - Public et établissements scolaires concernés

I - Effectifs Etablissements :

Rentrée 2013 - 1<sup>er</sup> degré

| Ecoles                   | Nombre de classes | EFFECTIFS |    |       | EFFECTIFS rentrée 2014 |    |       |
|--------------------------|-------------------|-----------|----|-------|------------------------|----|-------|
|                          |                   | P E       | E  | TOTAL | PE                     | E  | TOTAL |
| ROSIERS d'EGLÉTONS       | 1 + 3             | 32        | 64 | 96    | 32                     | 60 | 92    |
| MONTAGNAC ST HIPPOLYTE   | 1 + 1             | 19        | 29 | 48    | 29                     | 28 | 57    |
| MOUSTIER VENTADOUR       | 2                 | 3         | 26 | 29    | 13                     |    | 13    |
| DARNETS                  | 1                 |           | 20 | 20    |                        | 24 | 24    |
| SOUDEILLES               | 1                 | 3         | 9  | 12    |                        | 13 | 13    |
| MARCILLAC-LA-CROISILLE   | 1 + 3             | 26        | 63 | 89    | 28                     | 57 | 85    |
| SAINTE-YRIEIX-LE-DEJALAT |                   |           |    |       |                        | 27 | 27    |
| LAPLEAU                  | 2                 |           |    |       | 16                     | 27 | 43    |

## II - Population scolarisée :

Année de référence 2010 (source INSEE)

| COMMUNES               | Populatio<br>n<br>en 2010<br>TOTAL | Populatio<br>n<br>- 17 ans | SCOLARISATION              |                            |             |                            |
|------------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------|----------------------------|
|                        |                                    |                            | 2 → 5 ans                  | 6 → 10 ans                 | 11 → 14 ans | 15 → 17 ans                |
| ROSIERIS D'EGLÉTONS    | 1078                               | 200                        | 33<br>(sur 44 soit 74,4 %) | 79                         | 50          | 27<br>(sur 31 soit 90 %)   |
| MONTAGNAC ST HIPPOLYTE | 548                                | 72                         | 14<br>(sur 20 soit 70 %)   | 17<br>(sur 18 soit 94,4 %) | 19          | 14<br>(sur 15 soit 93,3 %) |
| MOUSTIER VENTADOUR     | 490                                | 91                         | 21<br>(sur 25 soit 84 %)   | 25                         | 17          | 23<br>(sur 24 soit 95,8 %) |
| DARNETS                | 346                                | 59                         | 16<br>(sur 18 soit 88,9 %) | 14                         | 16          | 11                         |
| SOUDEILLES             | 287                                | 54                         | 9                          | 20                         | 14          | 10<br>(sur 11 soit 90,9 %) |
| MARCILLAC-LA-CROISILLE | 850                                | 105                        | 25<br>(sur 30 soit 83,3%)  | 33                         | 22          | 20                         |

## 2 - LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un diagnostic territorial a été réalisé sur chacune des 6 communes (joint en annexe de l'avant-projet de PEDT)

Le travail de recensement préalable à l'analyse a permis d'une part de dresser un état des lieux du fonctionnement communal choisi à destination de l'école et de son environnement et d'autre part de mesurer le niveau des mutualisations et coopérations envisageables entre les élus et également au niveau des équipes éducatives. En sus, ce diagnostic permet également de connaître sur chaque commune les ressources mobilisables qu'elles soient humaines, patrimoniales, environnementales ou matérielles.

La synthèse réalisée à partir des 5 mini diagnostics a permis de dégager des grandes caractéristiques sur le territoire expertisé en mettant en exergue notamment les atouts et les points de fragilité dans la mise en œuvre de la réforme de rythmes scolaires.

Il est évident que ce territoire a une identité rurale très forte qu'il convient de prendre en compte dans toutes ses dimensions dans le PEDT, objet du présent document.

Ce territoire dispose d'atouts indéniables sur lesquels il est proposé de s'appuyer pour enclencher la dynamique territoriale, à savoir :

- Réceptivité et adhésion des élus aux enjeux de la réforme
- Liens pédagogiques de qualité entre les personnels
- Proximité immédiate des locaux et équipements
- Satisfaction des parents et élèves
- Investissement total des personnels communaux
- Diversité des activités proposées
- Niveau d'encadrement adapté aux effectifs
- Adhésion des élus au principe de mutualisation.

Par ailleurs, des points de fragilité ont été repérés qu'il conviendra au mieux de supprimer ou au minima de limiter, à savoir :

- Une organisation quotidienne des temps périscolaires, source de difficultés d'organisation pour la collectivité territoriale et de repérage pour les enfants
- Qualification incomplète des personnels mobilisés
- Contraintes budgétaires
- Tissu associatif restreint
- Fragilité du bénévolat
- Diversité des activités proposées sans fil conducteur.

Il est évident que l'appropriation de l'identité du territoire, qui devient une réalité au niveau de ces 6 communes, devra passer à l'échelon communautaire très prochainement pour asseoir dans le temps et dans le quotidien cette coopération intercommunale en faveur des enfants et des jeunes de ce territoire.

## 3 - LES OBJECTIFS EDUCATIFS

L'objectif est de bâtir l'offre au titre périscolaire : cohérence, qualité, accessible à tous et en lien avec les projets d'école.

## ■ Les préalables :

- Prendre en compte les 1<sup>ers</sup> bilans de la mise en place de cette réforme (fatigue, manque de repérage, coût, contenu activités)
- Recentrer les activités autour du potentiel de l'enfant
- Associer les personnels déjà mobilisés et mobilisables
- Encourager la mutualisation sur le territoire

- Une thématique unique fédératrice : Culture / Environnement / Patrimoine définie en concertation avec les élus et les enseignants.

→ Culture Patrimoine :

Objectifs généraux :

- mise en valeur du patrimoine culturel local
- Sensibiliser à la richesse culturelle locale
- Favoriser le lien social

Le territoire concerné recèle des richesses patrimoniales importantes tant au niveau du bâti, de l'humain, que de la diversité. Il peut être l'occasion d'un travail pédagogique et éducatif riche.

L'étude du patrimoine culturel bâti pourra donner lieu à des activités photographiques, ainsi qu'à des activités plastiques en lien avec les particularismes locaux (travail sur les couleurs, les matériaux et les formes).

Par ailleurs l'activité humaine pourra donner lieu à l'éveil à des activités « traditionnelles » par exemple autour des vieux métiers. Des activités de collectage, reportage, ainsi que des activités manuelles pourront être mises en œuvre.

Enfin le patrimoine oral pourra être étudié au travers d'activités musicales et chantées, ainsi que des activités théâtrales en lien avec le territoire.

Des collectes pourront être effectuées. L'ensemble des activités proposées pourront s'appuyer sur la mobilisation des « mémoires locales » en sollicitant, en prolongement, parents, et grands-parents.

→ Environnement :

Objectifs généraux :

- Apporter une connaissance du patrimoine naturel
- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Favoriser des comportements éco-responsables.

Le territoire concerné est un territoire rural. La biodiversité est une de ses richesses. Ainsi des activités à dominante environnementale pourront être proposées. D'une part afin de mieux connaître le milieu naturel et ses composantes (ruisseaux, forêts, haies...) D'autre part, afin de sensibiliser les enfants au respect et à la mise en valeur de l'environnement.

Ces activités pourront prendre la forme de sorties autour de l'école, de collecte, de photographie, mais aussi des activités de fabrication, de construction et des activités ludiques.

Nous aborderons toutes les thématiques liées au développement durable et au respect de l'environnement telles que le tri des déchets, l'utilisation de l'eau, les énergies renouvelables.

Enfin, la question de l'alimentation sera traitée au travers d'activités de jardinage, de récolte de plantes sauvages, d'ateliers cuisine, dans un souci de sensibilisation à la diversité et à la qualité alimentaire.

- 5 -

Concernant ces deux axes, il n'est pas exclu que des activités à dominante sportives puissent être proposées en lien avec les sujets traités (sortie en vélo, randonnées, grands jeux, jeux traditionnels)

#### 4 - LES ACTIVITES CONCERNEES

| TEMPS CONCERNES                                     |  | ACTIVITES   | STRUCTURE INTERVENANTE | DIPLOME EVENTUEL |
|---|--|---|------------------------|------------------|
| Périscolaire libéré<br>1 H 15<br>par animateur ALSH | Temps éducatifs individuels<br>0 H 30<br>par personnel communal  |   |                        |                  |
| Animateur ALSH                                      | Personnel communal en appui : aide à la collecte, aide à la réalisation du livre.<br>Personnel bénévole en appui ponctuel en qualité d' « expert » : mamie cuisinière, restaurateur local. | Atelier cuisine: les recettes traditionnelles.<br>Collecte de recettes auprès des parents et grands-parents, fabrication dégustation.<br>Edition d'un « livre de recettes locales »   | ALSH                   | BAFA             |
| Animateur ALSH                                      | Personnel communal en appui : aide à la collecte, aide à la réalisation de l'herbier<br>Personnel bénévole en appui ponctuel en qualité d' « expert » : animateur environnement qualifié   | Découverte de milieu naturel : La haie : sortie autour de l'école, travail d'inventaire de la faune et de la flore constitutive de la haie (insectes, oiseaux, plantes, arbres)<br>Constitution d'un herbier, ou d'un recueil photographique... Activités plastiques. | ALSH                   | BAFA             |
| Animateur ALSH                                      | Personnel communal en appui : aide à la collecte, aide à la réalisation de l'expo par exemple.<br>Personnel bénévole en appui ponctuel en qualité d' « expert » :                          | Atelier « balade photographique » : constituer une collecte photographique des éléments caractéristiques de notre environnement (humain, naturel et bâti) à l'occasion de balades autour de l'école.<br>Fabrication d'une expo.                                       | ALSH                   | BAFA             |
| Animateur ALSH                                      | Personnel communal en appui : aide à la collecte, aide à la réalisation de décors, de costumes par exemple.<br>Personnel bénévole en appui ponctuel en qualité d' « expert »               | Atelier Théâtre : autour de l'écriture d'une histoire locale (conte ou légende ou anecdote) travail d'écriture et de jeu, de mise en scène  | ALSH                   | BAFA             |

## 5 - ORGANISATION - FONCTIONNEMENT - SUIVI et EVALUATION

### 5.1 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La définition d'un planning territorial est une évidence pour un regroupement de communes qui se situent en zone rurale avec, pour certaines d'entre elles, de faibles effectifs.

Le parti pris est de proposer une modification de l'organisation du temps périscolaire, pour apporter plus de simplicité, de lisibilité et de confort dans le déroulé de la journée de l'enfant tout en s'appuyant au maximum sur les personnes déjà mobilisées en ayant comme objectif d'améliorer la qualité des prises en charge.

L'organisation repose ainsi sur 2 temps :

Un temps principal : 1 H 15

Fonctionnement :

- Une fois par semaine
- Temps harmonisé sur le territoire en concertation avec les enseignants
- Temps d'activité faisant appel à des animateurs (ou ressources) extérieurs
- Déroulement d'activités en lien avec la thématique du PEDT "Culture - Environnement - Patrimoine" et en lien avec les enseignants
- La Ligue de l'enseignement apportant une plus-value à la fois pour la définition du contenu des activités et l'organisation des plannings, que par la mise à disposition de ressources matérielles que par la mise en place d'un stage de formation enseignants / intervenants dans le cadre du plan de formation Inspection Académique.

Des temps secondaires : 3 X 0,30 minutes

- Des temps de 30 minutes
- 3 fois par semaines
- Temps de petites activités et temps de "repos"
- Temps assuré par les personnels communaux, auxquels peuvent se rajouter des bénévoles

- 7 -

↳ La Ligue apportera formation et accompagnement des personnels communaux (formation programmée mai - juin 2014) et mettra à disposition du matériel (kit USEP, jeux collaboratifs, jeux citoyens)

Principe de fonctionnement des temps principaux :

- Tous les enfants du territoire bénéficient du même programme d'activité (cohérence éducative)
- Chaque activité est proposée en 2 déclinaisons : pour les plus jeunes et pour les plus grands
- Chaque activité est construite sur la base d'une période scolaire (de vacances à vacances)
- Un même animateur assure l'activité toute l'année.

Principe de fonctionnement des temps secondaires :

- Formation des personnels communaux sur la pratique de l'animation et la prise en compte du rythme de l'enfant
- Pas d'activité systématique
- Temps d'écoute, d'observation et de retour sur le déroulement de la journée
- Temps éducatifs assumés et individualisés.

### 5.2 : SUIVI ET EVALUATION

Ce PEDT sera co-piloté avec le Service Education Jeunesse de la Communauté de communes.

| Composition du Comité de pilotage                |
|--|
| - Le coordonnateur ALSH                          |
| - Ligue de l'enseignement                        |
| - Conseil Général                                |
| - Maires des 6 communes                          |
| - I E N de circonscription                       |
| - les Directrices d'école                        |
| - le Directeur de la CAF                         |
| - Le Directeur de la DDCSP                       |
| - un représentant des parents d'élèves par école |

Suivi :

Le Comité de pilotage se réunira à la fin de chaque période la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre pour faire le bilan sur les activités proposées et de faire des propositions de remédiation aux problèmes rencontrés  
Ensuite, un rythme de 3 réunions annuelles est proposé.

**EVALUATION**

Indicateurs retenus :

- **Quantitatifs** :
  - nombre de jeunes fréquentant les activités périscolaires
  - valeur d'activités proposées par enfant et globalement
  - nombre d'animations annulées
- **Qualitatifs** :
  - questionnaire de satisfaction pour les parents
  - appréciation des enseignants sur le comportement de l'enfant
  - enquête de satisfaction auprès des animateurs

A Montagnac, le 3 septembre 2014

Le Maire de MONTAGNAC ST HIPPOLYTE

NOM - Prénom et signature  
Daniel VIGOUROUX



A renvoyer à M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Corrèze (DCSPP)  
- Pôle Cohésion Sociale - Cité Administrative Jean Montalat - BP 314 - 19011 TULLE Cédex

- 9 -

|  |  |
|--|--|
| <b>ACTION 45 :</b><br><b>Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>5 septembre 2014 |
|  | Date de mise à jour :                  |

## AXE 4 : Transversalité avec différentes échelles territoriales

### Objectif Global1 : Renforcer le périscolaire

| <b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b> |  |  |
|--|--|--|
|  | <span style="color: red;">■</span> contribution forte                                      | <span style="color: yellow;">■</span> contribution modérée |
| Finalité 1   | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2   | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                  |  |
| Finalité 3   | Epanouissement de tous les êtres humains   |  |
| Finalité 4   | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                      |  |
| Finalité 5   | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |  |

| <b>Présentation de l'action</b> |   |
|---------------------------------|---|
| Porteur de l'action             | Communauté de commune de Ventadour  |
| Contexte                        | Création d'un accueil de loisirs  |
| Objectif                        | Accueillir jusqu'à 24 enfants   |
| Moyens                          | Bâtiment communal mis à disposition de la communauté de communes qui a la charge de la rénovation.      |
| Indicateurs de suivi            | 1 réunion hebdomadaire / bilan sur : réception des activités / nombre d'enfants / organisation générale |

| <b>Organisation de l'action</b> |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Maître d'œuvre                  | Mme Puybouffat (architecte) |
| Durée et/ou périodicité         | 2015/2016                   |
| Date de l'exécution effective   | 2016                        |
| Partenaires et outils           | CAF                         |

| <b>Coût de l'action</b>   |  |
|---------------------------|--|
| Estimation du coût global |  |
| Coût pour la commune      | Achat du bâtiment : 47 730 – 15 115 = 32 615 €<br>Travaux incombant à la commune |
| Aides et subventions      | CAF Conseil général DETR   |

|   |   |
|---|---|
| <b>ACTION 46 :</b><br><b>Création d'une station de reminéralisation et désinfection à El Bos</b><br><br><b>Pièce(s) justificative(s) N°:</b><br>(Voir cahier des charges) | Date de création :<br>8 avril 2008        |
|   | Date de mise à jour :<br>5 septembre 2014 |

**AXE 4 : Transversalité avec différentes échelles territoriales**  
**Objectif Global 14 : Améliorer le bien-être de tous**

| Contribution aux 5 finalités du développement durable |  |  |
|---|--|--|
|   |  contribution forte |  contribution modérée |
| Finalité 1  | Lutte contre le changement climatique  |  |
| Finalité 2  | Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources                            |  |
| Finalité 3  | Epanouissement de tous les êtres humains   |                     |
| Finalité 4  | Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations                                |  |
| Finalité 5  | Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables           |  |

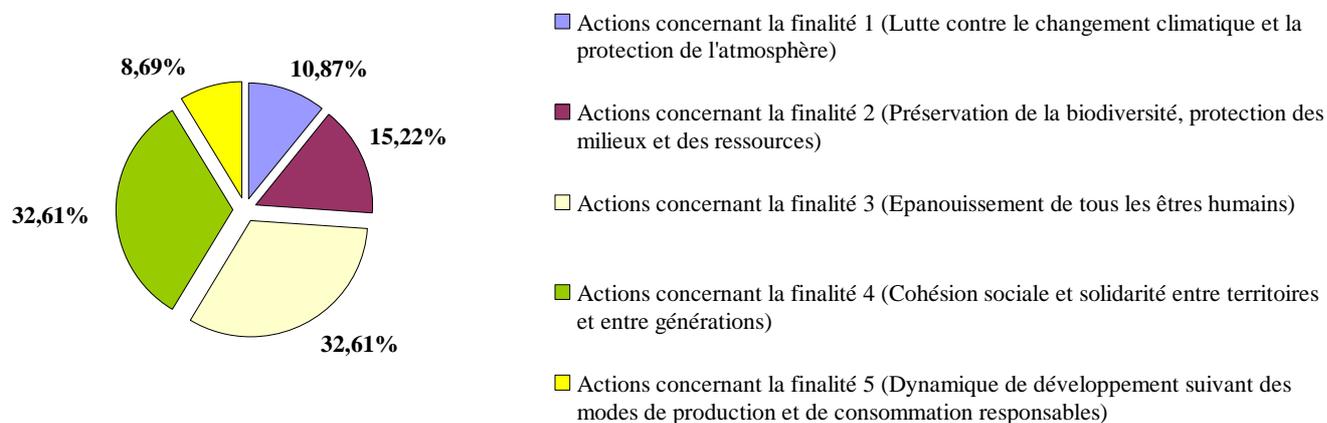
| Présentation de l'action |  |
|--------------------------|--|
| Porteur de l'action      | Syndicat des Eaux de ROSIERS-MONTAIGNAC  |
| Contexte                 | Mise à jour de la fiche 3.1.1.3. 04  |
| Objectif                 | Amélioration de la qualité de l'eau en ce qui concerne le PH, la conductivité et la bactériologie. |
| Moyens                   | APS approuvé en 2007   |
| Indicateurs de suivi     | Analyses réalisées par le Laboratoire départemental  |

| Organisation de l'action      |   |
|-------------------------------|---|
| Maître d'œuvre                | SOCAMA - TULLE  |
| Durée et/ou périodicité       | 2014-2015   |
| Date de l'exécution effective | 2015  |
| Partenaires et outils         | Conseil général – agence de l'eau Adour Garonne – Agence Régionale de Santé |

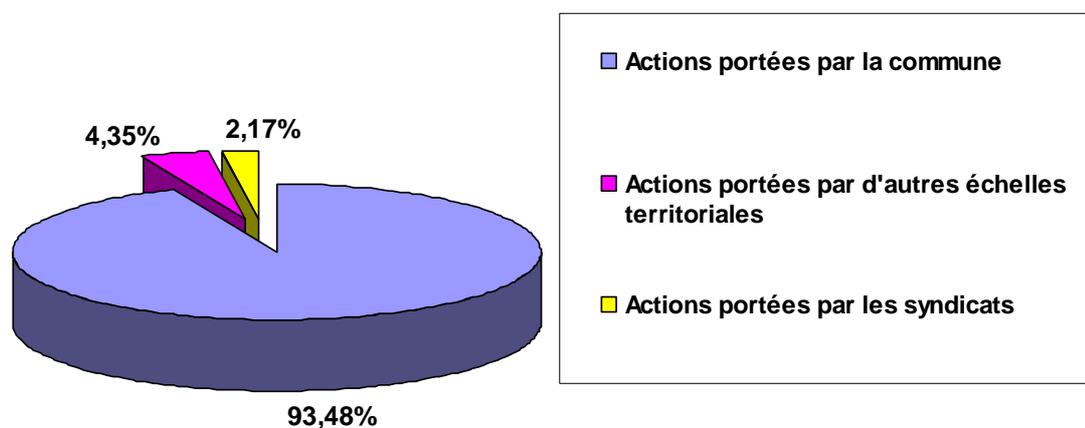
| Coût de l'action          |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| Estimation du coût global | 315 000 € HT, soit 378 000 € TTC   |
| Coût pour le syndicat     |                                    |
| Aides et subventions      | Conseil Général<br>Agence de l'Eau |

## Transversalité du programme d'actions

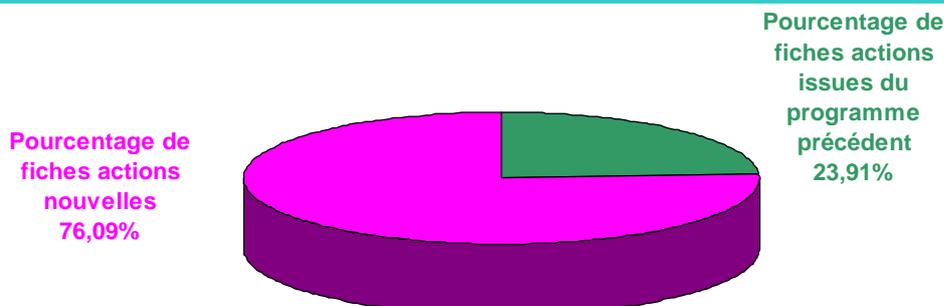
### Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)



### Transversalité avec tous les acteurs

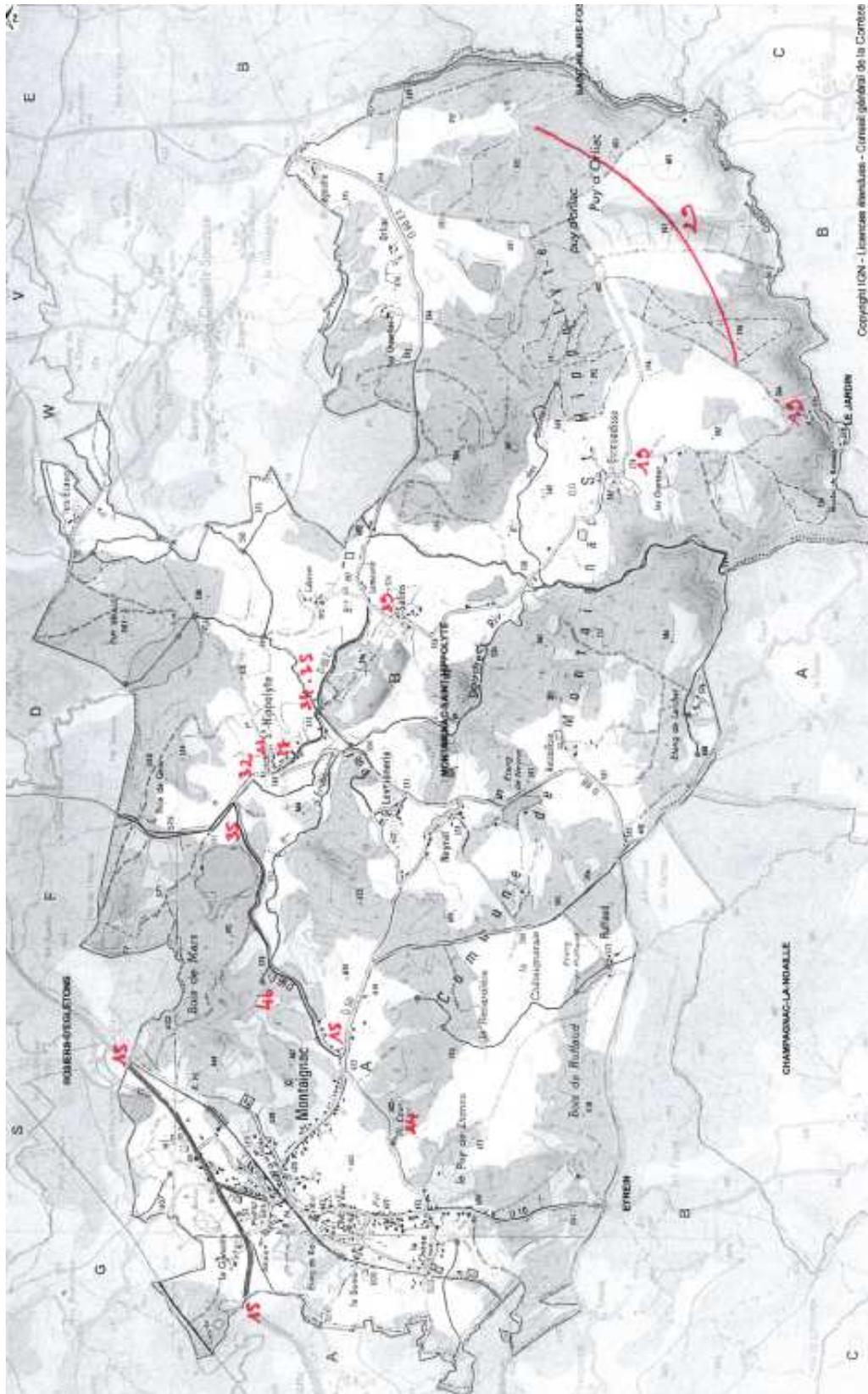


## Renouvellement du programme d'actions

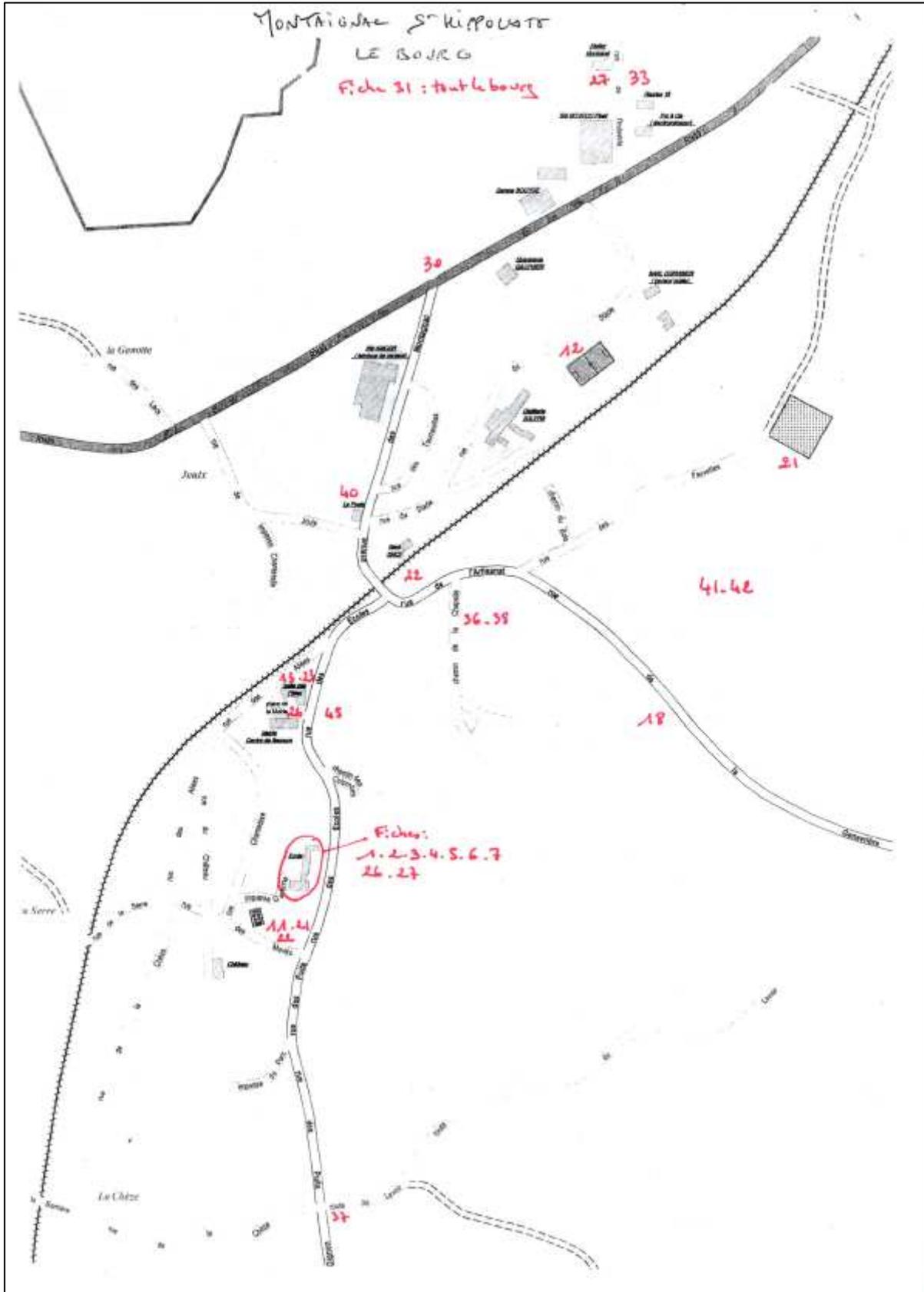


## Localisation des actions sur le territoire

Fiches actions localisées sur l'ensemble du territoire communal :



Fiches actions localisées sur le bourg :



## Un aperçu de la commune

**Photo 1.1.3 :** Ancienne école de Saint Hippolyte



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 2.2.1 :** Valorisation du Doustre



Source : Photothèque Notre Village





Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.6 : Création de l'Agence Postale Communale



Avant

Après

Source : Mairie de Montagnac

**Photo 4.2.2** : Restauration du four communal du Salin



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 5.3.1** : Rénovation des façades des commerces



*Source : Mairie de Montagnac*



APRES



Source : Mairie de Montagnac

## Annexes

- Comptes rendus des réunions de comité de pilotage
- Extraits de bulletins municipaux
- Documentation
- Articles de presse
- Livret d'accueil de l'acquéreur

**Mairie**

**19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

---

# AGENDA 21- COMITE DE PILOTAGE

---

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU 27 MAI 2014

**Étaient présents :** Jacky ARENO – Jean-Claude BESSEAU – Francis BRUNEL – Nicolas COQUILLAUD – Virginie COUDERT – Viviane FABRE-LAJOINIE – Céline GONCALVES – Serge LANOT – Raymond POUMEYROL – Corinne PRIVAT – Margaux SOURDEIX – Jean-Claude TOURNEIX – Daniel VIGOUROUX

**Étaient excusés :** Bertrand BREYSSE – Martine FAUGERAS – Philippe HANNETON – Philippe PINCHON – Michel RIVAL – Annie TOURNEIX – Angélique TREMOULET – Serge VIGOUROUX

Le but de la réunion était de présenter la démarche agenda 21, de constituer des commissions de travail et d'étudier les points faibles de la commune.

### 1 – Présentation de la démarche

**L'AGENDA 21 DE LA COMMUNE A ÉTÉ LABELLISÉ EN 2009. UNE ÉVALUATION A ÉTÉ FAITE EN 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A DEMANDÉ LE REPORT D'UN AN POUR PRÉSENTER LE DEUXIÈME AGENDA 21.**

**UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS DOIT DONC ÊTRE RÉDIGÉ.**

- 3 volets : social, économique et environnemental
- 5 finalités :
  - lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
  - préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
  - épanouissement de tous les êtres humains
  - cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
  - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### Constitution du comité de pilotage :

- 8 élus ont été désignés par le conseil municipal +5 anciens membres ayant accepté de s'impliquer + 8 personnes volontaires suite à information dans les boîtes aux lettres.

**Planning :** le document devra être finalisé en juillet-août 2014 pour être étudié par le comité de labellisation en novembre 2014.

### 2 – Constitution des commissions

- Environnement : Jacky ARENO – Francis BRUNEL – Corinne PRIVAT – Michel RIVAL ? – Jean-Claude TOURNEIX – Angélique TREMOULET ?

- Économie : Jean-Claude BESSEAU – Daniel GAUTHIER – Serge LANOT - Raymond POUMEYROL – Annie TOURNEIX - Serge VIGOUROUX
- Social : Nicolas COQUILLAUD – Virginie COUDERT –Martine FAUGERAS ? - Céline GONCALVES – Margaux SOURDEIX – Daniel VIGOUROUX

Les personnes absentes à la réunion seront sollicitées rapidement pour s’inscrire dans une des commissions. Viviane FABRE-LAJOINIE rejoindra la commission la « moins fournie ». Chaque réunion nommera un rapporteur.

**Dates des réunions :**

La commission « environnement » se réunira mercredi 4 juin à 20 H 30.

Les commissions « social » et « économie » se réuniront mardi 3 juin à 20 H 30.

La première réunion de synthèse aura lieu jeudi 19 juin à 20 H 30 à la mairie.

**3 – Axes de travail**

Le nouveau programme d’actions devra être présenté sous la forme de 3 axes.

Il est proposé comme piste de réflexion les axes suivants :

- Enfance
- Personnes âgées
- Aménagement – développement

Un survol des points faibles signalés dans le diagnostic de fin 2012 a été effectué.

**Mairie**

**19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

---

# AGENDA 21- COMMISSION SOCIALE

---

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU 3 JUIN 2014

**Étaient présents :** Aurélie CELAUDOUX - Nicolas COQUILLAUD – Virginie COUDERT  
– Viviane FABRE-LAJONIE – Véronique FRESILLON – Margaux SOURDEIX – Daniel  
VIGOUROUX

**Était excusée :** Céline GONCALVES

### 1 – enfance

- Rythmes scolaires : projet intercommunal (personnel intercommunal à disposition) dans le cadre d'un secteur pilote. Aide du conseil général, de la FAL et des enseignants.
- Jardin pédagogique : sensibilisation des enfants
- Cantine : circuits courts ?
- Centre de Loisirs Sans Hébergement : projet déjà engagé, fiche à faire
- Accessibilité : programmé

### 2 – animation

- Valoriser la « cabane du Doustre » : manifestation autour des moulins, circuit avec intermèdes musicaux ou théâtraux
- Faire revivre le four de Salins
- Panneaux de basket à installer au stade
- Terrain multi-activité : voir Lappleau – voir possibilité chantier école
- Atelier cuisine : chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes. Solution réalisable immédiatement : que l'association s'équipe d'une rallonge telle que celle utilisée par les traiteurs et le comité de la fête.

### 3 – vie sociale

- Défibrillateurs : prévoir autre formation (avec les pompiers). Fiche à faire
- Livret d'accueil : prendre pages pratiques du bulletin + voir livrets d'accueil des autres communes
- Éco-quartier : logements sociaux adaptés prévus pris en charge par un organisme HLM.
- Éco-quartier : faciliter le lien social. Déplacements aux commerces, à la mairie et à l'école.
- Aire de co-voiturage près d'AMCOR : mettre des panneaux et la faire connaître
- Nouvelle aire de co-voiturage : à créer de l'autre côté de la RN 89 (terrain communal)
- Information sur les points d'eau : panneaux eau non contrôlée à installer aux cimetières, au tennis, à Saint Hippolyte, au parc de la Gare, place de la Chapelle.
- Toilettes publiques à Saint Hippolyte à remettre en service.

- Que faire pour les « chiens chiants » dans les espaces publics ? : distributeurs de poches ? éducation des propriétaires de chiens ?
- Difficile d'attirer les professions médicales : maison de santé à EGLETONS

#### 4 – Patrimoine

- Chapelle : mise en valeur des vitraux contemporains. Circuit touristique à voir avec la Communauté communes et le Centre découverte moyen âge
- Chapelle : étude mise en valeur (étude éclairage faite). Aménagement, accessibilité. Dans prochain Programme d'Aménagement de Bourg (entre l'éco-quartier et la chapelle)
- Puits communaux à retaper : carrefour Rte du Lavoir et Rte de la Chèze

#### 5 – Insertion

- Partenariat avec organisme de solidarité : valoriser la récupération des bouchons et la collecte effectuée pour la banque alimentaire. La commune subventionne les restaurants du cœur.
- Emploi de personnes en difficulté d'insertion : voir adhésion à l'association ARCADOUR
- Convention à venir pour accueillir des Travaux d'Intérêt Général

**Prochaine réunion de la commission sociale : mardi 10 juin 2014 à 20 H 30.**

**Prochaine réunion du comité de pilotage : jeudi 19 juin 2014 à 20 H 30.**

**Mairie**

**19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

---

# AGENDA 21- COMMISSION SOCIALE

---

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU 10 JUIN 2014

**Étaient présents :** Aurélie CELAUDOUX - Nicolas COQUILLAUD –Viviane FABRE-LAJOINIE – Céline GONCALVES - Margaux SOURDEIX – Daniel VIGOUROUX

**Étaient excusés :** Virginie COUDERT – Véronique FRESILLON

### 1 – Nouvelles idées

#### Personnes âgées

- Information sécurité routière : mise à jour du permis de conduire
- Demander à l'instance de l'autonomie de relancer l'opération « bavard'âge » : des volontaires vont visiter des personnes préalablement inscrites pour discuter, jouer aux cartes, manger ensemble ou se promener.
- Étude d'un service de portage de repas à domicile avec l'épicerie
- Étudier la possibilité de rencontres intergénérationnelles : école – club le Benou ?

#### Enfance

- Relancer l'aide aux devoirs
- Incitation aux économies d'énergie (avec EDF et les enseignants), économies d'eau, tri sélectif
  
- Incitation aux groupements de commandes (fuel – granulés, etc...)

### 2 – classement en 3 axes

#### 1<sup>er</sup> axe : enfance – vieillesse (à re-dénommer)

- Rythmes scolaires : projet intercommunal (personnel intercommunal à disposition) dans le cadre d'un secteur pilote. Aide du conseil général, de la FAL et des enseignants.
- Jardin pédagogique : sensibilisation des enfants
- Cantine : circuits courts ?
- Centre de Loisirs Sans Hébergement : projet déjà engagé, fiche à faire
- Accessibilité école : programmé
- Panneaux de basket à installer au stade

#### 2<sup>ème</sup> axe : bien-être des habitants

- Terrain multi-activité : voir Lappleau – voir possibilité chantier école
- Atelier cuisine : chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes. Solution réalisable immédiatement : que l'association s'équipe d'une rallonge telle que celle utilisée par les traiteurs et le comité de la fête.

- Défibrillateurs : prévoir autre formation (avec les pompiers). Fiche à faire
- Livret d'accueil : prendre pages pratiques du bulletin + voir livrets d'accueil des autres communes
- Éco-quartier : logements sociaux adaptés prévus pris en charge par un organisme HLM.
- Éco-quartier : faciliter le lien social. Déplacements aux commerces, à la mairie et à l'école.
- Information sur les points d'eau : panneaux eau non contrôlée à installer aux cimetières, au tennis, à Saint Hippolyte, au parc de la Gare, place de la Chapelle.
- Toilettes publiques à Saint Hippolyte à remettre en service.
- Que faire pour les « chiens chiants » dans les espaces publics ? : distributeurs de poches ? éducation des propriétaires de chiens ?
- Valoriser la « cabane du Doustre » : manifestation autour des moulins, circuit avec intermèdes musicaux ou théâtraux
- Faire revivre le four de Salins

### **3<sup>ème</sup> axe : aménagement – développement de la commune**

- Chapelle : mise en valeur des vitraux contemporains. Circuit touristique à voir avec la Communauté communes et le Centre découverte moyen âge
- Chapelle : étude mise en valeur (étude éclairage faite). Aménagement, accessibilité. Dans prochain Programme d'Aménagement de Bourg (entre l'éco-quartier et la chapelle)
- Puits communaux à retaper : carrefour Rte du Lavoir et Rte de la Chèze
- Aire de co-voiturage près d'AMCOR : mettre des panneaux et la faire connaître
- Nouvelle aire de co-voiturage : à créer de l'autre côté de la RN 89 (terrain communal)

**Prochaine réunion du comité de pilotage : jeudi 19 juin 2014 à 20 H 30.**



|  |  |                   |                 |
|--|--|-------------------|-----------------|
|  | <p><b>Aînés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération bavard'âge : demander à l'instance de l'autonomie de relancer (discussions – jeux société – promenades – repas)</li> <li>- Étude d'un service de portage de plats cuisinés à domicile avec l'épicerie</li> </ul>  | Sociale           |                 |
| <b>AXE</b>   | <b>Dénomination action</b>   | <b>Commission</b> | <b>Priorité</b> |
| <b>1</b><br><b>Épanouissement Intergénérationnel</b><br>Enfance-vieillesse | <p><b>Mixité sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la possibilité de rencontres intergénérationnelles : assistantes maternelles/école (enseignants) – club Lou Benou</li> <li>- Information sécurité routière : vitesse – récupération points – permis piétons. Portes ouvertes pompiers (assoc. Sécurité Routière)</li> <li>- Défibrillateurs : formation de la population par les pompiers</li> <li>- Inscription sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un Travail d'Intérêt Général</li> </ul>  | Sociale           |                 |
| <b>2</b><br><b>Bien-être des habitants</b>                                 | <p><b>Activités – sports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la réalisation d'un terrain multi activités (voir Lapleau et chantier école)</li> <li>- Installer les panneaux de basket au stade</li> <li>- Chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes pour un atelier cuisine</li> </ul> <p><b>Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret d'accueil des nouveaux habitants ou prospecteurs de terrains</li> <li>- Livret d'accueil des touristes pour les gîtes et meublés</li> </ul> <p><b>Cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fleurissement de la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>. plus prononcé à l'entrée du village</li> <li>. four de Salins</li> <li>. adhérer aux villages fleuris</li> </ul> </li> <li>- Incitation des propriétaires à l'élagage des arbres en bordure de route</li> </ul> | Sociale           |                 |
|  |  | Environnement     |                 |
|  |  | Économie          |                 |
|  |  | Environnement     |                 |

|  |  |   |                 |
|--|--|---|-----------------|
| <b>AXE</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une zone faunistique et/ou floristique <ul style="list-style-type: none"> <li>. jardin regroupant la flore locale</li> <li>. parcours pédestre entre Fioux et Aussadisse suivant tracé du Doustre</li> <li>. jardin commun et arborétum</li> </ul> </li> <li>- Étudier parcours de santé pédestre, équestre, VTT</li> <li>- Faire revivre le four de Salins : mise en chauffe une fois par an</li> </ul> <p><b>Sanitaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remettre en service les toilettes publiques à Saint Hippolyte</li> <li>- Information sur les points d'eau : panneaux « eau non contrôlée » à installer aux cimetières, au tennis, à Saint Hippolyte, parc de la Gare et place de la Chapelle</li> </ul> <p><b>Dénomination action</b></p>                              | t<br><br>Sociale<br><br>Environnement<br><br><b>Commission</b>  | <b>Priorité</b> |
| <b>2</b><br><b>Bien-être des habitants</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les déjections canine dans les lieux publics : distributeurs de poches, éducation des propriétaires de chiens, communication</li> </ul>   | Sociale   |                 |
| <b>3</b><br><b>Aménagement – développement de la commune</b> | <p><b>Énergie – économies eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude chauffage au bois (plaquettes) : mairie, foyer, pompiers, ALSH, école – avec DREAL</li> <li>- Récupérateurs d'eau</li> <li>- Étude du remplacement d'un véhicule communal par un véhicule électrique</li> <li>- Incitation aux groupements de commandes de fuel ou de granulés</li> <li>- Étude sur l'implantation d'un champ d'éoliennes par une société privée</li> </ul> <p><b>Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haut débit internet dans les villages : voir extension du réseau de la commune du Jardin + étudier les solutions pour les villages non desservis</li> <li>- Téléphonie : recensement des zones blanches et étudier les moyens de desserte de tout le territoire</li> <li>- Point wifi dans le bourg</li> </ul> | Économie<br><br>Environnement<br>Environnement<br><br>Sociale<br><br>Économie<br><br>Économie<br><br>Économie |                 |

|   |   |  |                 |
|---|---|--|-----------------|
| <b>AXE</b>  | <p><b>Attractivité économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone artisanale : <ul style="list-style-type: none"> <li>. étudier avec la com com l'attractivité des terrains jouxtant la zone artisanale et la possibilité de construire un bâtiment</li> <li>. classer des terrains en zone industrielle et artisanale afin de répondre aux demandes</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du site des cascades du Doustre (avec com com) <ul style="list-style-type: none"> <li>. manifestations autour des moulins et du Doustre</li> <li>. circuit avec intermèdes musicaux ou théâtraux, chants, poèmes, son lumières (parallèle avec Ventadour)</li> <li>. remise en état du bungalow au pont de St Hippolyte pour gîte de pêche</li> <li>. étudier parcours escalade en eau vive</li> </ul> </li> <li>- Valoriser l'activité pêche <ul style="list-style-type: none"> <li>. étudier parcours de pêche en eau vive du pont de St Hippolyte au pont de Fioux avec société de pêche</li> <li>. pêche en eau calme à l'étang de Gros</li> </ul> </li> <li>- Recensement des meublés non déclarés de tourisme</li> </ul> <p><b>Dénomination action</b></p> | <p>Économie</p> <p>Économie</p> <p>Économie</p> <p>Économie</p> <p>Commission</p>      | <b>Priorité</b> |
| <b>3 Aménagement – développement de la commun</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les vitraux contemporains de la Chapelle (circuit touristique OTI)</li> </ul> <p><b>Circulation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incitation à limiter les déplacements avec les véhicules : aires de co-voiturage. Signalisation et communication sur celle existante près d'AMCOR et création d'une aire de l'autre côté de la RD 1089 (C. Gal)</li> <li>- Faciliter les déplacements piétons : trottoirs (PAB)</li> <li>- Incitation à faire respecter la zone 30</li> </ul> <p><b>Patrimoine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation petit patrimoine : puits communal carrefour Rte du</li> </ul>  | <p>Sociale</p> <p>Sociale</p> <p>Environnement</p> <p>Environnement</p> <p>Sociale</p> |                 |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  | <p>Lavoir/Rte de la Chèze</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur de la chapelle</li> <li>. aménagement accessibilité (PAB)</li> <li>. mise en lumière (étude faite)</li> </ul> <p><b>Éco-quartier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logements sociaux adaptés pris en charge par un organisme HLM</li> <li>- Déplacements aux commerces, à la mairie, à l'école (PAB)</li> <li>- Incitation aux modes de vie respectueux de l'environnement : livret d'accueil de l'acquéreur</li> </ul> | <p>Sociale</p> <p>Environnement</p> <p>Environnement</p> <p>Environnement</p> |  |
|--|--|---|--|

**Prochaines réunions :**

- Commissions : mercredi **2 juillet** à 20 H – rédaction des fiches actions
- Comité de pilotage : mercredi **9 juillet** à 20 H – synthèse et priorités

**Mairie**

**19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

---

# AGENDA 21- COMMISSION ECONOMIE

---

## COMPTE-RENDU DE REUNION DES 3 ET 11 JUIN 2014

**Étaient présents :** Jean-Claude BESSEAU – Daniel GAUTHIER – Serge LANOT – Raymond POUMEYROL – Michel RIVAL – Annie TOURNEIX

Projet éolienne (communaux Escouadisse) par une société privée.

### 1 – communications

- Haut débit internet pour les villages d'Escouadisse, Le Rabout, Le Jardin (10 à 12 méga) installation environ 400 € pour les personnes intéressées. Société Limousin Wirless.
- Réflexion voir villages n'ayant pas le haut débit
- Voir téléphonie sur tout le territoire (recensement)

### 2 – Mise en valeur du patrimoine - environnement

1. Fleurissement plus prononcé de l'entrée du village RN 89
2. Remise en état jeux – tennis - Garenne
3. Fleurissement du four de Salins ainsi que sa mise en chauffe une fois par an
4. Parcours de santé sur parcours pédestre – équestre – VTT – découverte nature – faune - flore
5. Parcours de pêche en eau vive – pont de St Hippolyte au pont de Fioux – pêche en eau calme étang de Gros
6. Élagage des arbres sur route (prévenir les propriétaires)
7. Proposition aux habitants d'un concours maisons ou parcs organisé par la mairie avec récompenses (classement)

### 3 – Tourisme

- Cinéscénie du pont du Doustre : montage d'un spectacle théâtral sur l'histoire des moulins et du doustre. Chants, poèmes sur les promontoires du site. Son lumières, scénettes en tenue d'époque (parallèle avec Ventadour)
- Remise en état du bungalow pour location (pont de St Hippolyte)
- Escalade en eau vive sur rocher du Doustre
- Étude de faisabilité aire de camping-car place de la chapelle
- Recensement gîtes à louer. Pour des meublés qui ne sont pas gîtes. Faire un lien avec les producteurs locaux – artisanat. Renseignements auprès de la communauté de communes (OTI)

### 4 – commerces – artisanat

- Zone artisanale plus attractive. Terrain à moindre coût – construction de bâtiments. Location ou vente.

- Renforcement du PLU : extension de la zone (demande 8 ha zone de bois)
- Étude chauffage au bois (plaquettes) : plaquettes de stockage ainsi que chaudière bâtiment côté mairie qui desservirait foyer, pompiers, mairie, centre aéré, écoles.

**Mairie**

**19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

---

## **AGENDA 21- COMMISSION ENVIRONNEMENT**

---

### **COMPTE-RENDU DE REUNION DU 11 JUIN 2014**

**Étaient présents :** Francis BRUNEL – Philippe HANNETON – Philippe PINCHON –  
Angélique TREMOULET – Daniel VIGOUROUX

**Étaient excusés :** Corinne PRIVAT – Jean-Claude TOURNEIX

#### **Révision et classement des idées énoncées précédemment**

- 1 \* Manque d'information et de contrôle sur les points d'eau
- 2 \* Veiller à faire respecter la zone limitée à 30km/h
- 3 \* Inciter la population à limiter dans la mesure du possible des déplacements avec un véhicule
- 4 \* Créer une zone faunistique et/ou floristique
  - Jardin regroupant la flore locale
  - Parcours suivant le tracé du Doustre entre Fioux et Aussadisse
  - Espace regroupant un jardin commun ainsi qu'un arboretum
- 5 \* Adhérer aux « Village fleuri »
- 6 \* Pistes cyclables
- 7 \* Récupérateurs d'eau (actuellement un bac de 2 000 L en place)
- 8 \* Zone de compostage (voir si convention possible avec le SIRTOM)
- 9 \* Chauffe-eau solaire pour l'école
- 10 \* Bâtiment photovoltaïque sur le terrain se trouvant en face le garage du matériel de la commune
- 11 \* Partenariat avec le CPIE

**Mairie****19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

**AGENDA 21- COMITE DE PILOTAGE****COMPTE-RENDU DE REUNION  
DU 9 JUILLET 2014**

**Étaient présents :** Jacky ARENO – Jean-Claude BESSEAU – Francis BRUNEL – Aurélie CELAUDOUX - Nicolas COQUILLAUD – Viviane FABRE-LAJOINIE – Véronique FRESILLON – Daniel GAUTHIER - Céline GONCALVES – Philippe HANNETON – Serge LANOT - Philippe PINCHON – Corinne PRIVAT - Raymond POUMEYROL – Michel RIVAL – Margaux SOURDEIX – Annie TOURNEIX – Jean-Claude TOURNEIX – Angélique TREMOULET – Serge VIGOUROUX – Daniel VIGOUROUX

**Était excusée :** Virginie COUDERT

**Récapitulatif des fiches actions**

| AXE  | N°  | Dénomination action  | Commission    | Priorité    |
|--|---|--|---------------|-------------|
| <b>1</b><br><b>Épanouissement</b><br><b>Intergénérationnel</b><br>Enfance-vieillesse |   | <b>Enfance</b>   |               |             |
|  | <b>1</b>  | - Rythmes scolaires : projet intercommunal (C. Gal – FAL)            | Sociale       | obligatoire |
|  | <b>2</b>  | - Jardin pédagogique   | Sociale       |             |
|  | <b>3</b>  | - Cantine : incitation aux circuits courts (APE + fournisseurs)      | Sociale       |             |
|  | <b>4</b>  | - ALSH (communauté de  | Sociale       | obligatoire |
|  | <b>5</b>  | communes)  | Sociale       |             |
|  | <b>6</b>  | - Relancer l'aide aux devoirs dans le cadre de la garderie           | Sociale       |             |
|  | <b>7</b>  | - Incitation aux économies d'énergie (EDF – enseignants) + économies | Environnement |             |
|  | <b>8</b>  | d'eau + tri des déchets  |               |             |
|  | <b>9</b>  | - Éducation à l'environnement (CPIE)                                 | Environnement | obligatoire |
|  |   | - Remise en état des jeux dans la Garenne                            | Sociale       |             |
| <b>10</b>  | - Travaux à l'école : accessibilité + mise aux normes   |  |               |             |
|  |   | <b>Aînés</b>   | Sociale       |             |
| <b>11</b>  | - Opération bavard'âge : demander à l'instance de l'autonomie de relancer (discussions – jeux société |  |               |             |

|  |           |   |                   |                 |
|--|-----------|---|-------------------|-----------------|
|  |           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- promenades – repas)</li> <li>- Étude d'un service de portage de plats cuisinés à domicile avec l'épicerie</li> </ul>   | Sociale           |                 |
| <b>AXE</b>   |           | <b>Dénomination action</b>  | <b>Commission</b> | <b>Priorité</b> |
| <b>1</b><br><b>Épanouissement Intergénérationnel</b><br>Enfance-vieillesse | <b>12</b> | <b>Mixité sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la possibilité de rencontres intergénérationnelles : assistantes maternelles/école (enseignants) – club Lou Benou</li> </ul>   | Sociale           | obligatoire     |
|  | <b>13</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention : information sécurité et santé : vitesse – récupération points – permis piétons. (Assoc. Sécurité Routière)</li> </ul>   | Sociale           |                 |
|  | <b>14</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défibrillateurs : formation de la population par les pompiers</li> <li>- Inscription sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un Travail d'Intérêt Général</li> </ul>                              | Sociale           |                 |
| <b>2</b><br><b>Bien-être des habitants</b>                                 | <b>15</b> | <b>Activités – sports</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la réalisation d'un terrain multi activités (voir Lapleau et chantier école)</li> </ul>  | Sociale           |                 |
|  | <b>16</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer les panneaux de basket au stade</li> </ul>   | Sociale           |                 |
|  | <b>17</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes pour un atelier cuisine</li> </ul>   | Sociale           |                 |
|  | <b>18</b> | <b>Communication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livrets d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> <li>. des nouveaux habitants ou prospecteurs de terrains</li> <li>. des touristes pour les gîtes et meublés</li> </ul> </li> </ul> | Sociale           |                 |
|  | <b>19</b> | <b>Cadre de vie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fleurissement de la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>. plus prononcé à l'entrée du village</li> </ul> </li> </ul>  | Environnement     |                 |
|  | <b>20</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. four de Salins</li> <li>. adhérer aux villages fleuris</li> </ul>  | Économie          |                 |
|  | <b>21</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incitation des propriétaires à l'élagage des arbres en bordure de route</li> </ul>   | Environnement     |                 |
|  | <b>22</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une zone floristique <ul style="list-style-type: none"> <li>. jardin regroupant la flore locale</li> <li>. jardin commun et arborétum</li> </ul> </li> </ul>  | Environnement     |                 |
|  | <b>23</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier parcours de santé pédestre</li> <li>- Faire revivre le four de Salins :</li> </ul>   | Environnement     |                 |

|  |  |   |  |                    |
|--|--|---|--|--------------------|
| <b>AXE</b>   | 24<br>25                                     | <p>mise en chauffe une fois par an</p> <p><b>Sanitaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remettre en service les toilettes publiques à Saint Hippolyte</li> <li>- Information sur les points d'eau : panneaux « eau non contrôlée » à installer aux cimetières, au tennis, à Saint Hippolyte, parc de la Gare et place de la Chapelle</li> </ul> <p><b>Dénomination action</b></p>   | <p>t Environnement</p> <p>Sociale</p> <p>Environnement</p> <p><b>Commission</b></p>  | <b>Priorité</b>    |
| <b>2 Bien-être des habitants</b>                   | 26   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les déjections canine dans les lieux publics : distributeurs de poches, éducation des propriétaires de chiens, communication</li> </ul>  | Sociale  |                    |
| <b>3 Aménagement – développement de la commune</b> | 27<br>28<br>29<br>30<br>31<br>32<br>33<br>34 | <p><b>Énergie – économies eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude chauffage au bois (plaquettes) : mairie, foyer, pompiers, ALSH, école – avec DREAL</li> <li>- Récupérateurs d'eau</li> <li>- Étude du remplacement d'un véhicule communal par un véhicule électrique</li> <li>- Information des consommateurs sur les groupements de commandes (fuel, granulés,...)</li> <li>- Étude sur l'implantation d'un champ d'éoliennes par une société privée</li> </ul> <p><b>Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haut débit internet dans les villages : voir extension du réseau de la commune du Jardin</li> <li>- Téléphonie : recensement des zones blanches et étudier les moyens de desserte de tout le territoire</li> </ul> <p><b>Attractivité économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone artisanale : <ul style="list-style-type: none"> <li>. étudier avec la com com l'attractivité des terrains jouxtant la zone artisanale et la possibilité de</li> </ul> </li> </ul> | <p>Économie</p> <p>Environnement</p> <p>Environnement</p> <p>Sociale</p> <p>Économie</p> <p>Économie</p> <p>Économie</p> <p>Économie</p> | <b>obligatoire</b> |

|  |           |   |                   |                 |
|--|-----------|---|-------------------|-----------------|
| <b>AXE</b>   | <b>35</b> | <p>construire un bâtiment<br/>         . classer des terrains en zone industrielle et artisanale afin de répondre aux demandes</p> <p><b>Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du site des cascades du Doustre (avec com com)</li> <li>. manifestations autour des moulins et du Doustre</li> <li>. circuit avec intermèdes musicaux ou théâtraux, chants, poèmes, son lumières (parallèle avec Ventadour)</li> <li>. remise en état du bungalow au pont de St Hippolyte pour gîte de pêche</li> </ul> | Économie          | <b>Priorité</b> |
|  | <b>36</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. étudier parcours escalade en eau vive</li> <li>- Valoriser l'activité pêche</li> <li>. étudier parcours de pêche en eau vive du pont de St Hippolyte au pont de Fioux avec société de pêche</li> </ul>   | Économie          |                 |
|  | <b>37</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. pêche en eau calme à l'étang de Gros</li> <li>- Recensement des meublés non déclarés de tourisme</li> </ul>  | Économie          |                 |
|  |           | <b>Dénomination action</b>  | <b>Commission</b> |                 |
| <b>3 Aménagement – développement de la commune</b> | 38        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les vitraux contemporains de la Chapelle (circuit touristique OTI)</li> </ul>  | Sociale           |                 |
|  | 39        | <p><b>Circulation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incitation à limiter les déplacements avec les véhicules : aires de co-voiturage. Signalisation et communication sur celle existante près d'AMCOR et création d'une aire de l'autre côté de la RD 1089 (C. Gal)</li> </ul>   | Sociale           |                 |
|  | 40        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de circulation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>. Faciliter les déplacements piétons : trottoirs</li> <li>. Incitation à faire respecter les vitesses</li> <li>. Déplacements aux commerces, à la mairie, à l'école</li> </ul> </li> </ul>  | Environnement     |                 |
|  | 41        | <p><b>Patrimoine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation petit patrimoine : puits</li> </ul>  | Sociale           |                 |

|  |    |  |               |             |
|--|----|--|---------------|-------------|
|  | 42 | communal carrefour Rte du Lavoir/Rte de la Chèze<br>- Mise en valeur de la chapelle<br>. aménagement accessibilité (PAB)<br>. mise en lumière (étude faite)                              | Sociale       |             |
|  | 43 | <b>Éco-quartier</b><br>- Logements sociaux adaptés pris en charge par un organisme HLM<br>- Incitation aux modes de vie respectueux de l'environnement : livret d'accueil de l'acquéreur | Environnement | obligatoire |
|  | 44 |  | Environnement | obligatoire |
|  | 45 | <b>Syndicat des eaux</b><br>- Création d'une station de reminéralisation à El Bos  |               | obligatoire |

Merci de donner vos priorités pour chaque fiche action non obligatoire de votre commission sous la forme :

1 : très prioritaire

2 : moyennement prioritaire

3 : faiblement prioritaire

Nous vous rappelons que le conseil municipal décidera de la faisabilité des actions par rapport aux moyens dont il disposera.

Les actions non retenues ne seront pas pour autant éliminées, elles seront mises de côté pour le prochain agenda 21.

### Prochaine réunion :

- Comité de pilotage : mercredi **3 septembre** à 20 H 30 – priorités

**Mairie****19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

**AGENDA 21- COMITE DE PILOTAGE****COMPTE-RENDU DE REUNION  
DU 3 SEPTEMBRE 2014**

**Étaient présents :** Jacky ARENO – Nicolas COQUILLAUD – Viviane FABRE-LAJOINIE – Daniel GAUTHIER - Céline GONCALVES – Serge LANOT - Philippe PINCHON – Corinne PRIVAT – Margaux SOURDEIX – Angélique TREMOULET – Daniel VIGOUROUX

**Étaient excusés :** Jean-Claude BESSEAU – Francis BRUNEL – Aurélie CELAUDOUX - Virginie COUDERT – Véronique FRESILLON– Philippe HANNETON- Raymond POUMEYROL – Michel RIVAL– Annie TOURNEIX – Jean-Claude TOURNEIX– Serge VIGOUROUX

**Définition plus précise des axes**

Les fiches ont été reclassées en sous-axes et les axes ont été renommés. Il s'en suit une modification de l'ordre des fiches. La première colonne renumérote donc les fiches. La deuxième colonne rappelle l'ancien numéro des fiches.

Au cours de la réunion, une moyenne de priorités a été donnée à chaque fiche et certaines personnes ont souhaité être référentes de certaines actions.

**Récapitulatif des fiches actions**

| AXE   | N°       | Ancien n° | Dénomination action   | Priorité   | Référent    |          |
|---|----------|-----------|---|--|-------------|----------|
| <b>1</b><br><b>Épanouissement</b><br><b>De tous</b> | <b>1</b> | <b>2</b>  | <b>Sensibilisation des scolaires au développement durable</b><br>- Jardin pédagogique | <b>1</b>   | Philippe P. |          |
|   | <b>2</b> | <b>6</b>  |   | - Incitation aux économies d'énergie (EDF – enseignants) + économies d'eau + tri des déchets |             | <b>1</b> |
|   | <b>3</b> | <b>7</b>  |   | - Éducation à l'environnement (CPIE)   |             | <b>1</b> |
|   | <b>4</b> | <b>3</b>  | <b>Amélioration de la vie scolaire</b>  | <b>2</b>   | Corinne     |          |
|   | <b>5</b> | <b>5</b>  | - Cantine : incitation aux circuits courts (APE + fournisseurs)                       | <b>1</b>   | Aurélie     |          |
|   | <b>6</b> | <b>8</b>  | - Relancer l'aide aux devoirs dans le cadre de la garderie                            | <b>1</b>   | obligatoire |          |
|   | <b>7</b> | <b>9</b>  | - Remise en état des jeux dans la Garenne   |  |             |          |
|   | <b>8</b> | <b>10</b> | - Travaux à l'école : accessibilité + mise aux normes                                 | <b>2</b>   | Céline      |          |

|          |            |  |   |   |  |
|----------|------------|--|---|---|--|
|          |            |  | <p><b>Soutenir les actions envers les Aînés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération bavard'âge : demander à l'instance de l'autonomie de relancer (discussions – jeux société – promenades – repas)</li> <li>- Étude d'un service de portage de plats cuisinés à domicile avec l'épicerie</li> </ul> <p><b>Favoriser la Mixité sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la possibilité de rencontres intergénérationnelles : assistantes maternelles/école (enseignants) – club Lou Benou</li> <li>- Inscription sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un Travail d'Intérêt Général</li> </ul>  | <p>3</p> <p>3</p> <p>obligatoire</p>  |  |
| <b>2</b> | <b>des</b> | <p>12 15</p> <p>13 16</p> <p>14 17</p> <p>15 22</p> <p>16 18</p> <p>17 19</p> <p>18 20</p> <p>19 21</p> <p>20 24</p> <p>21 -</p> | <p><b>Développer les Activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la réalisation d'un terrain multi activités (voir Lappleau et chantier école)</li> <li>- Installer les panneaux de basket au stade</li> <li>- Chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes pour un atelier cuisine</li> <li>- Étudier parcours de santé pédestre</li> </ul> <p><b>Améliorer l'accueil et le Cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livrets d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> <li>. des nouveaux habitants ou prospecteurs de terrains</li> <li>. des touristes pour les gîtes et meublés</li> </ul> </li> <li>- Fleurissement de la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>. plus prononcé à l'entrée du village</li> <li>. four de Salins</li> <li>. inciter au fleurissement</li> </ul> </li> <li>- Incitation des propriétaires à l'élagage des arbres en bordure de route</li> <li>- Création d'une zone floristique <ul style="list-style-type: none"> <li>. jardin regroupant la flore locale</li> <li>. jardin commun et arborétum</li> </ul> </li> <li>- Remettre en service les toilettes publiques à Saint Hippolyte</li> <li>- Enfouissement des réseaux rue de la Genevrière (<i>mise à jour fiche</i>)</li> </ul> | <p>3</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>1</p> | <p>Nicolas</p> <p>Voir Martine ou Annie B Nicolas</p> <p>Philippe P.</p> |

|  |    |    |  |             |                   |
|--|----|----|--|-------------|-------------------|
|  |    |    | 2.1.2. 02)   |             |                   |
|  | 22 | 32 | <b>Améliorer les réseaux de Communication</b>  | 2           | Angélique         |
|  | 23 | 33 | - Haut débit internet dans les villages : voir extension du réseau de la commune du Jardin   | 1           | Angélique         |
|  | 24 | 25 | - Téléphonie : recensement des zones blanches et étudier les moyens de desserte de tout le territoire  | 1           |                   |
|  | 25 | 26 | <b>Préserver la santé de tous</b><br>- Information sur les points d'eau : panneaux « eau non contrôlée » à installer aux cimetières, au tennis, à Saint Hippolyte, parc de la Gare et place de la Chapelle                     | 2           |                   |
|  | 26 | 13 | - Lutter contre les déjections canine dans les lieux publics : distributeurs de poches, éducation des propriétaires de chiens, communication   | 2           | Sébastien Lachaud |
|  | 27 | -  | - Prévention : information sécurité et santé : vitesse – récupération points – permis piétons. (Assoc. Sécurité Routière) : soirée thématique -fiche 4.1.2.01<br>Défibrillateurs : formation de la population par les pompiers | 1           |                   |
|  |    |    | - Amélioration de l'assainissement collectif : <i>mise à jour fiche 2.3.3.2.01</i>   |             |                   |
| <b>3</b>   |    |    | <b>Préserver les ressources</b>  |             |                   |
| <b>Aménagement – développement de la commune</b> | 28 | 27 | - Étude chauffage au bois (plaquettes) : mairie, foyer, pompiers, ALSH, école – avec DREAL   | 2           | Michel ?          |
|  | 29 | 28 |  | 2           |                   |
|  | 30 | 29 | - Récupérateurs d'eau  | 2           | Serge V.          |
|  | 31 | 30 | - Étude du remplacement d'un véhicule communal par un véhicule électrique  | 3           | Serge V.          |
|  | 32 | 31 | - Information des consommateurs sur les groupements de commandes (fuel, granulés,...)  | obligatoire |                   |
|  | 33 | 39 | - Étude sur l'implantation d'un champ d'éoliennes par une société privée   | 1           |                   |
|  |    |    | - Incitation à limiter les   |             |                   |

|  |           |           |   |          |             |
|--|-----------|-----------|---|----------|-------------|
|  | <b>34</b> | <b>40</b> | déplacements avec les véhicules : aires de co-voiturage. Signalisation et communication sur celle existante près d'AMCOR et création d'une aire de l'autre côté de la RD 1089 (C. Gal)  | <b>1</b> |             |
|  | <b>35</b> | <b>34</b> | - Plan de circulation :<br>. Faciliter les déplacements piétons : trottoirs<br>. Incitation à faire respecter les vitesses<br>. Déplacements aux commerces, à la mairie, à l'école  | <b>1</b> | Serge V.    |
|  | <b>36</b> | <b>35</b> | <b>Améliorer l'Attractivité économique et touristique du territoire</b><br>- Zone artisanale :<br>. étudier avec la com com l'attractivité des terrains jouxtant la zone artisanale et la possibilité de construire un bâtiment<br>. classer des terrains en zone industrielle et artisanale afin de répondre aux demandes<br>- Etude faisabilité de la mise en valeur du site des cascades du Doustre<br>. manifestations autour des moulins et du Doustre<br>. circuit avec intermèdes musicaux ou théâtraux, chants, poèmes, son lumières (parallèle avec Ventadour) | <b>3</b> | Daniel G.   |
|  | <b>37</b> | <b>36</b> | . remise en état du bungalow au pont de St Hippolyte pour gîte de pêche : <i>mise à jour de fiche 5.5.2. 01</i><br>. étudier parcours escalade en eau vive  | <b>2</b> | Philippe P. |
|  | <b>38</b> | <b>38</b> | - Valoriser l'activité pêche<br>. étudier parcours de pêche en eau vive du pont de St Hippolyte au pont de Fioux avec société de pêche  | <b>1</b> |             |
|  | <b>39</b> | <b>41</b> | . pêche en eau calme à l'étang de Gros  | <b>2</b> |             |
|  | <b>40</b> | <b>42</b> | - Faire connaître les vitraux contemporains de la Chapelle (circuit touristique OTI)  | <b>2</b> |             |
|  |           |           | <b>Valorisation du Patrimoine et du petit patrimoine</b>  |          |             |

|   |    |    |  |             |                |
|---|----|----|--|-------------|----------------|
|   | 41 | 23 | - Rénovation petit patrimoine : puits communal carrefour Rte du Lavoir/Rte de la Chèze : <i>mise à jour de fiche 4.2.2. 02</i>   | 2           | Jean-Claude T. |
|   | 42 | -  | - Mise en valeur de la chapelle : <i>mise à jour de fiche 4.2.2. 03</i><br>. étude aménagement accessibilité (PAB)   | 1           |                |
|   | 43 | 43 | . étude mise en lumière  | obligatoire |                |
|   | 44 | 44 | - Faire revivre le four de Salins : mise en chauffe une fois par an<br>- Etude faisabilité rénovation des logements sociaux de La Poste: mise à jour   | obligatoire |                |
|   |    |    | <b>Création d'un Éco-quartier</b><br>- Logements sociaux adaptés pris en charge par un organisme HLM<br>- Incitation aux modes de vie respectueux de l'environnement : livret d'accueil de l'acquéreur |             |                |
| <b>4</b><br><b>Transversalité avec les différentes échelles territoriales</b> | 45 | 1  | <b>Renforcer le périscolaire</b><br>- Rythmes scolaires : projet intercommunal (C. Gal – FAL) Axe 4  | obligatoire |                |
|   | 46 | 4  | - ALSH (communauté de communes) Axe 4  | obligatoire |                |
|   | 47 | 45 | <b>Améliorer le bien être de tous</b><br>- Création d'une station de reminéralisation à El Bos : <i>mise à jour de fiche 3.1.1.3. 04</i>   | obligatoire |                |
|   | 48 | 37 | - Recensement des meublés non déclarés de tourisme   |             |                |

Ces fiches actions seront présentées au conseil municipal du 5 septembre 2014.

**Mairie****19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE**

Tel : 05.55.27.61.42

Courriel : mairie.montagnac@free.fr

**AGENDA 21- CONSEIL MUNICIPAL****COMPTE-RENDU DE REUNION  
DU 5 SEPTEMBRE 2014**

**Étaient présents :** Michel ALZAGA - Jean-Claude BESSEAU – Claude BOUYGES – Nicole BUSSIERE - Nicolas COQUILLAUD – Virginie COUDERT - Céline GONCALVES – Serge LANOT - Corinne PRIVAT - Véronique TOURNEIX –Daniel VIGOUROUX – Serge VIGOUROUX

**Étaient excusés :** Françoise CEAUX-ARENO - Arnaud EMEREAU - Angélique TREMOULET

**Choix des actions**

Le conseil municipal a abandonné les fiches 9 (à voir hors agenda 21), 15 (prématuré : pas de terrain), 18, 31 et 48, modifié la fiche 35 et désigné d'autres référents.

| AXE   | N°       | Ancien n° | Dénomination action   | Priorité   | Référent    | Choix CM   |           |
|---|----------|-----------|---|--|-------------|------------|-----------|
| <b>1</b><br><b>Épanouissement</b><br><b>De tous</b> | <b>1</b> | 2         | <b>Sensibilisation des scolaires au développement durable</b><br>- Jardin pédagogique   | <b>1</b>   | Philippe P. | <b>Ok</b>  |           |
|   | <b>2</b> | 6         |   | - Incitation aux économies d'énergie (EDF – enseignants) + économies d'eau + tri des déchets |             | <b>1</b>   | <b>Ok</b> |
|   | <b>3</b> | 7         |   | - Éducation à l'environnement (CPIE)   |             | <b>1</b>   | <b>Ok</b> |
|   | <b>4</b> | 3         | <b>Amélioration de la vie scolaire</b>  | <b>2</b>   | Corinne     | <b>Ok</b>  |           |
|   | <b>5</b> | 5         | - Cantine : incitation aux circuits courts (APE + fournisseurs)   | <b>1</b>   | Aurélie     | <b>Ok</b>  |           |
|   | <b>6</b> | 8         | - Relancer l'aide aux devoirs dans le cadre de la garderie  | <b>1</b>   |             | <b>Ok</b>  |           |
|   | <b>7</b> | 9         | - Remise en état des jeux dans la Garenne   | obligatoire  |             | <b>Ok</b>  |           |
|   | <b>8</b> | 10        | - Travaux à l'école : accessibilité + mise aux normes   |  | <b>2</b>    | Céline     | <b>Ok</b> |
|   | <b>9</b> | 11        | <b>Soutenir les actions envers les Aînés</b><br>- Opération bavard'âge : demander à l'instance de l'autonomie de relancer (discussions – jeux société – promenades – repas) | <b>3</b>   |             | <b>NON</b> |           |

|                                    |  |       |  |             |                         |     |
|------------------------------------|--|-------|--|-------------|-------------------------|-----|
|                                    |  |       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'un service de portage de plats cuisinés à domicile avec l'épicerie</li> </ul>   | 3           | Viviane                 | Ok  |
|                                    |  | 10 12 | <p><b>Favoriser la Mixité sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la possibilité de rencontres intergénérationnelles : assistantes maternelles/école (enseignants) – club Lou Benou</li> <li>- Inscription sur la liste des collectivités habilitées à recevoir un Travail d'Intérêt Général</li> </ul> | obligatoire |                         |     |
|                                    |  | 11 14 |  |             |                         |     |
| 2<br>Bien-être<br>des<br>habitants |  | 12 15 | <p><b>Développer les Activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la réalisation d'un terrain multi activités (voir Lapleau et chantier école)</li> </ul>  | 3           | Nicolas                 | Ok  |
|                                    |  | 13 16 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer les panneaux de basket</li> <li>- Chiffrer la mise aux normes de la salle des fêtes pour un atelier cuisine</li> </ul>  | 3           | Jean-Claude B           | Ok  |
|                                    |  | 14 17 |  | 1           |                         | Ok  |
|                                    |  | 15 22 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier parcours de santé pédestre</li> </ul>   | 2           | Voir Martine ou Annie B | NON |
|                                    |  | 16 18 | <p><b>Améliorer l'accueil et le Cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livrets d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> <li>. des nouveaux habitants ou prospecteurs de terrains</li> <li>. des touristes pour les gîtes et meublés</li> </ul> </li> </ul>  | 1           | Nicolas                 | Ok  |
|                                    |  | 17 19 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fleurissement de la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>. plus prononcé à l'entrée du village</li> <li>. four de Salins</li> <li>. inciter au fleurissement</li> </ul> </li> </ul>   | 2           | Philippe P.             | Ok  |
|                                    |  | 18 20 |  | 2           |                         | Ok  |
|                                    |  | 19 21 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incitation des propriétaires à l'élagage des arbres en bordure de route</li> <li>- Étude de création d'une zone floristique <ul style="list-style-type: none"> <li>. jardin regroupant la flore locale</li> <li>. jardin commun et arborétum</li> </ul> </li> </ul>                     | 3           |                         | Ok  |
|                                    |  | 20 24 |  | 1           | Ok                      |     |
|                                    |  | 21 -  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remettre en service les toilettes publiques à Saint Hippolyte</li> <li>- Enfouissement des réseaux rue de la Genevrière (<i>mise à jour fiche 2.1.2.02</i>)</li> </ul>  | 1           |                         | Ok  |
|                                    |  | 22 32 |  | 2           | Angélique               | Ok  |
|                                    |  | 23 33 | <p><b>Améliorer les réseaux de Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haut débit internet dans les</li> </ul>  |             |                         |     |

|  |    |    |  |                  |                   |              |
|--|----|----|--|------------------|-------------------|--------------|
|  | 24 | 25 | villages : voir extension du réseau de la commune du Jardin<br>- Téléphonie : recensement des zones blanches et étudier les moyens de desserte de tout le territoire   | 1<br><br>1       | Angélique         | Ok<br><br>Ok |
|  | 25 | 26 | <b>Préserver la santé de tous</b><br>- Information sur les points d'eau : panneaux « eau non contrôlée » à installer aux cimetières, au tennis, à Saint Hippolyte, parc de la Gare et place de la Chapelle   | 2                |                   | Ok           |
|  | 26 | 13 | - Lutter contre les déjections canine dans les lieux publics : distributeurs de poches, éducation des propriétaires de chiens, communication   | 2                | Sébastien Lachaud | Ok           |
|  | 27 | -  | - Prévention : information sécurité et santé : vitesse – récupération points – permis piétons. (Assoc. Sécurité Routière) : soirée thématique -fiche 4.1.2.01<br>Défibrillateurs : formation de la population par les pompiers<br>- Amélioration de l'assainissement collectif : <i>mise à jour fiche 2.3.3.2.01</i> | 1                |                   | Ok           |
| <b>3</b><br><b>Aménagement – développement de la commune</b> | 28 | 27 | <b>Préserver les ressources</b><br>- Étude chauffage au bois (plaquettes) : mairie, foyer, pompiers, ALSH, école – avec DREAL  | 2                | Michel ?          | Ok           |
|  | 29 | 28 |  | 2                |                   | Ok           |
|  | 30 | 29 | - Récupérateurs d'eau  | 2                | Serge V.          | Ok           |
|  | 31 | 30 | - Étude du remplacement d'un véhicule communal par un véhicule électrique  | 3                | Serge V.          | NON          |
|  | 32 | 31 | - Information des consommateurs sur les groupements de commandes (fuel, granulés,...)  | obligatoire<br>1 |                   | Ok           |
|  | 33 | 39 | - Étude sur l'implantation d'un champ d'éoliennes par une société privée   | 1                | Nicolas           | Ok           |
|  | 34 | 40 | - Incitation à limiter les déplacements avec les véhicules : aires de co-voiturage. Signalisation et communication sur celle existante près d'AMCOR et étude de la création d'une aire de l'autre  | 1                |                   | Ok           |

|           |           |  |  |          |                               |           |
|-----------|-----------|--|--|----------|-------------------------------|-----------|
|           |           |  | côté de la RD 1089 (C. Gal)  |          |                               |           |
|           |           |  | - Plan de circulation :  |          |                               |           |
|           |           |  | . Faciliter les déplacements piétons : trottoirs   |          |                               |           |
|           |           |  | . Incitation à faire respecter les vitesses  |          |                               |           |
|           |           |  | . Déplacements aux commerces, à la mairie, à l'école   |          |                               |           |
| <b>35</b> | <b>34</b> |  |  | <b>1</b> | Serge V.                      | <b>Ok</b> |
|           |           |  | <b>Améliorer l'Attractivité économique et touristique du territoire</b>  |          |                               |           |
|           |           |  | - Zone artisanale :  |          |                               |           |
|           |           |  | . étudier avec la com com l'attractivité des terrains jouxtant la zone artisanale et la possibilité de construire un bâtiment  |          |                               |           |
| <b>36</b> | <b>35</b> |  | . classer des terrains en zone industrielle et artisanale afin de répondre aux demandes  | <b>3</b> | Daniel G.                     | <b>Ok</b> |
|           |           |  | - Etude faisabilité de la mise en valeur du site des cascades du Doustre   |          |                               |           |
|           |           |  | . manifestations autour des moulins et du Doustre  |          |                               |           |
| <b>37</b> | <b>36</b> |  | . remise en état du bungalow au pont de St Hippolyte : <i>mise à jour de fiche 5.5.2. 01</i>                                   | <b>2</b> | Philippe P. Nicolas et Arnaud | <b>Ok</b> |
|           |           |  | . étudier parcours escalade en eau vive  |          |                               |           |
|           |           |  | - Valoriser l'activité pêche   |          |                               |           |
| <b>38</b> | <b>38</b> |  | . étudier parcours de pêche en eau vive du pont de St Hippolyte au pont de Fioux avec société de pêche                         | <b>1</b> | Jean-Claude B.                | <b>Ok</b> |
|           |           |  | . pêche en eau calme à l'étang de Gros   |          |                               |           |
| <b>39</b> | <b>41</b> |  | - Faire connaître les vitraux contemporains de la Chapelle (circuit touristique OTI)   | <b>2</b> |                               | <b>Ok</b> |
| <b>40</b> | <b>42</b> |  | <b>Valorisation du Patrimoine et du petit patrimoine</b>   | <b>2</b> |                               | <b>Ok</b> |
|           |           |  | - Rénovation petit patrimoine : puits communal carrefour Rte du Lavoir/Rte de la Chèze : <i>mise à jour de fiche 4.2.2. 02</i> |          |                               |           |
| <b>41</b> | <b>23</b> |  | - Mise en valeur de la chapelle : <i>mise à jour de fiche 4.2.2. 03</i>  | <b>2</b> | Jean-Claude T.                | <b>Ok</b> |
| <b>42</b> | -         |  | . étude aménagement accessibilité (PAB)  | <b>1</b> |                               | <b>Ok</b> |

|   |           |           |   |             |  |            |
|---|-----------|-----------|---|-------------|--|------------|
|   | <b>43</b> | <b>43</b> | . étude mise en lumière   | obligatoire |  | <b>Ok</b>  |
|   | <b>44</b> | <b>44</b> | - Faire revivre le four de Salins : mise en chauffe une fois par an                             |             |  |            |
|   |           |           | - Etude faisabilité rénovation des logements sociaux de La Poste : mise à jour – 1 logement F1  | obligatoire |  | <b>Ok</b>  |
|   |           |           | <b>Création d'un Éco-quartier</b>   |             |  |            |
|   |           |           | - Logements sociaux adaptés pris en charge par un organisme HLM                                 |             |  |            |
|   |           |           | - Incitation aux modes de vie respectueux de l'environnement : livret d'accueil de l'acquéreur  |             |  |            |
| <b>4</b><br><b>Transversalité</b><br><b>avec les différentes</b><br><b>échelles</b><br><b>territoriales</b> | <b>45</b> | <b>1</b>  | <b>Renforcer le périscolaire</b>  | obligatoire |  | <b>Ok</b>  |
|   | <b>46</b> | <b>4</b>  | - Rythmes scolaires : projet intercommunal (C. Gal – FAL) Axe 4                                 | obligatoire |  | <b>Ok</b>  |
|   |           |           | - ALSH (communauté de communes) Axe 4   |             |  |            |
|   | <b>47</b> | <b>45</b> | <b>Améliorer le bien être de tous</b>   | obligatoire |  | <b>Ok</b>  |
|   | <b>48</b> | <b>37</b> | - Création d'une station de reminéralisation à El Bos : <i>mise à jour de fiche 3.1.1.3. 04</i> |             |  |            |
|   |           |           | - Recensement des meublés non déclarés de tourisme  |             |  | <b>NON</b> |

**Extrait bulletin municipal de juillet 2012 :**

## AGENDA 21

### La journée nationale du village

Cette année, la journée du Village a eu lieu le samedi 7 avril sur le thème des énergies renouvelables. EDF nous a prêté des maquettes ludiques afin de permettre aux nombreux enfants présents de découvrir comment peuvent fonctionner une turbine ou un moteur avec pour seule énergie le solaire, l'éolien ou l'hydraulique. Les adultes quant à eux, ont pu essayer des véhicules hybrides prêtés par TOYOTA. Le commercial, Christophe CEAUX, a su répondre aux nombreuses questions que nous lui avons posées.



Nous avons pu également essayer un véhicule électrique prêté par la ville d'EGLETONS. Un grand merci à EDF, TOYOTA et la municipalité d'EGLETONS, pour leur prêt et à Christophe pour le temps et l'énergie qu'il a passé et dépensé. Un excellent repas servi Chez « Joëlle et François » a permis de faire une pause et de poursuivre la conversation sur le thème de cette journée qui s'est avérée très lucrative pour tous.



**Extrait bulletin municipal de janvier 2013 :****AGENDA 21****L'eau, une ressource à préserver**

Le saviez-vous ? Un être humain a besoin, pour satisfaire ses besoins quotidiens, de 20 à 50 litres d'eau. Aujourd'hui, plus d'une personne sur six n'a pas accès à l'eau potable et chaque année ce sont environ 15 millions d'enfants qui meurent de maladies liées à la consommation d'eau insalubre. Si rien n'est entrepris aujourd'hui, l'eau pourrait commencer à manquer d'ici à 25ans. Quelques exemples de gestes "écol'eau" à la portée de chacun d'entre nous :

J'économise l'eau :

\* au robinet : en ouvrant un robinet, nous faisons couler jusqu'à 15 litres d'eau à la minute. Un robinet qui fuit représente 120 litres d'eau gaspillée par jour.

\* des toilettes : En moyenne 9 l d'eau sont évacués à chaque chasse d'eau. Sachant qu'une personne va en moyenne aux toilettes 4 fois par jour cela représente 36 litres d'eau par jour et par personne.

\* de la douche : Une douche consomme moins d'eau (environ 80 l) qu'un bain (environ 150 l) mais il est encore possible de faire mieux encore avec des équipements très simples. Nous rappelons aux personnes non encore équipées d'économiseurs d'eau que des kits sont à votre disposition en mairie.

\* je récupère l'eau de pluie : cette pratique économique était déjà utilisée par nos ancêtres. L'eau de pluie peut être utilisée dans toutes les activités ne nécessitant pas d'eau potable.

\* du papier recyclé et évite les impressions inutiles : en remplaçant notre papier classique blanchi par du papier recyclé non blanchi, vous économisez environ 90% d'eau et 50% d'énergie.

\* le lave-vaisselle à bon escient : les lave-vaisselles les plus récents consomment environ 10 l d'eau par lavage alors qu'une vaisselle faite à la main nécessite 42 l d'eau en moyenne, allant même jusqu'à 100 l sous l'eau courante.

\* moins d'eau pour aver ma voiture : un lavage à domicile consomme jusqu'à 500 l d'eau pour une voiture, un lavage au rouleau entre 100 et 350 l, un lavage à haute pression entre 50 et 60 l. Il est même désormais possible d'avoir recours à un lavage sans eau des véhicules à domicile ou en stations spécialisées.

\* en nettoyant la maison sans détergent chimique : les produits contenus dans les lessives et détergents ne sont pas totalement « digérés » par les stations d'épurations. Une partie (les phosphates) se retrouve dans les rivières et les lacs et perturbe ainsi les écosystèmes aquatiques et favorise la prolifération d'algues.

\* en apportant les solvants usagés, les résidus de peinture et autres chiffons à la déchetterie. Le rejet de ces solvants dans le réseau d'assainissement peut contaminer les cours d'eau et autres réserves d'eau potable.

\* idem pour les huiles de cuissons usagées.

\* en utilisant des insecticides et désherbants naturels.

Apprendre à protéger durablement cette ressource précieuse est crucial pour l'avenir de notre planète.

**Extrait bulletin municipal de juillet 2013 :****AGENDA 21****L'utilisation des pesticides**

Comment réduire leur utilisation ?  
Trucs et astuces pour jardiner autrement :



Avec l'arrivée des beaux jours, nous sommes nombreux à vouloir nous consacrer à l'entretien de notre environnement extérieur ou la culture de fruits et de légumes. Seulement de simples gestes anodins comme arracher les mauvaises herbes ou détruire des insectes ou champignons sont autant de pratiques qui amènent les jardiniers amateurs à utiliser des pesticides potentiellement dangereux pour la nature et pour notre santé.

Il existe pourtant des solutions alternatives qui permettent de jardiner en évitant l'utilisation de ces produits. En voici quelques unes :

**1) Tout d'abord en agissant en amont**

- En choisissant des variétés de plantes adaptées à son jardin et notamment au sol et au climat et en privilégiant celles qui ont une résistance aux parasites.
- En orientant ces semences vers la biodiversité des espèces et en associant les plantes en fonction des voisinages qui leur sont le plus favorable. Par exemple, la présence de la capucine parmi les courges réduit les pucerons et éloigne les mites et les vers.
- En variant les plantes cultivées d'une année sur l'autre. Le cycle de développement des parasites est alors limité.
- En évitant de mettre en contact des espèces botaniques très proches et susceptibles d'être contaminées par les mêmes parasites ou en ne serrant pas trop les plantations pour éviter la stagnation de l'eau de pluie et le développement des maladies.
- En préférant par exemple l'arrosage au goutte à goutte, plus économe et moins favorable aux maladies.

Le compost est également une technique facile pour améliorer la fertilité du sol et renforcer la résistance des cultures en nourrissant les plantes par des apports équilibrés.

Si vous trouvez une limace dans votre jardin, pensez à la déposer dans le compost. Elle activera le travail de décomposition.

On dit aussi souvent que le hérisson est l'ami des jardins car il mange les espèces nuisibles au potager.

Et puis, n'oubliez pas de faire preuve de

modération dans vos travaux. Par exemple la tonte haute renforce l'enracinement et la résistance à la sécheresse du gazon et permet d'empêcher la germination des graines indésirables et le développement important de la mousse.

**2) Ensuite en repoussant les parasites déjà installés**

Il existe des solutions pour éloigner les parasites déjà présents dans votre jardin sans avoir recours aux pesticides.

Utilisez les prédateurs naturels pour lutter contre les ravageurs. Par exemple la coccinelle : elle mange les pucerons qui eux sucent la sève des plantes du jardin ou des fruits et légumes.

Mettez en place des barrières ou des pièges pour lutter contre les parasites. Par exemple des voiles anti-insectes, des filets protecteurs contre les oiseaux, etc.

Préférez également l'utilisation de l'eau bouillante pour enlever les herbes indésirables.

Le saviez-vous ? Le ver de terre joue lui aussi un rôle fondamental dans la structure du sol. Par son action, il aère la terre et permet aux racines de mieux se développer. Il enrichit également les sols en éléments minéraux purs.

**3) En cas de traitement indispensable**

Face à l'invasion récurrente d'insectes ou à une maladie, il n'y a parfois pas d'autres choix que de traiter votre jardin. Dans ce cas n'oubliez pas de prendre des précautions :

Lisez attentivement la notice d'utilisation et respectez le dosage.

Portez des gants pendant le traitement.

Evitez de traiter en cas de vent, pluie ou de très fortes chaleurs.

Eloignez les enfants et animaux domestiques des pesticides.

N'appliquez jamais près d'un point d'eau et ne jetez pas le surplus dans un conduit d'évacuation des eaux usées.

**BON JARDINAGE A TOUS**

**Extrait bulletin municipal de janvier 2014 :****Les ballades du garde-champêtre****Carton rouge**

- AGENDA 21 oblige, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer gravats, branches, encombrants et déchets de tonte le long des chemins ou à proximité immédiate de ceux-ci. Nous avons une déchetterie à disposition et gratuite pour les particuliers route de Lapleau à EGLETONS.

**Carton jaune**

- Chaque ménage doit se munir d'une poubelle que vous pouvez vous procurer auprès du SIRTOM, qui devra être sortie au plus tôt la veille au soir du passage et rentrée le soir même.  
- Les sacs jaunes doivent être sortis au plus tôt la veille au soir seulement  
- Les conteneurs de quartier doivent rester à leur place et ne servir qu'en cas d'absolue nécessité.



Il y a décorations ....



et décorations !!!

**AGENDA 21****Le dossier**

La commune a sollicité auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) le report d'une année, de son nouvel Agenda 21. En effet, c'est en 2006 que la commune de Montagnac St Hippolyte a commencé à réfléchir sur la possibilité de s'engager dans la démarche d'agenda 21. Ainsi en 2008 après le renouvellement du conseil municipal, ce dernier a confirmé la volonté d'élaborer un Agenda 21 avec l'aide de l'association Notre Village. Cette démarche s'est concrétisée par l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2009, pour une période de trois années (2009-2012). Notre Agenda 21 a par la suite été reconnu par les services de l'état le 22 mars 2011.

**AGENDA 21 (suite)**

Ainsi, malgré les difficultés rencontrées pour les années à venir, le désir de la municipalité est de pérenniser la reconnaissance ministérielle en demandant son prolongement pour deux années supplémentaires.

Toutefois, l'établissement de notre Agenda 21 nouvelle génération en 2014, sera réorienté vers des projets plus en adéquation avec les moyens financiers et humains de la commune et en tenant également compte des projets établis par la communauté de communes. Ce deuxième programme d'actions fera suite à l'évaluation effectuée par l'Association Notre Village en fin d'année 2012, auprès de laquelle nous avons demandé un report d'un an pour la présentation du nouvel Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir »".

**AGENDA 21 (suite)****Le rôle des abeilles pour la planète**

Il existe de nombreuses espèces d'abeilles, certaines produisant du miel et d'autres non. Leur rôle est néanmoins capital et même vital pour notre planète. Elles font parties des principaux insectes permettant la reproduction des plantes.

Ce sont donc elles qui permettent aux plantes mais aussi aux cultures de pousser, de se développer et de se reproduire. C'est ainsi que bon nombre d'animaux, y compris les hommes, peuvent se nourrir.

Malheureusement, la disparition massive des abeilles semble inéluctable. Un bon nombre d'entre elles quitte subitement leur ruche ou leur essaim. Parmi les causes citées à cette "fugue", on trouve : des parasites, des champignons, des

prédateurs, l'agriculture intensive, le réchauffement climatique... D'autres pensent que l'origine de ce syndrome pourrait également provenir des produits agricoles, des cultures d'OGM et des ondes électromagnétiques présentes autour de nous (l'homme en serait donc la cause).

Cette disparition n'est donc pas sans conséquence pour notre planète et plus particulièrement pour les êtres humains : les espèces végétales ne pourront plus se reproduire et vont petit à petit disparaître elles aussi, empêchant les espèces animale et humaine de se nourrir. En bref, la chaîne alimentaire s'effondrerait.

Comment agir ?

Il faudrait se débarrasser de tous ces produits chimiques, éliminer les ondes électromagnétiques, protéger les espèces animales et végétales des parasites et champignons... Le travail est phénoménal et ne pourra aboutir que si les 7 milliards d'êtres humains présents sur Terre agissent.

A un niveau plus individuel, protégez les abeilles. N'écrasez donc pas les abeilles et mieux, l'été, mettez en place des fleurs sur votre balcon ou sur les rebords de votre fenêtre si vous vivez en appartement, ou bien plantez des plantes et des fleurs dans votre jardin. Il faut savoir qu'une abeille ne pique que si elle sent que son nid est menacé ou bien si vous la taquinais un peu car elle se sentira en danger.



**Extrait bulletin municipal de juillet 2014 :**

## Agenda 21

Montagnac Saint Hippolyte fait partie des 570 collectivités, des communes aux régions, qui ont aujourd'hui mis en place un agenda 21 en France.

Nous nous préparons actuellement pour une deuxième génération de l'agenda 21 d'une durée de 3 ans.

Un nouveau comité de pilotage a été mis en place et 22 personnes, 9 élus et 13 habitants, planchent actuellement sur le sujet, habitants que nous remercions très chaleureusement pour leur implication dans l'élaboration de ce nouvel agenda 21.

Les actions de ce comité se répartissent en 3 commissions : économie, sociale et environnement.

L'agenda 21 est une procédure de référence en matière de développement durable.

L'**AGENDA**, du latin « ce qui doit être fait » **21** pour le 21<sup>ème</sup> siècle, est la **définition** opérationnelle de la stratégie nationale de développement durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **OBJECTIFS** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné.

C'est aussi une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur un territoire. En résumé, c'est l'engagement d'une collectivité dans un projet d'avenir.



### Quelle démarche?

- 1
- CONTACT** avec l'animatrice du PIG  
 Analyse de la situation et recherche de financements (subventions, prêts bonifiés...)
- 2
- VISITE-CONSEIL** dans le logement  
 Diagnostic et recommandations techniques  
Définition du projet et du plan de financement
- 3
- MONTAGE** et **DEPÔT DES DOSSIERS** de DEMANDE DE SUBVENTION auprès des financeurs
- 4
- ACCORD DES FINANCEURS** et **DEMARRAGE DES TRAVAUX**
- 5
- REALISATION DES TRAVAUX** et **VERSEMENT DES SUBVENTIONS**  


## Renseignez vous au plus vite !

C'est gratuit et sans engagement



**PERMANENCES D'INFORMATION sans rendez-vous en mairie sauf contre-indication**



**EGLETONS** (au CCAS)  
Tous les jeudis de 15h00 à 18h00

**MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE**  
Les 4e jeudis du mois de 8h30 à 10h00

**SAINT YRIEIX LE DEJALAT**  
Les 4e jeudis du mois de 10h30 à 12h00

**MARCELLAC LA CROISILLE** (salle des associations)  
Les 3e mardis du mois de 9h00 à 12h00

**LAPLEAU**  
Les 2e jeudis du mois de 10h30 à 12h00

**CONTACT : Pauline BARBANCE - Animatrice du PIG**  
Communauté de communes de Ventadour  
Carrefour de l'Épinette-19550 LAPLEAU  
Tél. : **05 55 27 69 26**  
habitat@cc-ventadour.fr

## PROGRAMME d'AMÉLIORATION de l'HABITAT

De 10% à 80% de subventions\* pour financer vos travaux

Programme initié et financé par :



Communauté de Communes de Ventadour

Co-financé par :









\* SOUS CONDITIONS  
Dépenses éligibles plafonnées



Communauté de Communes de Ventadour

A l'initiative de la **Communauté de Communes de Ventadour**, un programme d'amélioration de l'habitat est mis en place **jusqu'en décembre 2013**, sur l'ensemble des communes du territoire.

Pour rénover votre résidence principale ou un logement destiné à la location (non meublée) :

**Des subventions** du Conseil Général, de la Région, de l'ANAH (l'Agence Nationale de l'Habitat) et de la Communauté de Communes de Ventadour

**Un projet suivi gratuitement du début à la fin** par une chargée de mission dans l'habitat :  
**Pauline BARBANCE**

## C'est le moment de rénover votre logement !

Vous êtes propriétaire d'un logement et vous envisagez des travaux ...

**D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT...**

en matière de **SÉCURITÉ**, de **SALUBRITÉ**, d'**ÉQUIPEMENT** ou de **MISE AUX NORMES** (gros œuvre, toiture, équipements sanitaires, installations électriques ou de gaz, raccordement aux réseaux...)




**D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE...**

isolation thermique, chauffage, énergies renouvelables, menuiseries extérieures...




**D'ADAPTATION à la perte d'autonomie...**




Salle d'eau adaptée, wc surélevé, accessibilité...

### Des aides pour qui?

**PROPRIÉTAIRE OCCUPANT**

sous conditions de ressources

**PROPRIÉTAIRE BAILLEUR**

sous conditions d'engagements localisés

**Pour vous renseigner sur les aides, merci d'amener vos deux derniers avis d'imposition (ou de non-imposition) pour l'ensemble des occupants**

**En contrepartie des aides, vous vous engagez à louer à un niveau de loyer plafonné pendant 6 ou 9 ans un logement décent et économe en énergie.**

Jusqu'à 60% de déductions fiscales sur les loyers déclarés sur la durée de l'engagement

Seuls les logements construits depuis plus de 15 ans (ou d'avant 1990)\* sont subventionnables

(hors travaux d'adaptation au handicap)



**Les travaux devront être réalisés par des professionnels et ne devront pas commencer avant les accords des financeurs.**

\* Critère d'éligibilité variable selon les financeurs

**L'INSTANCE C'EST AUSSI :**

- Les travaux de jardinage (par l'Association Arcadour),
- Le point d'information,
- L'aide administrative,
- Le service mandataire,
- Le service de coordination,
- Le rapprochement de personnel,
- L'aide au transport,
- La télé-assistance,
- Des animations ponctuelles...

**Renseignements au :****05 55 93 24 20****M<sup>me</sup> CALÈS Muriel et M<sup>lle</sup> CHAZAL Laëtitia**

**INSTANCE DE COORDINATION  
DE L'AUTONOMIE  
DU CANTON D'ÉGLETONS  
6 bis, rue du Cardinal Fabri  
19300 ÉGLETONS**

**L.P.N.S. : NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**INSTANCE DE COORDINATION  
DE L'AUTONOMIE  
DU CANTON D'ÉGLETONS  
6 bis, rue du Cardinal Fabri  
19300 ÉGLETONS  
Tél/fax : 05 55 93 24 20  
Agrément n° SAP/N° 351150974**

**PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

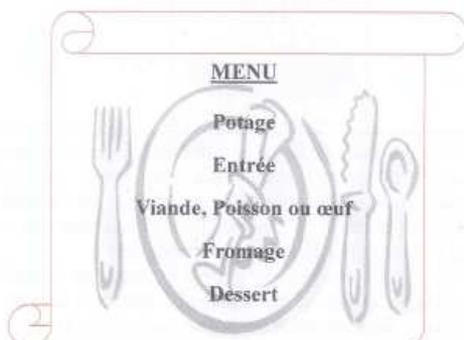
L'instance propose un service de repas à domicile pour les personnes âgées ou handicapées du canton d'Egletons. Les repas sont confectionnés à la Maison de Retraite en respectant les normes en vigueur, une commission des menus est mise en place et la diététique est respectée.

Les repas sont conditionnés dans des barquettes hermétiques à usage unique, la date de fabrication du repas et la date de péremption y figurent, nous assurons nous-mêmes la livraison à l'aide d'un véhicule frigorifique et isotherme.

La personne chargée de la livraison les dépose dans le réfrigérateur, et contrôle les restes des livraisons précédentes et, au besoin, les évacue.

- ✓ Aucune condition de ressources n'est exigée.
- ✓ S'acquitter d'une adhésion auprès de l'Instance :  
10 € pour une adhésion individuelle,  
15 € pour un couple.
- ✓ Coût d'une journée alimentaire, repas du midi et repas du soir, 10.50 € réglable sur facture mensuelle.
- ✓ Possibilité d'une prise en charge partielle par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) pour les bénéficiaires.

**Pour utiliser ce service, nous vous remercions de nous prévenir 72 heures à l'avance, le matin avant 10 heures.**



- ✓ Les jours fériés sont assurés.

Pour tous renseignements : 05. 55. 93. 24. 20.

**LES REPAS SONT LIVRÉS 3 FOIS PAR SEMAINE**

| JOURS DE LIVRAISON | JOURS DE CONSOMMATION         |
|--------------------|-------------------------------|
| ✓ LUNDI matin      | LUNDI<br>MARDI                |
| ✓ MERCREDI matin   | MERCREDI<br>JEUDI<br>VENDREDI |
| ✓ VENDREDI matin   | SAMEDI<br>DIMANCHE            |

- ✓ En cas de régime, (sans sel, sans sucre) un certificat médical de votre médecin traitant est nécessaire. Les personnes soumises à un régime strict ne peuvent prétendre au service de portage de repas.
- ✓ Vous devez disposer d'un réfrigérateur parfaitement réglé (entre 0° et 3° degré au maximum), le personnel chargé de la livraison y déposera les barquettes et vérifiera les dates de péremption des barquettes non consommées.
- ✓ Les barquettes d'entrées et les desserts ne se réchauffent pas, les barquettes contenant le plat principal peuvent se réchauffer dans un four micro-ondes, ou si vous le souhaitez dans un four traditionnel ou sur la cuisinière en transférant le contenu de la barquette dans un plat approprié, pour les soupes nous vous conseillons de les réchauffer au micro-ondes dans un récipient adapté, ou bien sur la cuisinière dans une casserole.

**L'INSTANCE C'EST AUSSI :**

- ◊ Le point d'information,
- ◊ Le portage de repas à domicile,
- ◊ Le rapprochement de personnel,
- ◊ Le service mandataire,
- ◊ L'aide administrative,
- ◊ Le service de coordination,
- ◊ Les travaux de jardinage (par l'Association Arcadour),
- ◊ La télé-assistance,
- ◊ Des animations ponctuelles,...

**Renseignements au :****05 55 93 24 20****M<sup>me</sup> CALÈS Muriel et M<sup>lle</sup> CHAZAL Laëtitia**

**INSTANCE DE COORDINATION  
DE L'AUTONOMIE  
DU CANTON D'ÉGLETONS  
6 bis, rue du Cardinal Fabri  
19300 ÉGLETONS**

*LP.N.S. : NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE*

**INSTANCE DE COORDINATION  
DE L'AUTONOMIE  
DU CANTON D'ÉGLETONS  
6 bis, rue du Cardinal Fabri  
19300 ÉGLETONS  
Tél/Fax : 05 55 93 24 20**

*Agrément n° SAP/ N°351150974***TRANSPORT LES JOURS DE FOIRE  
(Transport collectif)**

Ce service fonctionne le 1er et 3ème vendredi de chaque mois et à l'occasion de la grande foire annuelle du 29 mai. Un taxi vient vous chercher à domicile pour vous conduire à Égletons et vous ramène en fin de matinée. La participation du bénéficiaire est de 4,00 € la prise en charge aller et retour. (*règlement par facture mensuelle*) Pour bénéficier de ce service, **nous contacter le jeudi matin avant midi précédant la foire.**

**Adhésion auprès de l'Instance :**

- ◊ 10,00 € pour une adhésion individuelle.
- ◊ 15,00 € pour un couple.

**SERVICE D'AIDE AUX COURSES  
(Transport collectif)**

Le mercredi vers 14 H, un taxi vient vous chercher à votre domicile, il vous dépose dans le magasin ou le lieu de votre choix dans la limite du canton d'Égletons, il vient vous rechercher à une heure convenue entre vous.

**Bénéficiaires :**

- ◊ Être retraité et résider sur le canton d'Égletons.
- ◊ Être dans l'impossibilité, ponctuellement ou définitivement, de se déplacer par ses propres moyens.
- ◊ Adhésion auprès de l'Instance :
  - ◊ 10,00 € pour une adhésion individuelle.
  - ◊ 15,00 € pour un couple.

**Fréquence, horaires :** Les mercredis entre 14 Heures et 17 Heures.

**Tarifs :** La participation est de 4,00 € par voyage, règlement par facture mensuelle.

**Quand et à qui s'adresser :** Réservation le lundi avant 16 Heures au **05 55 93 24 20**

**AIDE AU TRANSPORT CHEZ  
UN MÉDECIN SPÉCIALISTE**

Pour un transport non pris en charge par votre caisse de sécurité sociale, le taxi de votre choix (du canton) vous emmène à votre rendez-vous chez un médecin spécialiste, dans un rayon de 30 km autour d'Égletons ( Tulle et Ussel).

**Bénéficiaires :**

- ◊ Être retraité et résider sur le Canton d'Égletons.
- ◊ Être non-imposable. (*Fournir le certificat de non-imposition*).
- ◊ Être dans l'impossibilité, ponctuellement ou définitivement, de se déplacer par ses propres moyens.
- ◊ Adhésion auprès de l'Instance :
  - ◊ 10,00 € pour une adhésion individuelle.
  - ◊ 15,00 € pour un couple.

**Fréquence, horaires :** 2 voyages par mois maximum, horaire fixé selon votre rendez-vous.

**Tarifs :** L'Instance prend en charge 35% de votre facture.

**Quand et à qui s'adresser :** 3 jours avant votre rendez-vous au **05 55 93 24 20**

### La DCT, quel territoire ?

● DCT Pays d'Egletons  
● DCT du PNR Millevaches

**Renseignement auprès de l'animatrice DCT :**  
**Dorothee Sicard**  
 Communauté de Communes de Ventadour - Carrefour de l'Épinette - 19550 Lapleau  
 dctpays-egletons@cc-ventadour.fr / Tél : 05 55 27 69 26 / Fax : 05 55 27 61 67  
 www.cc-ventadour.fr

## Démarche Collective Territorialisée du Pays d'Egletons

Aide aux commerçants, artisans et prestataires de services  
 Soutien aux projets des entreprises  
 Appui au développement économique

De mai 2011 à octobre 2013

Avec la participation financière

Avec la participation technique

### La DCT, c'est quoi ?

Un Logo = qui permet aux commerçants et artisans d'identifier ce programme

Un sigle DCT = **D**émarche **C**ollective **T**erritorialisée

Une animatrice = qui donne des conseils, des informations et aide à la constitution du dossier de demande d'aide.

Des aides à l'investissement.

### La DCT, pour quels investissements ?

**Les aides classiques :**

Les aides classiques apportent un soutien financier de 20% plafonné à 10 000€ du montant de l'investissement.

1 : Soutien financier dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'un développement

- L'achat de matériel de production
- Les investissements liés à l'aménagement de locaux professionnels
- L'agencement et la rénovation des façades et des devantures
- Les investissements immatériels : études, conseils, diagnostics, etc...

**Les aides thématiques :**

Les aides thématiques sont liées à des spécificités du territoire. Le taux d'aide varie de 30 à 80%

2 : Renforcer l'attractivité commerciale des centres bourgs

- Sensibilisation et conseil à la notion d'attractivité
- Soutien financier à l'amélioration des commerces
- Signalétique

3 : Favoriser les transmissions reprises

- Soutien à la mise aux normes liée à l'accessibilité pour les cédants
- Soutien au rachat du matériel pour le repreneur
- Développement de l'apprentissage

4 : Valorisation des déchets

- Sensibilisation
- Conseil individualisé
- Aide financière à la mise en place du projet

5 : Développer les tournées et les marchés

- Communication autour des tournées
- Aide à l'investissement matériel
- Modernisation des marchés

### La DCT, pour qui ?

- Les entreprises commerciales et artisanales du territoire :
- En création, reprises ou développement
- Ayant une clientèle principalement locale et composée essentiellement de particuliers
- Immatriculées au répertoire des métiers et/ou registre du commerce et des sociétés
- Ayant un chiffre d'affaires inférieur à 800 000 € et moins de 50 salariés
- Les collectivités locales, les associations de commerçants ou d'artisans et les groupements d'entreprises

### La DCT, quelle procédure ?

- 1 - Contacter l'animatrice DCT afin de faire un point sur votre projet et se renseigner sur son éligibilité
- 2 - Remplir un formulaire de demande d'aide, et le déposer à la Communauté de Communes de Ventadour
- 3 - Attendre l'accusé de réception de la demande pour commencer le programme d'investissements
- 4 - Transmettre l'ensemble des pièces du dossier dans un délai de 2 mois maximum
- 5 - Le dossier complet sera examiné en Comité Technique
- 6 - Envoi de la notification vous informant de la décision
- 7 - Signature des conventions

MONTAGNAC- SAINT-HIPPOLYTE

# Le Téléthon rassemble petits et grands autour d'une même cause

Le week-end du Téléthon a soulevé beaucoup d'enthousiasme dans le village. A l'initiative de Margoux (et de sa grand-mère Noëlle) la mobilisation a été relancée.

Dès le vendredi après la classe, les enfants, leurs parents et leurs enseignants se sont retrouvés autour de la salle du Foyer Rural pour une croupe dont la sécurité était assurée par le Comité des Fêtes. Les enfants avaient réalisés de nombreux objets vendus au profit du Téléthon ainsi qu'une magnifique bandesole avec les empreintes de leurs mains. Ils ont pu participer à un atelier dessin.

Le samedi matin, le Foyer Rural a inauguré un atelier cuisine santé alimenté par un grand succès. Désormais une rencontre aura lieu tous les mois. Des tartes aux pommes ont été réalisées et vendues au profit du Téléthon avec les pommes bio du village !

Une course aux trésors avec les penses de Mélodie a ravi tous les enfants pendant que Francis a guidé les grands pour une marche autour du village. Surprise ! Le père Noël et la mère Noëlle étaient au rendez-vous, à l'écoute des enfants.

La soirée s'est terminée au théâtre avec la représentation de la dernière création de la Foculclair «Des mots des granges».

La Compagnie La Fouclair a été invitée à Montagnac par le Foyer



Les enfants ont réalisé une bandesole avec les empreintes de leurs mains

Rural et a fait un très beau geste pour le Téléthon. Les organisateurs remercient toutes les personnes qui ont participé à la réussite de ce week-end très sympathique.

L'ECHO du PAYS de TULLE

MONTAGNAC-ST-HIPPOLYTE

## Une rentrée des classes chargée en nouveautés

L'école de Montagnac a adopté dès cette année la réforme des rythmes scolaires, ce qui implique de nombreux changements organisationnels.



Le maire et Aurélie Céladou, animatrice périscolaire.

Pour cette rentrée 2013 le nombre d'élèves fréquentant l'école est de 48. Autant dire un travail considérable pour Mme Rouget, la directrice qui assure en charge les élèves des cours élémentaires et moyens et Mme Duclaux qui va s'occuper des maternelles et CP. Une demande conjointe de la mairie et de l'association des parents d'élèves a été faite à l'inspection académique pour obtenir un poste supplémentaire, voir un demi-poste. Le fait marquant de cette rentrée a été l'adoption de la réforme scolaire puisque le conseil municipal ayant opté pour la mise en œuvre des nouveaux horaires dès cette année, inutile de dire le travail gigantesque mis en place par les élus en charge de ce dossier et les parents d'élèves en concertation avec les enseignants et les services académiques, pour organiser au mieux un service qui ne sera pas sans incidence sur le budget communal. L'école ouvre donc ses portes le mercredi matin. La décision de servir le repas à la cantine ce jour là s'impose car pas moins de 22 élèves sont inscrits pour le repas de midi et 9 élèves sont inscrits pour le centre

de loisirs d'Egletons. Concernant le fonctionnement périscolaire, la commune a recruté une animatrice en la personne d'Auréliette Céladou qui apporte son expérience dans ce secteur d'activité acquise tout au long de sa formation. Aurélie partage son temps avec les centres de loisirs de la communauté de communes et a déjà commencé à mettre en place ses projets d'animations en collaboration avec toute l'équipe pédagogique et le personnel communal. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'un plein épanouissement dans son activité. ■

## Le Lonzac Catherine Clavier expose au salon l'Epicerie

Les peintures ou dessins de Catherine Clavier vous impressionnent et vous émerveillent dans l'imagination et l'extravagance avec audace.

Avec une liberté de création, ses tableaux doivent être regardés sans pudeur.

Seuls, ces personnages vous entraînent dans un tourbillon de la vie, créés à partir de couleurs d'eau et de terre. Exposition à l'Epicerie jusqu'au 4 octobre 2012, du jeudi au dimanche de 17h à 20h, ou contacter Céline au 06.71.19.00.87. ■



55 26 72 75  
o.fr

5 55 74 12 32

56 96 40 40

6 750 19  
133 015  
le garda :  
is horaires  
l'adresse au  
de police 05  
)

l. 27.  
lines : Théâtre,  
: 8 quai de la  
la. 05 55 25  
nistration -  
rd BP 163,  
6 89 60.  
: intercommu-  
de Tulle : 05  
3,  
départementale :  
5 40,  
ale de  
de danse : 05  
5,  
artementales :  
1 91.

33 21.

21h, sam 20h,  
ar 15h, 21h,  
0, 21h, ven 21h,  
n 21h, mar 15h,  
21h, jeu 15h,  
dim 18h30, 21h:

in 18h30; sam  
r 21h. (V0) jeu  
r 18h30.  
9h30; ven 15h,  
15; dim 14h,  
21h.  
.17h15; dim lun  
- lun 15h; mar

7h15, 20h; dim  
21h,  
sam 22h15; dim  
5h,  
dim 14h, 16h15.  
2h.  
di à 21h.

ie, et de Marianne

erzi, 3 rue

c et de Lydis



Charte « Notre Village Terre d'Avenir »



MONTAGNAC-SAINT-HIPPOLYTE

## LIVRET D'ACCUEIL

## LOTISSEMENT DU BOIS DE MARS

## MOT DE BIENVENUE

Depuis plusieurs années, Montagnac-Saint-Hippolyte souhaite développer son bourg, le rendre plus attractif pour des populations nouvelles tout en valorisant la qualité de vie de chacun. Le site du Bois de Mars a semblé être une opportunité à saisir pour créer un nouveau quartier inséré dans le bourg et aisément accessible.



Le présent livret d'accueil a pour objectif de guider les futurs habitants dans leurs choix pour la réalisation de leur projet de construction. En complément de ce livret, l'ensemble des études préalables au projet de lotissement peut être consulté en Mairie.

Son aménagement permettra la création de 20 nouveaux logements destinés à accueillir environ une quarantaine d'habitants. Ce lotissement a été conçu suite à des études préalables techniques et urbaines et afin de répondre à la demande de logements recensée par la commune. Pour répondre au mieux à cette demande, le lotissement permettra des logements de type et d'occupation variés. La diversité de la taille des lots permettra à chacun un investissement adapté à ses besoins. Le lotissement est souhaité comme un quartier où chacun trouvera sa place, personnes âgées, jeunes ménages ou familles recomposées.

Soucieuse de la préservation de l'environnement et en continuité des démarches qu'elle a déjà réalisées, la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte a souhaité que le lotissement du Bois de Mars soit conçu en

suivant les principes de développement durable. C'est pourquoi l'on parle de lotissement durable.

Concevoir et habiter un « quartier durable » relève d'une démarche volontaire. Et, la conception d'un urbanisme durable peut aboutir à des formes et organisations de quartiers innovantes et pouvant parfois nécessiter des ajustements d'habitudes de vie. C'est pour présenter et expliquer ces principes que vous est remis ce livret d'accueil.

Nouveaux habitants de Montagnac Saint Hippolyte, ou résidents de la commune souhaitant profiter de cette opportunité, nous vous souhaitons la bienvenue dans le nouveau quartier du Bois de Mars et espérons que vous y trouverez la qualité de vie d'une commune rurale à laquelle nous sommes tant attachés.

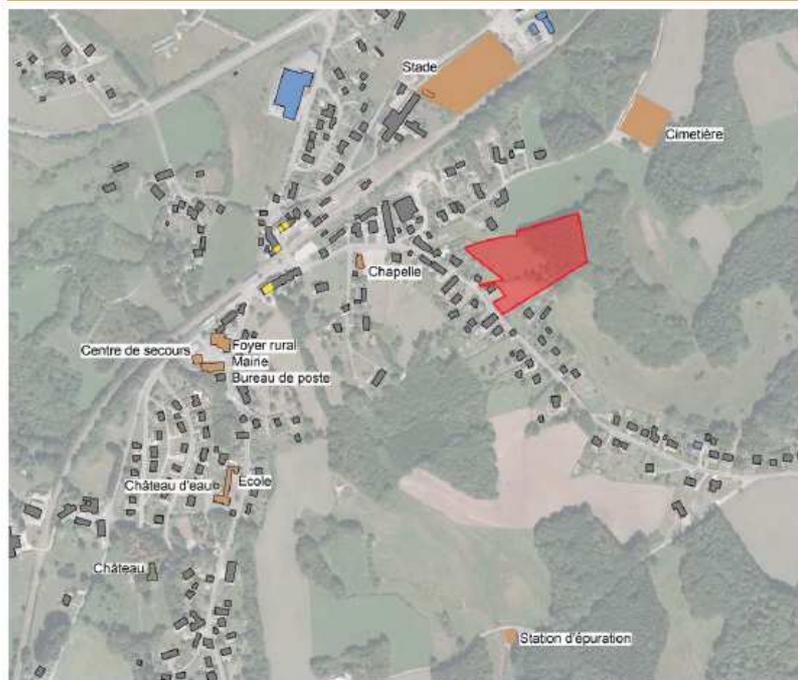
Le Maire et l'équipe municipale



## SOMMAIRE

- La localisation du nouveau quartier, accessibilités des lieux de vie, de services ou de loisir du bourg depuis le lotissement
- Les principes généraux d'aménagement du quartier et le prolongement des partis pris urbains dans les projets de constructions
- La vie pratique dans le nouveau quartier : le développement durable au quotidien : économie d'eau, traitement des déchets, mise en valeur de la biodiversité, économies d'énergie
- Autres pistes d'action et de réflexion pour aller plus loin et des adresses pour trouver d'autres renseignements

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 3



## LOCALISATION DU LOTISSEMENT AU SEIN DU BOURG

Les services et les commerces du bourg sont accessibles en moins de 15 minutes à pied depuis le lotissement du Bois de Mars.

La liste et les adresses des commerces et services publics de la commune sont rappelés en fin de livret ou accessibles sur le site Internet de la Commune.

|   |                         |
|---|-------------------------|
|  | Services et équipements |
|  | Éléments de patrimoine  |
|  | Commerces               |
|  | Artisanat et industrie  |

4 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

## QU'EST-CE QU'UN LOTISSEMENT DURABLE ?

Le lotissement du Bois de Mars se compose, sur 1,5 ha, d'un programme de logement comprenant des maisons individuelles, isolées ou groupées et de l'habitat intermédiaire. La composition du nouveau quartier répond aux enjeux d'urbanisme durable.

Répondre à des enjeux de développement durable exige une nouvelle conception de l'urbanisme en proposant une approche plus globale des projets d'aménagement.

### Un lotissement pour tous

Un des premiers enjeux vise à répondre aux *évolutions du profil socio-économique du milieu rural*. Le diagnostic urbain et social réalisé à l'échelle de la commune fait apparaître que les demandes en termes de logements sont multiples, tant en termes de forme de bâti (taille du logement, maison ou appartement...) que de type d'occupation (locataire, propriétaire). C'est pourquoi, le programme d'aménagement du lotissement propose des parcelles de différentes tailles permettant des constructions elles aussi de tailles variées ; une parcelle permettant l'accueil d'un petit bâtiment collectif (au maximum 5 appartements), cette dernière, aisément accessible depuis l'espace public permet la construction de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

### Une forme urbaine dense

Un des enjeux principaux d'aménagement durable, est la lutte contre « l'étalement urbain ». Ce phénomène, difficilement perceptible en milieu rural où les constructions se font la plupart du temps au coup par coup, consomme à l'échelle nationale tous les dix ans, l'équivalent de la surface d'un département. Cette surface est prise sur les espaces naturels et agricoles. C'est notamment pour répondre à cet enjeu que le lotissement du Bois de Mars rompt avec l'urbanisation linéaire (c'est-à-dire le long des voies) présente sur la commune et génératrice d'allongement des déplacements, de diminution des surfaces agricoles et de limitation de la densification. Il propose une implantation des bâtiments compacte pour un quartier économe en espace.

### La promotion des espaces de proximité

Le choix du site d'implantation du lotissement s'est porté sur des parcelles proches du centre bourg. Ceci a le double avantage de permettre aux futurs habitants d'accéder rapidement aux lieux de vie du bourg : services publics, gare, commerces (l'école, service public le plus éloigné du lotissement se situe à moins de 15 min à pied), mais aussi de permettre aux services du centre bourg et notamment aux commerces de bénéficier potentiellement de nouveaux clients et d'assurer le maintien de la qualité de vie de Montagnac-Saint-Hippolyte. Le choix de la localisation du site tente de répondre à l'enjeu de valorisation des centre-bourgs et à son dynamisme économique : enjeu d'urbanisme durable propre aux communes rurales.

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 5

## UN LOTISSEMENT DURABLE ?

### La préservation des ressources

Un enjeu primordial de développement urbain durable porte sur la *préservation des ressources*. Dans le cadre d'une opération d'aménagement en zone rurale, les ressources à préserver sont principalement : la ressource foncière, la ressource en énergie et la ressource en eau. Le lotissement du Bois de Mars, relativement dense proposant des parcelles de dimension plus réduites que celles que l'on trouve habituellement sur la commune, participe à la diminution de la consommation d'espace et à la valorisation de la ressource foncière publique. Concernant les deux autres ressources, et comme indiqué dans l'introduction, habiter un quartier durable, c'est aussi accepter et participer à la mise en œuvre de nouveaux modes d'habiter. C'est pourquoi, le lotissement a été conçu afin que l'ensemble des constructions puissent bénéficier d'apports solaires importants, que les travaux de terrassement soient limités au maximum (pour les voiries comme pour les constructions), ou que l'utilisation de l'eau, notamment potable, soit limitée.

### Un paysage rural protégé

Vivre à Montagnac Saint Hippolyte c'est aussi vivre à la campagne dans un bourg ou les espaces agricoles et forestiers sont présents, visibles et ponctuent le paysage, même depuis le cœur du centre bourg. Le parti pris d'aménagement du lotissement respecte cette particularité en protégeant et mettant en valeur le paysage et les milieux naturels présents. Cette prise en compte du paysage est transcrite sur le plan d'ensemble du lotissement : comme dans la majorité de la Corrèze, le sommet de la butte ne sera pas construit, les bâtiments ne s'implantant que le long des pentes. Les prescriptions du cahier des charges concernant le volume des constructions et leur aspect extérieur vise également à intégrer au mieux le nouveau quartier dans le paysage.

### Une sociabilité villageoise

Le choix du site d'implantation du lotissement permet aux futurs habitants de bénéficier de conditions de vie agréables : *accessibilité aux services, à l'emploi, aux commerces, à l'éducation, à la culture*. Le bourg de Montagnac Saint Hippolyte apporte des *services de proximité* : commerces, services publics, associations... ces services sont accessibles à pied ou en vélo depuis le lotissement. Enfin, de nombreuses associations participent à la vie sportive et culturelle de la commune.



Les trois principaux atouts du Bois de Mars en termes de développement durable sont :

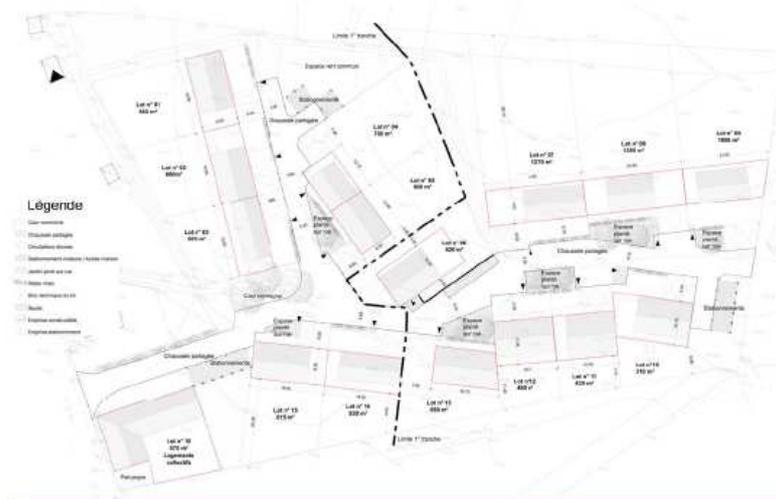
- l'inscription au sein d'un bourg doté de services et de commerces du quotidien.
- la présence d'un arrêt TER
- un cadre de vie rural

6 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

## LE PLAN DU LOTISSEMENT

Le plan d'ensemble du projet est établi sur la base du diagnostic et intègre les spécificités du site mises au jour par l'analyse réalisée lors des études techniques préalables.

En cohérence avec les implantations traditionnelles et afin de limiter les mouvements de terrains, les constructions s'organisent selon la pente naturelle. Les lignes de force du projet, clôtures sur lesquelles viennent s'appuyer les constructions, sont implantées parallèlement aux courbes de niveaux. Leurs orientations, permettent de varier les largeurs de rues afin de proposer des espaces de rencontres végétalisés.



Afin de minimiser l'impact en vue lointaine et ménager un espace vert en cœur d'îlot, la partie la plus élevée du site n'est pas construite.

Une cour commune est prévue à l'articulation des voies du projet. Ce petit lieu de convivialité intégrera des arbres de hautes tiges et des bancs, ils pourront accueillir les boîtes aux lettres des logements.

La circulation à l'intérieur du lotissement est limitée à 20 km/h. Les voies partagées (piétons, vélos, automobiles) et un traitement des voies évitant les longues lignes droites, permettent de limiter la vitesse des véhicules motorisés. Dans l'hypothèse d'un développement de l'urbanisation au Nord du lotissement, une traversée pourra être envisagée entre la rue de la Genevrière et la rue des Fauvettes. Les voies en impasse pour les voitures ouvrent sur les circulations douces.

Le projet prévoit la construction d'un petit immeuble de logements collectifs pouvant regrouper jusqu'à 5 logements, implanté en bordure de site, il contribue au maintien de la cohérence urbaine des rues. Il permet également de varier l'offre en type de logement. En cœur d'îlot, le projet prévoit 15 lots individuels. Les tailles des parcelles varient de 400 m<sup>2</sup> à 1 200 m<sup>2</sup>.

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 7

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE MIS EN PRATIQUE

Au-delà de la mise en œuvre institutionnelle des enjeux et objectifs de développement durable, il est possible pour tous d'appliquer des principes et des habitudes de vie simples allant dans le sens d'un développement durable des activités humaines.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des propositions de gestes quotidiens à adopter pour aller dans le sens :

- des économies d'eau,
- du tri et de la limitation des déchets,
- de la préservation de la qualité de la biodiversité,
- des économies d'énergie.

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 9

## COMMENT PROTÉGER ET ÉCONOMISER L'EAU ?



### L'eau en Corrèze, un bien précieux

À l'aune du développement durable et des changements climatiques, la préservation de la ressource en eau est une thématique qui préoccupe le plus grand nombre. Source de vie mais aussi ressource pour l'économie locale, industrielle ou touristique, l'eau est un bien précieux. Dans la région, l'eau est partout présente par les nombreuses sources, cours d'eau et plans d'eau, qui nous donne la fausse impression d'une ressource abondante.

En Corrèze, l'eau potable du robinet provient essentiellement de nombreuses petites sources et de prélèvements dans les cours d'eau ou plans d'eau. Cette ressource de faible profondeur et de faible débit présente une grande vulnérabilité vis à vis du climat. Les épisodes de sécheresse de cette dernière décennie montrent à quel point ce bien est fragile et lié à l'abondance des précipitations annuelles sur le département.

### Et à Montagnac ?

L'alimentation en eau potable du lotissement du Bois de Mars, comme toute la commune de Montagnac-Saint Hippolyte, est assurée par des captages d'eau de sources dont certains sont situés à proximité du lotissement. Des périmètres de protection sont institués pour préserver la qualité de la ressource. La distribution de l'eau est quant à elle assurée par le syndicat des eaux de Rosiers d'Egletons / Montagnac-Saint-Hippolyte après vérification de la qualité des eaux et traitements éventuels.

Suite à son utilisation domestique, l'ensemble des eaux usées et donc polluées est collecté et traité par la station d'épuration du bourg de Montagnac, grâce au réseau d'assainissement collectif dont bénéficie le lotissement du Bois de Mars, tout comme la majeure partie du bourg. Le traitement des eaux usées est un impératif à la fois écologique, sanitaire et économique. Pour ne pas condamner à court terme la qualité des milieux aquatiques, il est indispensable d'épurer l'eau salie. Le traitement réalisé par le système dit de « boues activées » permet de décanter les polluants avant de les rejeter dans le milieu naturel.

10 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

### Les Gestes Verts

Pour que les traitements fonctionnent correctement, il est interdit de jeter dans l'évier ou dans les toilettes :

- les restes de désherbants ou d'engrais,
- les huiles de vidanges neuves ou usées,
- les hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine, etc.
- les fonds de pots de peinture ou de vernis,
- les insecticides domestiques et les produits pour protéger les bois des insectes,
- les produits contre les animaux nuisibles.

Des systèmes de collecte de ces produits sont réalisés par la déchetterie de Rosiers d'Egletons.

- les médicaments non utilisés, entamés ou périmés : rapportez-les à la pharmacie.



## L'EAU

### La collecte des eaux de pluie dans le lotissement ?

À l'échelle de la parcelle, les eaux pluviales recueillies sur les surfaces imperméabilisées (toitures, terrasse...) seront d'abord stockées sur la parcelle dans une cuve enterrée de 2000 l pour être ensuite réutilisées pour des usages non nobles. Le réseau d'eaux pluviales est destiné à recueillir le trop-plein des citernes individuelles et les eaux qui ruissellent sur les voiries.

### Comment réduire ma consommation ?

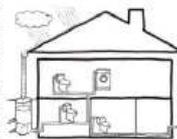
#### Les Gestes Verts

De nombreuses actions sont possibles pour limiter sa consommation d'eau potable donc traitée. À titre d'exemples, il peut être indiqué :

- d'isoler le chauffe-eau et les tuyaux pour limiter les pertes de chaleur et obtenir plus vite de l'eau chaude.
- de fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...
- d'équiper les robinets d'économiseurs d'eau.
- de remplir toujours complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les mettre en marche ou utiliser la touche « éco ».
- de recycler l'eau ! Réutiliser l'eau de nettoyage des légumes pour arroser les plantes.
- d'investir dans du matériel d'arrosage « goutte à goutte », micro-asperseurs, tuyaux poreux : ils consomment moins d'eau que les jets d'eau.
- d'arroser au bon moment : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 %.
- de biner pour aérer la terre : « un binage vaut deux arrosages ! »
- de laver sa voiture dans une station de lavage : ce qui nécessite 60 litres d'eau au lieu des 200 litres avec un tuyau d'arrosage.

### Réutiliser les eaux de pluies

À l'échelle du lotissement du Bois de Mars, et dans le cadre d'une démarche volontaire et active de mise en œuvre de principes de développement durable, le règlement du lotissement impose que chaque bâtiment soit équipé d'un système de collecte et de rétention des eaux de pluie.



Ceci permet d'une part d'économiser l'eau potable distribuée par le réseau collectif mais aussi de limiter les impacts des rejets d'eaux pluviales depuis des espaces imperméabilisés vers des zones naturelles.

Les eaux de pluies peuvent être utilisées pour arroser les jardins en période sèche.

Au-delà des usages extérieurs aux bâtiments, les utilisations des eaux de pluie sont multiples : évacuation des excréments, lavage des sols et, à titre expérimental et sous conditions, pour le lavage du linge mais doivent respecter des principes, notamment la mise en place d'un double réseau. La construction d'une maison peut être le bon moment pour mettre en place ces adaptations techniques.

Les rappels de la réglementation et des pistes d'utilisation sont accessibles sur le site du Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-recuperation-de-l-eau-de-pluie.html>).

Les modalités d'utilisation de l'eau de pluie sont explicitées dans l'arrêté du 21 août 2008, publié au JO n°0201 du 29 août 2008.

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 11

## COMMENT TRIER ET RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

### La gestion des déchets : une charge collective ?

Chacun d'entre nous jette en moyenne 390 kg de déchets par an dans les poubelles et containers de tri auxquels s'ajoutent les 200 kg qui sont apportés en déchetteries : c'est deux fois plus qu'il y a 40 ans !

Après leurs utilisations, les déchets des produits connaissent des fins de vies différentes : incinération, compostage, recyclage... C'est la collectivité qui organise et gère ou fait gérer la fin de vie des déchets.

Plus qu'une seule et unique poubelle, c'est plusieurs poubelles qui sont à prendre en charge et gérées par la collectivité et par chaque foyer. Il convient donc de distinguer la nature des ordures générées par chaque foyer :

- ordures ménagères classiques et recyclables
- encombrants
- déchets verts
- déchets toxiques

...

### Et à Montagnac Saint Hippolyte ?

A Montagnac Saint Hippolyte, la collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par le SIRTOM.

**La collecte des ordures ménagères s'effectue tous les vendredis.**

**Les sacs jaunes sont collectés les jeudis, tous les 15 jours.**

**Les encombrants sont collectés le premier vendredi du mois à partir du 1er février en prenant rendez-vous au 05 55 93 00 93. Seuls les encombrants signalés par téléphone seront enlevés.**

En cas de changement de calendrier, l'ensemble des informations est disponible à la mairie ou au SIRTOM.

Deux containers à verre sont présents dans le bourg, ainsi qu'un container à papier et un autre pour les emballages.

Les encombrants, déchets de bricolage et automobiles seront quant à eux déposés à la déchetterie de Rosiers d'Egletons, dont l'accès est gratuit pour les habitants de Montagnac Saint Hippolyte.

Collecte des ordures ménagères : pour toutes informations (demande de bac, horaires des collectes...) :  
SIRTOM - Déchetterie Les Chaux  
19300 ROSIERS D'EGLÉTONS

### Au sein du lotissement

Afin de limiter les trajets de camions de collecte des ordures ménagères et ainsi leur consommation de carburant ou les nuisances sonores, chaque foyer du lotissement pourra déposer ses ordures ménagères dans les containers mis à sa disposition et localisés à la sortie du lotissement le long de la rue de la Genévière.

Les recyclables seront quant à eux déposés aux points d'apport volontaires, et les autres déchets, à la déchetterie ou en appelant le SIRTOM pour les encombrants.

12 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

## LES DÉCHETS

### Comment réduire ma production ?

#### Agir sur la qualité et la quantité des déchets produits

La collecte et le tri des déchets permettent à chacun d'agir sur la dimension qualitative des déchets en réduisant leur toxicité sur l'environnement (collecte des produits dangereux, traitement et recyclage des déchets...). Au-delà de cette dimension qualitative, il est possible d'agir sur la quantité de déchets produits par chacun et collectés par tous.

Ceci permet notamment :

- de générer moins de déchets à traiter, à mettre en décharge ou à incinérer,
- de limiter sa consommation de ressources naturelles,
- de vivre dans un environnement sain et léguer une planète viable aux générations futures.

#### Les Gestes Verts

Limiter sa production de déchets c'est agir lors des différents stades de vie des produits :

*Avant l'acte d'achat* : le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, ainsi des gestes simples peuvent avoir un impact important, par exemple : boire l'eau du robinet plutôt qu'acheter des bouteilles d'eau minérale, refuser les imprimés non sollicités...

*Pendant l'acte d'achat* : acheter de préférence des produits pauvres en emballage, privilégier les produits ayant un faible taux de toxicité ou éco-labellisés afin de diminuer la toxicité des déchets.

*Après l'acte d'achat* : composter ses déchets de cuisine et de jardin et trier ses déchets (verre, papier et emballages), réemployer des biens (réparation, échange...).

### Composter mes déchets fermentescibles ?

Le compostage des déchets organiques, permet de réduire de façon importante le poids et le volume des poubelles. Effectivement, le compostage domestique a permis de réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté par la collectivité de 60 à 70 kg par habitant participant et par an de déchets verts et de déchets de cuisine. La réduction globale du tonnage d'ordures collecté peut ainsi atteindre 10 % avec une participation de 30 % des foyers.



Ainsi, le compostage des déchets fermentescibles représente une économie pour les ménages (réutilisation du produit du compost dans les jardins et espaces verts, diminution de l'utilisation de sacs poubelles...) mais aussi pour la collectivité pouvant ainsi mieux se concentrer sur la valorisation d'autres types de déchets.

Des informations sur l'utilisation de composteurs et de ses produits sont disponibles à la déchetterie de Rosiers d'Egletons ou à la mairie.

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 13

## COMMENT FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ?

### La biodiversité, un bien commun à protéger

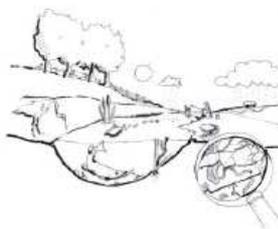
La biodiversité, contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. Nous autres, humains appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des maillons de cette diversité biologique.

Mais la biodiversité va au-delà de la variété du vivant ! Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes précités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie. D'où sa complexité et sa richesse.

Les sociétés humaines tirent gratuitement des bénéfices directs et indirects de la qualité de la biodiversité (techniquement appelés : services écosystémiques).

Par exemple, l'air que l'on respire est produit notamment par les plantes, la variété des essences de bois disponibles pour construire les bâtiments ou les maisons existent grâce à la diversité des forêts et des milieux aux sein desquels ils poussent, même le plastique est issu, via le pétrole, de la biodiversité passée. Au delà, dans le domaine de la recherche et l'innovation, nombre de médicaments sont issus ou inspirés des plantes et des êtres vivants en général. La qualité et la richesse des milieux sont primordiales pour d'autres services plus généraux : les forêts et les plantations des berges des cours d'eau permettent de lutter contre l'érosion des sols, la présence de lacs, de marais ou de tourbières, fonctionnant comme d'immenses éponges, participe à la régulation des inondations, ou

à la limitation des pollutions. De même, les micro-organismes participent à notre qualité de vie : pour donner un exemple concret, ils transforment le lait en fromage, ou le jus de raisin en vin. Économiquement la détérioration de certains milieux a un impact très importants : l'INRA et l'ITSAP-Institut de l'abeille ont, par exemple estimé la valeur économique de la pollinisation par les insectes au niveau français métropolitain à 2,8 milliards d'euros pour 2005).



L'ensemble de ces services sont aujourd'hui en voie de dégradation.

C'est pourquoi, aux échelles nationale et internationale, de nombreuses actions sont menées pour favoriser et protéger la qualité et la richesse de la biodiversité sur terre comme par exemple : préserver ou réhabiliter des milieux fragiles, mettre en place des espaces et des réseaux bénéfiques pour les espèces, mais aussi valoriser et développer les innovations scientifiques et économiques pour et grâce à la biodiversité (tourisme, recherche médicale, nourriture, combustibles, matériaux...).

Enfin, les écosystèmes, et donc par extension la biodiversité, nous rendent des services plus immatériels, récréatifs ou spirituels : qui n'a jamais été sensible à la beauté d'un paysage ou au plaisir de pratiquer une activité en plein air ?

### Et moi, je peux agir ?

Agir pour favoriser la biodiversité c'est aussi la connaître et l'apprécier.

Sur le territoire de la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte trois grandes familles d'écosystèmes fonctionnent : les écosystèmes aquatiques, ceux des prairies, ceux des forêts. A cela il faut ajouter les zones de transition écologique entre deux écosystèmes, les écotones, dans lesquels la végétation joue un rôle important du fait de la marque physiologique prépondérante qu'elle imprime au paysage. Deux principaux écotones peuvent être observés localement : les ripisylves d'une part, les milieux humides d'autre part.

Pour avoir plus de détails sur ces milieux et leurs spécificités, il est possible de lire à la mairie le dossier réalisé pour aménager le lotissement du Bois de Mars.

14 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

## BIODIVERSITÉ

### Au sein du lotissement :

Le lotissement comprend des espaces de convivialité où le végétal jouera un rôle important, les essences locales y seront privilégiées.

Concernant la gestion des eaux pluviales, l'imperméabilisation des sols est limitée au maximum, tant sur les parcelles à construire que pour le dimensionnement et l'aménagement des voies.



- laisser dans un coin du jardin un tas de bois et un tas de pierre, ils sont tous les deux des lieux de refuges pour insectes ou batraciens.

Enfin, pour que la biodiversité du jardin comme de son environnement soit pérenne, privilégier les méthodes naturelles, respectueuses de l'environnement pour l'entretien du jardin : coccinelles, utilisation de plantes naturellement répulsives, associations de plantes entre-elles, plantes faciles à cultiver et à entretenir, pour limiter, voire bannir l'utilisation de substances chimiques (contribution à la pollution du sol puis des nappes phréatiques, générant un développement d'algues dans les plans d'eau ou un risque sanitaire plus important pour l'être humain).

### Les Gestes Verts :

Respecter l'eau, l'air le sol... c'est aussi participer à la préservation de la biodiversité. Dans notre vie quotidienne, la préserver, c'est d'abord consommer moins et mieux. Voici quelques exemples de gestes simples qui y contribuent au quotidien :

- manger local et de saison,
- respecter la nature : tourisme et activités responsables,
- s'investir localement,
- s'informer et informer, devenir relais de la biodiversité !

### Et au jardin ?

Le jardin peut être un haut lieu de biodiversité, l'essentiel étant que le jardin soit ... diversifié. La diversité se crée par les essences de plantes choisies mais aussi par la diversité des « milieux » occupant votre jardin, par exemple :

- laisser une zone du jardin en friche : garde-manger de proximité pour oiseaux ou papillons,
- construire un abri aux oiseaux, aux insectes ou chauve-souris!
- aménager une mare ou un espace plus humide,
- planter une haie variée : plus résistante aux maladies, permettant à la petite faune de se développer et proposant un paysage toujours changeant,

### Quelles essences planter ?

Les essences locales sont, d'une part, les plus adaptées au milieu, et fournissent, d'autre part, aux animaux qui fréquentent votre jardin et ses alentours un régime alimentaire adapté à leur besoins.

Pour avoir quelques pistes, des essences fréquentes à Montagnac et sur les plateaux corréziens sont présentés ci-dessous. Attention toutefois à bien choisir l'essence et le positionnement de l'arbre en fonction de son développement (des arbres à trop fort développement peuvent endommager les bâtiments). Enfin, il est rappelé que la plantation de haies monospécifiques est interdite dans le lotissement (le choix des essences des arbustes de haies est porté au règlement du lotissement).

#### Arbres présents naturellement :

Cerisier, Chataignier, Chêne sessile, Hêtre, Neflier, Sorbier des oiseaux, Tilleul à petites fleurs, Pommier, Noyer

#### Arbres d'ornement possible :

Arbres de judée, Charme houblon, Erable sycomore, Hêtre pourpre, Noyer d'Amérique, Paulownia, Poirier d'ornement, Tilleul à feuilles ciliées, Tilleul argenté

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 15

## ECONOMISER ET VALORISER L'ÉNERGIE

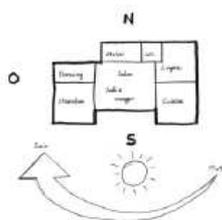
### L'énergie : un enjeu écologique et social

Les préoccupations sociales (augmentation du coût des énergies) et environnementales (raréfaction des énergies fossiles, dérèglement climatique) nous incitent à réduire nos consommations d'énergie et à rechercher des sources renouvelables.

Le chauffage domestique et la production d'eau chaude sanitaire sont de gros postes de dépenses dans un logement. Leur part dans la consommation totale d'énergie d'un ménage représente en moyenne plus de 75 % des dépenses énergétiques.

Maintenant réglementé à travers la nouvelle réglementation thermique, la RT2012, les économies d'énergie se pensent dès la conception du logement. La forme massive du bâtiment et l'implantation des constructions que propose le plan d'ensemble du lotissement en tenant compte de l'orientation vis-à-vis des apports solaires et des vents dominants sont des leviers essentiels pour réduire les consommations de chauffage.

A chacun alors d'imaginer un agencement des pièces et des ouvertures et d'opter pour des systèmes d'isolation efficaces pour optimiser ses futures économies d'énergie. Exposer les pièces de vie de jour au soleil permet de meilleurs apports solaires en période hivernale, les pièces supportant des températures plus froides telles que cellier, lingerie ou wc seront préférentiellement exposées au Nord. Maintenir la maison fraîche en été sans système de climatisation repose sur l'utilisation de



matériaux dotés d'une bonne inertie thermique et en prévoyant des protections solaires (débord de toit, ombrage de feuillus...).

Tout ce qui participe à la consommation d'énergie doit être étudié : si certains systèmes de chauffage sont plus faciles à installer et donc moins chers à l'acquisition du bien, ils coûtent en revanche beaucoup plus cher à l'usage. Préférez les énergies renouvelables. Dans notre région où la ressource forestière est abondante, se doter d'un système de chauffage au bois peut être une solution pertinente.

### Les Gestes Verts :

Economiser et valoriser l'énergie c'est aussi bien choisir son système de chauffage : bois bûche, plaquettes, granulés, solaire thermique ou géothermie sont autant de solutions alternatives à privilégier.

Quelques exemples de gestes simples pour réduire sa consommation d'énergie :

- installer un thermostat d'ambiance,
- doter les radiateurs de robinets thermostatiques,
- éteindre la lumière des pièces que l'on quitte,
- utiliser des lampes basse consommation...

16 / Lotissement du bois de Mars / Livret d'accueil

## QUI PEUT M'AIDER DANS MES DÉMARCHES ET MON PROJET ?

Vous venez d'acquérir une parcelle ou d'arriver dans votre nouveau logement, retrouvez ci-dessous quelques adresses qui peuvent être utiles, pour vous aider à concevoir votre projet, ou à obtenir des informations pour votre vie de tous les jours :

### Vivre à Montagnac :

#### MAIRIE DE MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE

1 pl Mairie 19300 Montagnac-Saint-Hippolyte  
Tél : 05 55 27 61 42  
Fax : 05 55 27 66 32

| Ouverture au public | Matin         | Après-midi        |
|---------------------|---------------|-------------------|
| lundi               | fermé         | 13 h 45 à 17 h 15 |
| mardi               | 8 h 30 à 12 h | 13 h 45 à 17 h 15 |
| mercredi            | 8 h 30 à 12 h | fermé             |
| jeudi               | 8 h 30 à 12 h | 13 h 45 à 17 h 15 |
| vendredi            | 8 h 30 à 12 h | 13 h 45 à 17 h 15 |
| samedi              | 9 h 00 à 12 h | 30 fermé          |

Retrouvez toute l'actualité de la Montagnac Saint Hippolyte et de nombreuses informations pratiques sur [www.montagnac-saint-hippolyte.fr](http://www.montagnac-saint-hippolyte.fr)

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Dans les locaux de la mairie  
Tél: 05 55 27 83 77  
Ouverte les mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9 h 15 - 12 h, samedi : 9 h - 12 h

#### ECOLE

1, impasse de la Garenne 19300 Montagnac Saint Hippolyte  
Tél : 05.55.27.64.84

#### CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Horaires:  
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7 h à 8 h 40 et de 16 h 30 à 19 h  
Tél : 05 55 27 64 84

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la mairie ou téléchargeable sur le site Internet de la mairie.

#### BIBLIOTHEQUE

Dans les locaux de la mairie et selon ses mêmes horaires d'ouverture au public  
Prêt gratuit aux habitants de Montagnac

#### HALTE FERROVIAIRE

place de la Gare  
Ligne TER-SNCF n°11  
15 trains ou bus par jour en direction de Brive, Tulle ou Ussel

#### LES COMMERCES A MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE

|  |   |
|--|---|
| Bar Tabac Restaurant<br>Menu ouvrier / Pizzeria                                      | Epicerie Au Panier Malin<br>5, place de la Gare<br>tél : 05 87 43 99 06<br>06 59 79 99 76 |
| Chez Joëlle et François<br>9, rue des Ecoles<br>tél : 05 55 27 61 38                 | Boulangerie<br>Frédéric LION<br>1, place de la Gare<br>tél : 05 55 27 62 26               |
| Salon de Coiffure<br>Marie-Laure VAL<br>1, av. des Montagnac<br>tél : 05 55 27 62 17 |   |

Livret d'accueil / Lotissement du bois de Mars / 17

## INFOS PRATIQUES

**Qui peut m'aider pour élaborer mon projet de construction et apporter des conseils vivre « durable » ?**

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORREZE (CAUE 19)  
1, rue Félix Vidalin 19000 TULLE  
Tél : 05.55.26.06.48  
Fax : 05.55.26.61.16  
Courriel : caue.19@wanadoo.fr  
www7.archi.fr/CAUE19

Le CAUE permet à tout candidat à la construction de recevoir gratuitement et librement un ensemble de conseils complets et personnalisés pour le guider dans ses choix et ses démarches.

Les conseils aux particuliers se font uniquement sur rendez-vous au siège du CAUE (05.55.26.06.48)

Des conseils sont apportés sur :

- les démarches administratives,
- les questions relevant du code de la construction,
- le choix du terrain,
- l'implantation de la maison et l'aménagement de la parcelle (jardin, clôture, terrasse, plantation...),
- le mode constructif,
- la rationalité de l'agencement intérieur,
- le choix des matériaux,
- la recherche volumétrique...

ORDRE DES ARCHITECTES du LIMOUSIN  
75 bd Gambetta 87000 LIMOGES  
Tel : 05 55 33 22 56 ou 09 66 91 37 47  
www.architectes.org/accueils/limousin

Le rôle de l'architecte est avant tout de vous écouter ; à partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de l'évolution possible de votre famille, l'architecte vous aide à définir votre projet : disposition des lieux, utilisation judicieuse des surfaces, organisation des volumes intérieurs, aspect extérieur...

L'Ordre des Architectes vous transmettra l'annuaire des architectes situés à proximité de chez vous.

ADEME - ESPACES INFO ENERGIE DU LIMOUSIN  
Le CPIE de la Corrèze  
12 place Martial Brigouleix 19000 Tulle  
Tél. : 05 55 20 88 96

Les Espaces INFO-ÉNERGIE constituent un réseau de spécialistes pour conseiller les particuliers sur la maîtrise de l'énergie.

Et bien sûr un nombre important d'associations de protection de l'environnement ou de professionnels de la construction implantées à proximité de Montagnac Saint Hippolyte.

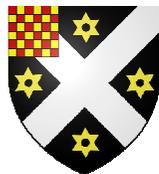


Le **Comité de Labellisation et d'Evaluation** de l'Association Nationale Notre Village

attribue à la commune de *Montaignac-Saint-Hippolyte* le label

# NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR® 2009-2017

Fait à Paris, le 25 Novembre 2014  
Signature du Lauréat



Le Président de l'Association  
Nationale Notre Village

Alexandre TOUZET

« Chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures ... qui doit demeurer un espace privilégié ou peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité »

(Extrait de la Déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France adoptée en juin 2000)